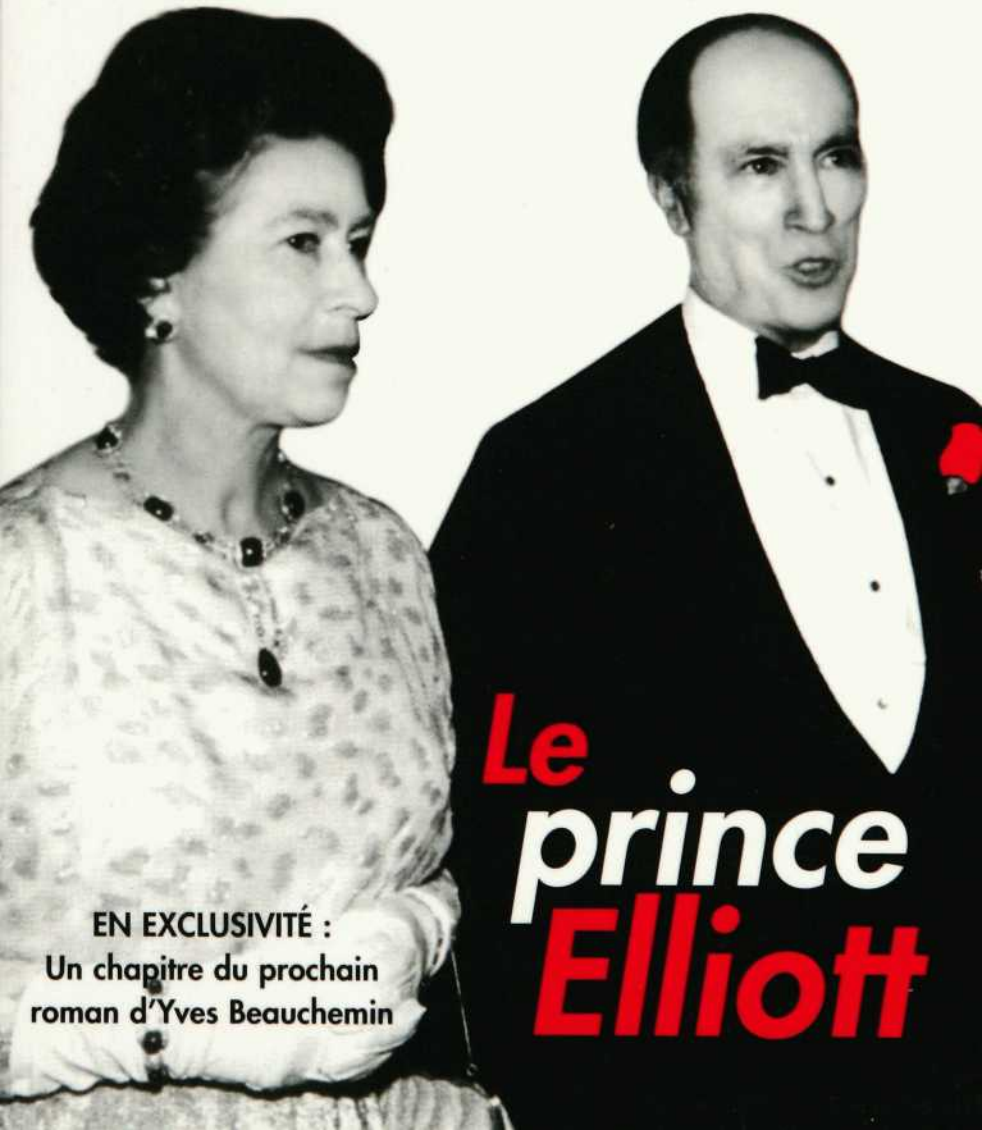
L'Action nationale

Volume LXXXVI, numéro 3, Mars 1996



Le prince Elliott

EN EXCLUSIVITÉ :
Un chapitre du prochain roman d'Yves Beauchemin

Abonnement 1 an
10 numéros

Québec, Canada	38,00 $
Étudiant, Québec	22,00 $
France	300,00 FF
Autre pays	65,00 $
Abonnement de soutien	100,00 $
Abonnement à vie	1 000,00 $

Abonnement 2 ans
20 numéros

Québec, Canada	70,00 $
Étudiant, Québec	40,00 $
France	500,00 FF
Autre pays	115,00 $

(Taxes incluses)

Mise en pages : Mégatexte inc.

ISSN-0001-7469
ISBN-2-89070
Dépôt légal :
Bibliothèque nationale
Périodicité :
10 numéros par an

L'ACTION NATIONALE
1259, rue Berri, bureau 320
Montréal, H2L 4C7
Téléphone : (514) 845-8533
Télécopieur : (514) 286-8165

Champ d'action
La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale. Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain.

Liberté d'expression
L'Action nationale fait appel à un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs. Elle ouvre ses pages aux jeunes et aux experts. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

Rédaction
L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages. Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages. Un article soumis, sans entente préalable, peut varier de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

Index
Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « *L'index des périodiques canadiens* » depuis 1948, dans « *Périodex* » depuis 1984, dans « *Repères* » publié par SDM Inc. et la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

Reproduction
La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans l'Action nationale sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

L'Action
NATIONALE

Quelque part au Québec,
en ce jour du 15 mars 1996

A une personne qui veut contribuer
au développement du Québec,

Nous débutons une vaste enquête sur l'épargne. L'analyse de portefeuilles démontre une déportation du fruit de notre travail. Des dizaines de milliards de dollars sont investis en d'autres provinces et pays.

Mais l'obtention d'un rapport financier n'est pas facile. On nous répond que les renseignements sur les valeurs sont confidentiels. Notre avenir est confidentiel ...?

Si vous possédez le portefeuille d'une banque, d'une compagnie d'assurances, d'une caisse de retraite, d'un fonds mutuel ou d'une autre société financière, vous nous aidez en nous le prêtant. Vous pouvez nous le faire parvenir de façon anonyme, comme plusieurs amis l'ont fait.

Ces renseignements sont d'intérêt public. Ils sont nécessaires pour convaincre les décideurs d'utiliser l'épargne en faveur du développement québécois.

Votre coopération sera appréciée. Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Rosaire Morin

1259, rue Berri, bureau 320, Montréal H2L 4C7 - Tél :(514) 845.8533

BAnQ
NUMÉRIQUE

Page(s) manquante(s) ou non-numérisée(s)

Veuillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

Bibliothèque et Archives nationales Québec

Table des matières

MARS 1996

4 *Éditorial*
La colombe et son disciple
Rosaire Morin

13 **Un authentique ethnonyme**
Hugo Saint-Hilaire

19 **Ce serait la faute du Québec**
Claude Morin

32 **Le Fonds de Solidarité**
Louis Fournier

43 **Entrevue avec Françoise David**
Shirlée Biron

50 **Le Québec à l'ONU**
Jean-Louis Bourque

73 **La professionnalisation de l'enseignement**
Lise Bourbeau

99 **Le fonctionnement de l'État**
Henri Tremblay

123 **L'histoire du drapeau**
Luc Bouvier

135 **Itinérants**
Marie Cholette

137 **La Reine est poursuivie**
Jean-François Nadeau

140 **Esdras Minville**
Paul-Émile Roy

146 **Comptes-rendus**
L'histoire populaire du Québec
de Jacques Lacoursière
par Manon Perron

Québec 1996
de Denis Monière
par Johanne Saindon

Comme en plein jour
de Jean-Paul-Médéric Tremblay
par Maurice Lebel

153 *Lectures*

157 **À travers l'actualité**
Rosaire Morin

179 *Nos annonceurs*

187 **Un chapitre du prochain roman de**
Yves Beauchemin

Comité éditorial

François Aquin, avocat, Montréal
Louis Balthazar, politologue, Université Laval
Claude Bariteau, anthropologue, Université Laval
André Beauchamp, sociologue, Montréal
Jules Bélanger, historien, Gaspé

Jean-Guy Bissonnette, directeur de la recherche, Centraide
Claire Bonenfant, sociologue, Québec
Gérard Bouchard, sociologue, UQAC
Henri Brun, constitutionnaliste, Université Laval
Claudette Carbonneau, première vice-présidente, CSN

Paul-André Comeau, journaliste, Montréal
Marcel Couture, président, Le Devoir, Forces
Fernand Daoust, président, Fonds de Solidarité
Bernard Descôteaux, rédacteur en chef, Le Devoir
Nicole de Sève, conseillère, CEQ

Clermont Dugas, géographe, UQAR
Fernand Dumont, sociologue, Université Laval
Andrée Ferretti, écrivaine, Cowansville
Lucia Ferretti, vice-rectrice, UQAT
Danielle Gagné, administratrice, Longueuil

Alain-G. Gagnon, professeur, Université McGill
Mona-Josée Gagnon, conseillère, FTQ
Pierre Graveline, écrivain, éditeur, Montréal
Jean-Claude Guérard, économiste, HEC
Roger Guy, professeur, UQAT

André Joyal, économiste, UQTR
Pierre-André Julien, économiste, UQTR
Claude Lafleur, directeur général, UPA
Danielle Lafontaine, sociologue, UQAR
Guy Laforest, politologue, Laval

Andrée Lajoie, constitutionnaliste, Université de Montréal
Simon Langlois, sociologue, Université Laval
Colette Lanthier, psychologue, Secrétariat à l'action communautaire
Robert Laplante, sociologue, Ville de Montréal
Alain Laramée, professeur, Télé-Université

Léo-Paul Lauzon, professeur, UQAM
Lise Lebrun, action communautaire, Montréal
Jean-Marc Léger, directeur, Fondation Lionel-Groulx
Pierre Marois, avocat, Saint-Lambert
Yves Martin, sociologue, démographe, Lac Brôme

Suzanne Messier, démographe, ministère de l'Éducation
Denis Monière, politologue, Université de Montréal
Jacques-Yvan Morin, constitutionnaliste, Université de Montréal
Pierre Noreau, sociologue, UQAT
Ferdinand Ouellet, ex-sous-ministre, Saint-Roch-des-Aulnaies

Michel Paillé, démographe, Conseil de la langue française
Pierre Paquette, secrétaire général, CSN
Micheline Paradis, directrice, Ma Caisse, Desjardins
Hélène Pelletier-Baillargeon, écrivaine, Outremont
Henri-Paul Proulx, secrétaire général, Solidarité rurale

Guy Rocher, sociologue, Université de Montréal
Bruno Roy, président, Union des écrivaines et des écrivains
Jean-Claude Tardif, conseiller, CEQ
Hélène Tremblay, rectrice par intérim, UQAR
Rodrigue Tremblay, économiste, Université de Montréal

Daniel Turp, professeur titulaire, Université de Montréal
Pierre Vadeboncœur, écrivain, Outremont

L'Action NATIONALE

Volume LXXXVI
Numéro 3,
Mars 1996

Directeur
Rosaire Morin

Secrétaire
Marie-Laure Prunier

Relationniste
Laurence Lambert

Analyse sociale
Michel Rioux
Nicole De Sève

Éducation
Jean-Claude Tardif

Entrevues
Shirlée Biron

Comité de rédaction
Shirlée Biron
Hélène-Andrée Bizier
Jacques Brousseau
Jacqueline Darveau-Cardinal
Robert Laplante
Denis Monière
Jean-François Nadeau
Michel Rioux
Ronald-E. Laviolette

Comité de lecture
Jean-Jacques Chagnon
Jean-Pierre Dupuis
Lucia Ferretti
Colette Lanthier
Alain Laramée
Pierre Noreau
Christiane Pelchat
Paul-Émile Roy
Janine Thériault

Prix André-Laurendeau
Membres du jury
Jules Bélanger
Lucia Ferretti
Colette Lanthier

Éditorial

La colombe et son disciple

Jean Chrétien, c'est l'élève, le potache, le novice. Pierre Elliott Trudeau, c'est le maître, le chef d'orchestre, le patron. Les deux personnages sont dans l'actualité. Je vous parle aujourd'hui de leur grandeur.

Le provocateur

Débutons par le porte-parole, l'actuel premier ministre, jadis grand avocat à Bay Street. L'homme a de la continuité. Ce n'est pas d'hier qu'il sonne l'alarme, qu'il sème la panique.

Dans le *Soleil* du 16 décembre 1991, on pouvait lire l'avant-propos de ses harangues post-référendaires :

> M. Chrétien a affirmé qu'il était faux de croire que la scission du Canada serait une chose facile à réaliser : si jamais la situation se présentait, il faudrait s'attendre à tout, même à une intervention des Forces armées canadiennes.

Le caractère belliqueux de cette intervention cache une fourberie dont Chrétien lui-même se vantait et qui explique son caractère « ratoureux » et futé. Un exemple, entre autres, dénote une finasserie propre au politicien. Cette astuce a abouti au coup d'État de 1982.

> Quand je quittai Romanow et McMurry, je n'étais plus très sûr de pouvoir faire

> accepter ce compromis par Pierre Trudeau. Je fis d'abord un test auprès de Serge Joyal et de Jim Peterson, mon secrétaire parlementaire : leurs réactions furent favorables. J'allai ensuite voir le premier ministre qui m'écouta sans broncher. Pour le convaincre, je lui dis enfin : « Pourquoi ne pas demander l'opinion d'un député ou deux ? » Et je fis entrer Joyal et Peterson... sans dire à Pierre Trudeau que je leur avais déjà parlé ! Finalement, j'insistai pour qu'on poursuive les négociations : « Je suis sûr que la Saskatchewan proposera quelque chose de nouveau. »
> (Jean Chrétien, *Dans la fosse aux lions*, Les Éditions de l'Homme, p. 189)

Ces lignes écrites par Chrétien, alors ministre de la Justice, ne reflète pas une loyauté à toute épreuve. M. Turner l'a appris à ses dépens. L'amitié de Chrétien pour son maître s'est montrée méchante à plusieurs reprises. Souvenez-vous de l'arrivée des colombes dans le cabinet Pearson. De cet événement, l'élève écrivait les lignes qui suivent :

La venue des « trois colombes » à Ottawa briserait le ghetto des intellectuels québécois.

> Je pensais que c'était un coup de maître. La venue des « trois colombes » à Ottawa briserait le ghetto des intellectuels québécois qui restaient volontairement au Québec, et permettrait à Pearson de renouveler le Parti libéral fédéral. C'est formidable, lui dis-je, mais nous aurons un problème avec Trudeau : on ne pourra pas le faire élire nulle part. De fait, ce ne fut pas facile de lui trouver un comté : il voulait représenter un comté de langue française, mais à la fin il dut se contenter de Mont-Royal, comté à majorité anglophone.
> (Jean Chrétien, *Dans la fosse aux lions*, Les Éditions de l'Homme, p. 54)

L'homme connaissait Trudeau : il savait aussi le manier. Après lui avoir fait accepter avec subtilité la poursuite des négociations avec la Saskatchewan, tel que ci-haut rapporté, il obtenait le

consentement du maître dans un acte théâtral mémorable. C'est lui-même qui a écrit le récit de l'œuvre funèbre qui muselait le Québec.

> En septembre, quand la décision de la Cour suprême fut finalement rendue, le premier ministre faisait une tournée de l'Asie du Sud-Est. J'étais dans mon bureau et j'essayais désespérément de comprendre la très mauvaise transmission télévisée du jugement. Non seulement la voix du juge en chef Bora Laskin était à peine audible, mais plusieurs points du jugement semblaient ambigus. En résumé, il disait que l'action unilatérale du gouvernement fédéral était légale mais contraire aux coutumes et aux traditions qui nécessitaient l'accord des gouvernements provinciaux pour procéder à des amendements constitutionnels. Je sautai sur le mot légal et j'oubliai le reste.
>
> Je rejoignis Pierre Trudeau en Corée : « C'est légal ! Je vais donner une conférence de presse et crier victoire sans plus tarder ». Il manifesta son accord.
> (Jean Chrétien, *Dans la fosse aux lions*, Les Éditions de l'Homme, p. 185)

Même si « l'action unilatérale du gouvernement fédéral était... contraire aux coutumes et aux traditions qui nécessitaient l'accord des gouvernements provinciaux pour procéder à des amendements constitutionnels », Chrétien sauta « sur le mot légal ». Il a agi comme si la constitution du pays lui appartenait. Grâce à la palinodie de la Cour supérieure, il a eu raison de la mémoire et des racines historiques du Canada.

Chrétien a agi comme si la constitution du pays lui appartenait.

La constitution fut rapatriée sans l'accord du Québec. Elle en diminuait les pouvoirs. Elle comportait un mode d'amendement qui gelait pour « mille ans » (expression de Trudeau) les changements constitutionnels en terre canadienne. En effet, l'article 38 de la Constitution Trudeau né-

cessite l'approbation de 7 provinces représentant 50 pour cent de la population. Jamais le Québec ne pourra obtenir les pouvoirs nécessaires à son développement, parce que jamais 7 provinces vont y consentir. Mais les provinces anglaises pourront, elles, centraliser à leur goût. En 1982, elles ont modifié la constitution sans le consentement du Québec. Ce qui s'est produit peut se reproduire, malgré un fictif droit de veto qui peut, en tout temps, être rappelé. Le coup d'État 1982 a été réalisé sans consulter le peuple. De cette réussite, Jean Chrétien s'en réjouit en des termes sans équivoque.

Le tricoteux a parfois des élans de franchise assez surprenants pour un politicien.

> En avril, la reine vint au Canada signer la Proclamation royale, et le premier ministre Trudeau, m'invita à signer mon nom sous celui d'Elizabeth II... Voilà! Le but était atteint, nous avions enfin rapatrié la Constitution ! Je l'avoue sans honte : j'étais heureux et fier de notre réussite. Nous avions une formule d'amendement acceptée par neuf des dix provinces... Nous avions aussi une Charte des droits et libertés.
> (Jean Chrétien, *Dans la fosse aux lions*, Les Éditions de l'Homme, p. 197)

Jean Chrétien se réjouissait. Et dans un geste d'une franchise désincarnée, il signait un message publicitaire à la télévision anglaise durant la campagne électorale de 1984 qui révélait les motifs de sa fierté.

> *We have change the constitution to make sure that the Anglos have the right to send their kids to english schools. The right that have been taken by the bill 101.*

Le tricoteux a parfois des élans de franchise assez surprenants pour un politicien. Ses admissions spontanées révèlent le fonds de son âme. Tous les anglophones de la terre doivent vivre en anglais s'ils s'établissent au Québec. La culture et

la langue françaises ne sont pas des réalités pour cet homme. Il passera à l'histoire comme un saboteur du Québec francophone par l'imposition d'une charte des droits qui rendait inconstitutionnelle certains articles de la Loi 101. Il a fait du Québec une colonie du Canada anglais. Pour lui, les pouvoirs exclusifs accordés au Québec dans la constitution ne sont pas des pouvoirs exclusifs. Pour lui, la politique, c'est simplement l'art d'exercer le pouvoir.

> En Gaspésie, ce qu'ils veulent, c'est de l'assurance-chômage : que le chèque vienne de Québec ou d'Ottawa, ça ne les dérange pas.
> (Jean Chrétien, à Radio-Canada, le 15 septembre 1991, au Téléjournal, à 22 h 06)

Cette déclaration très irrespectueuse pour la population gaspésienne et pour la constitution du pays est inspirée par la vision du Canada anglais : « One Canadian Nation ! » ou « One Country, One Nation ». Vraiment, le Canada anglais et le Québec ne vivent pas à la même heure. Il y a beaucoup plus que trois heures de différence entre Vancouver et Québec. Dans les capitales anglaises et dans l'esprit de Jean Chrétien, le calendrier s'est arrêté à l'Acte d'Union : 1841. Le traité entre quatre provinces est aboli. Le Québec devient une province comme une autre. Une grande municipalité.

Pour lui, la politique, c'est simplement l'art d'exercer le pouvoir.

> Le Canada est un pays unique qui mérite qu'on le défende avec passion. Il est unique pour bien des raisons, mais d'abord parce que, plus que tout autre, il respecte les droits de ses minorités.
> (Jean Chrétien, *Dans la fosse aux lions*, Les Éditions de l'Homme, p. 231)

Le Canada respecte-t-il les droits de ses minorités lorsqu'il impose à la minorité québécoise les volontés de la majorité canadienne ? Le Canada respecte-t-il les droits de ses minorités lorsqu'il

tolère et permet l'assimilation des francophones dans sept provinces canadiennes ?

M. Chrétien n'est pas un premier ministre ordinaire.

Pauvre Chrétien ! Il est à la fois candide et irresponsable, roué et dangereux. Il manie l'intrigue, la manigance et le tripotage. Il a passé sa vie dans la manœuvre. L'exemple du second parc national de la Mauricie illustre sa façon de respecter le Québec.

> On connaît les longues discussions au sujet du Parc de Forillon, en Gaspésie. On se rappelle aussi comme il lui fût plus facile, à Ottawa, de doter la Mauricie d'un second parc national, en passant par-dessus la tête de Québec et en faisant directement appel aux électeurs de la région.
>
> M. Chrétien se vante de cette méthode de circuiter les hésitations du gouvernement Bourassa, propriétaire du territoire, appelé à y céder sa juridiction au gouvernement fédéral.
>
> « J'ai utilisé ce parc pour briser les reins du gouvernement du Québec. Et, sachez-le, j'en suis fier », dit-il en toutes lettres le ministre. (Éditorial de Clément Brown, *Montréal-Matin*, 22 novembre 1972)

Jean Chrétien est irresponsable, ai-je dit. Je ne crois pas me tromper. Il a été le premier ministre des Finances à présenter un budget déficitaire excédant les dix milliards de dollars : 10 426 000 000 $ en 1977-1978 et 12 617 000 000 $ en 1978-1979. C'est sous son règne que la débâcle financière a commencé.

Sous son règne de premier ministre, le Québec se libérera. Car M. Chrétien n'est pas un premier ministre ordinaire. Il est un grand improvisateur. Il perçoit ce que personne ne comprend. Il n'entend pas ce que nous disons. Il ne sait pas ce que nous voulons. Il est au courant de ce que nous ignorons. Il vise à uniformiser ce qui ne peut

l'être. Le pouvoir est sa vie, l'intrigue son arme favorite. À l'école de Pierre Elliott Trudeau, il ignore que la politique doit être au service de la nation.

Pierre Elliott Trudeau

Pierre Elliott Trudeau et son ami Jacques Hébert (qui a découvert une « vache séparatiste ») ont fait le tour du monde sur le pouce. Devenu premier ministre, Pierre Elliott s'est promené à dos d'éléphant dans le désert africain et à califourchon sur un bicycle chinois. Il s'amusait même avec les affaires de l'État. Il a conduit le Canada au bord de l'abîme.

Il s'agit de créer de la réalité nationale une image si attrayante qu'elle rende celle du groupe séparatiste peu intéressante.

Au 31 mars 1975, la dette fédérale nette s'élevait à 23 958 000 000 $. Mais l'idée de l'indépendance montait au Québec. Trudeau entreprit de faire échec aux « séparatistes » québécois. Il avait écrit :

> Un des moyens de contrebalancer l'attrait du séparatisme, c'est d'employer un temps, une énergie et des sommes énormes au service du nationalisme fédéral. Il s'agit de créer de la réalité nationale une image si attrayante qu'elle rende celle du groupe séparatiste peu intéressante, par comparaison. Il faut affecter une part des ressources à des choses comme le drapeau national, l'hymne national, l'éducation, les conseils des arts, les sociétés de diffusion radiophonique et de télévision, les offices du film...
>
> Bref, on doit faire sentir à tous les citoyens que c'est seulement dans le cadre de l'État fédéral que leur langue, leur culture, leurs institutions, leurs traditions les plus sacrées et leur niveau de vie peuvent échapper aux assauts de l'extérieur et aux conflits de l'intérieur.
> (Pierre Elliott Trudeau, *The Future of Cana-*

dian Federalism, Créneau et MacPherson, Ed. University of Toronto Press, Toronto)

Ainsi motivé, la colombe Trudeau partit en croisade et le premier croisé n'est nul autre que Jean Chrétien. En 1977 et en 1978, il réussit à établir un déficit record de 23 milliards de dollars. L'ineffable MacEachan monta les enchères : 56 milliards de dollars en trois ans. Dans les deux années qui suivent, Marc Lalonde, avec un sourire de pâte dentifrice, réussit un exploit qui dépassait tout ce qui avait été fait avant lui : 71 milliards de dollars de déficits budgétaires. C'est ainsi qu'au 31 mars 1985 la dette fédérale nette avait décuplé en dix ans. De 23 milliards elle était passée à 202 424 999 999 $. Par la suite, Michaël Wilson et Paul Martin étaient assez compétents pour creuser le trou à 700 000 000 000 $.

Ce sont ces petits hommes qui ont conduit le pays à la faillite et qui nient au Québec le droit à la vie. Ils poursuivent les « séparatistes » en utilisant la trouille, la peur et les menaces. Ces hommes ont perdu toute crédibilité. Leur gestion des affaires publiques est si déficiente qu'ils devraient se cacher à jamais.

C'est ainsi qu'au 31 mars 1985 la dette fédérale nette avait décuplé en dix ans.

Mais le prince Trudeau est si convaincu que le Canada lui appartient qu'il continue son ramage. Cet homme conserve le mirage des grands ensembles et l'image des anciens empires. Il est incapable de comprendre le mouvement des nationalités vers l'universalisme. Partisan de la mondialisation mal comprise, il défend l'existence du super-État qui, depuis 127 ans, a anglicisé les Canadiens français dans neuf provinces canadiennes. Il entend même pulvériser la culture québécoise pour la délaver dans une culture canadienne uniforme. Bilinguisme et multiculturalisme, voilà ses deux armes pour insérer les Canadiens français parmi les nombreux groupes ethniques de la mosaïque canadienne ! Son opposition à l'indé-

pendance du Québec est irrationnelle. À l'entendre on croirait que la souveraineté est une maladie honteuse et que les séparatistes souffrent de folie contagieuse.

Vouloir l'indépendance du Québec est le réflexe normal d'un peuple en bonne santé.

Cette folie contagieuse est une aspiration à la liberté. Elle est une attitude naturelle. Une colonie qui devient un pays participe à la civilisation de l'universel. Vouloir l'indépendance du Québec est le réflexe normal d'un peuple en bonne santé. C'est à la fois un objectif, un droit et un devoir. Quand nous serons maîtres chez nous, nous serons les responsables de la qualité de notre vie et de notre avenir. □

Rosaire Morin

Frankois:

Un authentique ethnonyme pour les « Québécois-francophones-de-souche »

Hugo Saint-Hilaire*

Dans un article sur le problème identitaire québécois (*La Presse*, 5 déc. 1995), le député de Borduas, monsieur Jean-Pierre Charbonneau faisait allusion avec justesse à la difficulté pour les Québécois de toutes les origines ethniques de s'identifier comme Québécois, et aux « Québécois francophones » de s'identifier comme... Québécois.

Sans s'attarder trop longuement à l'histoire du Québec, il est connu que les colons français, nos ancêtres, se sont appelés Canadiens ; ceci en référence à la vallée du Saint-Laurent qui portait le nom de « Kanata », Canada, et qui signifie « là où j'habite » en amérindien. C'est d'ailleurs pourquoi ils se surnommaient « habitants ».

Sous le régime britannique, les colons anglais s'appelèrent « Canadians » et nous donnèrent le nom de « French canadians ». Ce terme de Canadien français perdura jusqu'au début des années soixante où nous adoptâmes alors le nom de Québécois pour affirmer notre spécificité culturelle française.

---

* Baccalauréat en psychosociologie de la communication (UQAM), animateur social et écrivain.

Un éthonyme équivoque

Quand, par la suite les autres ethnies nous demandèrent qui elles étaient, nous leur avons répondu : « des Québécois aussi ! »

En répondant à nos concitoyens d'origine ethnique qu'ils étaient eux aussi québécois, « les Québécois-canadiens-français ont tout à la fois fait preuve de leur volonté d'ouverture et se sont créé un problème identitaire au plan de leur appartenance ethnoculturelle », écrit M. Charbonneau ; et ceci afin de ne pas tenir un langage d'exclusion.

Que je le veuille ou non, l'histoire m'a fait Québécois-de-souche.

Malgré notre bonne volonté, notre effort fut cependant vain parce que selon M. Giuseppe Sciortino, membre du Conseil exécutif national du Parti québécois, pour les Québécois allophones, le terme « Québécois » demeure pour eux un mot que les francophones du Québec se sont appropriés seulement pour eux-mêmes, et ceci à l'exclusion des autres ; même si cela peut ne pas être vrai, telle en est malheureusement la perception, dit-il.

Pour Jean-Pierre Charbonneau, le problème se complexifie encore davantage lorsque les souverainistes parlent des Québécois dans le sens des Canadiens français et, parfois, dans le sens de tous les citoyens du Québec. De plus, entre aussi en ligne de compte l'autre identité : la canadienne. Nous nous retrouvons donc en plein chevauchement, non pas administratif, mais linguistique !

Devant autant d'ambiguïtés, les Québécois-canadiens-français sont alors devenus des « Québécois francophones ». « Puis, comme ce terme n'était pas exact puisqu'il y avait des francophones d'autres origines comme les Haïtiens par exemple, ils sont devenus des Québécois-de-souche », nous dit le député de Borduas.

Dans son autobiographie « *À visage découvert* », Lucien Bouchard écrit : « Que je le veuille ou non, l'histoire m'a fait Québécois-de-souche.

Par le temps qui court, il faudrait presque s'en excuser.» Cela n'est-il pas vrai? Mais pourquoi devrions-nous nous excuser de ce que nous sommes? À moins que nous ne sachions pas encore qui nous sommes vraiment? Vous conviendrez que dans un tel contexte, il devient beaucoup plus difficile pour nos concitoyens des autres ethnies de nous respecter comme ethnie.

Déjà en 1988, Jacques Godbout posait la question: «Qu'est-ce qu'un Québécois?» (*L'Actualité*, oct. 1988); ainsi que Lysiane Gagnon qui se demandait: «Dites-moi, quel est le nom au juste du peuple que l'on célèbre le 24 juin?» (*La Presse*, 25 juin 1988): Québécois? Canadiens français? Canadiens-Français avec un trait d'union? Québécois francophone? Franco-Québécois? Québécois de langue française de vieille souche?

Dites-moi, quel est le nom au juste du peuple que l'on célèbre le 24 juin?

Madame Gagnon terminait son article par ces mots: «D'où venons-nous? De Nouvelle-France. Où allons-nous? Dans toutes les directions, c'est-à-dire nulle part. Qui sommes-nous? Comment savoir? Ce qui n'est pas nommé existe-t-il?»

Pour Jean Daniel, fondateur du *Nouvel Observateur*, les nations ont avant tout besoin de reconnaissance (*Le Devoir*, 23 oct. 1995). «Ce n'est pas seulement un besoin, c'est indispensable. Si vous n'avez pas la reconnaissance formelle de la dignité personnelle, vous n'avez pas d'identité. Le regard d'autrui a une fonction sociale, une fonction d'accouchement de l'être. Donc, l'idée d'accéder à la dignité par une reconnaissance me semble une évidence très forte.

Une nation doit avoir un nom

Pour sortir définitivement de cette situation inconfortable et pour le moins gênante, ne serait-il pas approprié de trouver un nom qui puisse nous appartenir vraiment sans ambiguïté?

Si les habitants du Québec sont des Québécois, sans égard à leur origine raciale, ethnique, religieuse ou linguistique, quel nom doivent porter les « Québécois-francophones-de-souche » pour consolider leur identité et s'affirmer en tant que tel ? Car vous conviendrez que le mot « Québécois » est beaucoup plus un gentilé qu'un ethnonyme.

L'ethnonyme repose sur une communauté de langue et de culture : la nation.

Rappelons que le gentilé est la dénomination des habitants par rapport au lieu où ils résident : pays, région, ville, village, quartier. « Québécois » est donc le gentilé des habitants de la province de Québec et de la ville de Québec. Alors que l'ethnonyme est un nom ethnique, c'est-à-dire relatif à un groupement humain qui possède une structure familiale, économique et sociale homogène et dont l'unité repose sur une communauté de langue et de culture : la nation.

Considérant que le Québec est un territoire d'immigrants, le mot « Québécois » est aujourd'hui devenu insuffisant pour rendre compte de la véritable identité des « Canadiens français du Québec ».

En effet, une nation peut-elle avoir pour nom « Québécois-francophones-de-souche » ? ou « Québécois-pure-laine-tricoté-serré » ? ou selon Marco Micone (*La Presse*, 6 déc. 1995) « Québécois-du-cru » ? N'est-il pas aberrant qu'une nation sur le point de devenir souveraine n'aie pas encore de nom ? et devienne toute confuse et mal à l'aise lorsqu'il s'agit pour elle de se nommer ? Pouvons-nous exiger des immigrants qu'ils fassent ce que nous ne faisons pas nous-mêmes : respecter notre identité !

Si un beau nom constitue chez l'homme et la femme le joyau de leur âme, comme le dit Shakespeare dans « Othello », ainsi en est-il pour la nation. Goethe a écrit dans « Poésie et vérité » que le nom propre d'un être humain est un vêtement

parfaitement ajusté, comme une peau dont il est recouvert et qui fait corps avec lui : cela est vrai aussi pour une nation. Actuellement, le moins que l'on puisse dire, c'est que notre vêtement identitaire n'est pas encore ajusté.

En conséquence, nous proposons que le nom de FRANKOIS soit adopté par tous ceux qui se considèrent comme des « Québécois-francophones-de-souche » pour définir leur identité nationale et leur culture, la culture frankoise étant la forme nord-américaine de la tradition française.

En français le mot « franc », issu du latin « francus », est un emprunt au francique « frank » ou à l'allemand « Franke » qui signifie « libre » et qui est aussi le nom d'une peuplade germanique du Ve siècle qui occupa la Gaule romaine, soit les rives du Rhin et la partie maritime de la Belgique et de la Hollande.

Avec les siècles, la Francia, le « pays des Francs », est devenu la France, le pays des Français qui formèrent la langue française.

Notre vêtement identitaire n'est pas encore ajusté.

L'ethnonyme Frankois qui veut dire « homme libre », consacre à nos yeux toute la valeur historique, culturelle et linguistique d'une nation de femmes et d'hommes parvenus, en terre d'Amérique, à la maturité responsable et à l'identité véritable dans la dignité. Sans nom, nous le savons, il n'y a point d'identité. Nous sommes notre nom. Avec le nom Frankois, notre volonté nationale trouve un soutien, une aide et un ancrage à partir duquel, libéré enfin de nos complexes, nous pourrons complètement déployer nos ailes et donner le meilleur de nous-mêmes !

Le peuple Québécois est donc composé des Amérindiens et Inuits, les premières nations, de la nation frankoise majoritaire, « c'est-à-dire, comme l'écrit monsieur Charbonneau, les descendants des colons français et les gens d'ailleurs qui se

sont intégrés plus ou moins anciennement à ce groupe humain particulier pour devenir des francophones d'ici», des Canadiens-anglais et des individus de toutes les autres ethnies.

Rien de tel pour sortir de la confusion que de bien nommer les choses, les gens... et les nations. Avec cet ethnonyme, les «Québécois-francophones-de-souche» récupèrent leur identité collective dans le respect des autres Québécois.

Rien de tel pour sortir de la confusion que de bien nommer les gens... et les nations.

Ce nouveau nom de Frankois va dans le sens de la Commission sur l'avenir du Québec qui, heureusement, a réhabilité le discours identitaire en affirmant qu'il existe une majorité frankoise au nom de laquelle elle réclame un pays de la langue française. L'ethnonyme Frankois rejoint aussi les propos de M. Lucien Bouchard qui, lors de son discours de candidature à la direction du Parti québécois, voyait maintentant la nécessité de «préciser la définition du nationalisme québécois, dans le sens de sa diversité et de sa texture nouvelle». □

Ce serait donc la faute du Québec!...

Claude Morin

Dans les journaux du 3 février dernier, Pierre Elliott Trudeau repartait en guerre. Cette fois, c'était contre le premier ministre Lucien Bouchard qui, je suppose, symbolise à ses yeux ce qu'il a vainement combattu toute sa vie : le patriotisme québécois. Mais il ne s'en prend pas seulement au premier ministre : sans doute furieux du résultat obtenu par les souverainistes au référendum du 30 octobre, frustré qu'on ne lui ait pas demandé d'intervenir pendant la campagne, toujours inquiet de voir son « œuvre » de 1982 remise en question et soucieux de l'opinion que garderont de lui les générations futures, il profite de sa sortie pour nous présenter de nouveau sa propre interprétation de l'histoire, selon laquelle – mais cela n'est pas nouveau – il est l'unique détenteur de la vérité.

Dans son article, M. Trudeau avance une vision tronquée des revendications politiques du Québec et offre des négociations constitutionnelles de 1980-1981 une image qui n'est pas, pour dire le moins, très exacte. Il traite aussi de l'accord du lac Meech, mais je ne sens pas le besoin d'en parler ici ; encore nombreux aujourd'hui, les participants et les témoins peuvent rétablir les faits.

Les revendications du Québec

M. Trudeau dit que « les revendications véritablement historiques des Canadiens français

consistaient essentiellement en une chose : le respect du fait français au Canada ». Puis, se référant à une déclaration de Jean Lesage en juillet 1960, il réduit les réclamations de ce dernier à deux seuls points : le rapatriement de la constitution et le respect des droits linguistiques et éducationnels des minorités francophones hors Québec. C'est tout.

M. Trudeau caricature les positions québécoises et masque le plus important.

Selon M. Trudeau, ces points auraient pu être réglés par la formule Fulton-Favreau de 1964 et la charte de Victoria de 1971, mais, accuse-t-il, l'une et l'autre solution furent répudiées par les premiers ministres Lesage et Bourassa qui les avaient pourtant négociées et acceptées : manquant à la parole donnée, ils abandonnèrent les propositions traditionnelles du Québec et provoquèrent l'échec des pourparlers. De la même manière et dans la version trudeauiste des faits, le projet fédéral de 1980-1981 visait à donner suite aux « revendications véritablement historiques » du Québec (i.e. droits des francophones hors Québec et rapatriement), mais cette fois c'est René Lévesque qui s'y opposa.

Autrement dit, ce sont les représentants québécois eux-mêmes qui, ne respectant pas leur parole, ont toujours été responsables de leurs échecs. Ce sont eux qui ont abandonné les revendications traditionnelles du Québec, alors que, pour leur part, Ottawa et les autres provinces faisaient preuve d'ouverture et étaient prêts à les satisfaire.

M. Trudeau caricature les positions québécoises et masque le plus important : les revendications du Québec et ses suggestions de réforme du fédéralisme ont d'abord et avant tout constamment porté sur le partage des pouvoirs, position qui était et demeure fondée sur le fait sociologique et vérifiable que les Québécois forment un peuple.

1) Pendant les années 1940 et 1950, Maurice Duplessis a exigé le respect de ce qu'il appelait

l'autonomie provinciale et s'est opposé à l'envahissement systématique, par Ottawa, des compétences relevant des provinces. C'est même en tant que défenseur des droits du Québec, donc de ses pouvoirs, que Duplessis est surtout passé à l'histoire. M. Trudeau semble bien être seul à ne pas s'en souvenir. A-t-il aussi oublié le « rendez-nous notre butin » de ce premier ministre ?

Jean Lesage a demandé, contre compensation, la fin des programmes conjoints fédéraux-provinciaux.

2) En juillet 1960, peu après son élection, Jean Lesage a adopté une position semblable à celle de Duplessis et est même allé plus loin que lui : il a demandé, contre compensation, la fin des programmes conjoints fédéraux-provinciaux. Cette réclamation, il l'a maintes fois reprise, comme en témoignent ses fréquentes interventions publiques sur le sujet, mais il ne s'est pas limité à cela. Par exemple, le 20 septembre 1964, dans un discours à la Fédération libérale du Québec, il déclarait : « Notre province a des traits particuliers, un caractère propre, qu'il est de son devoir de sauvegarder et qu'elle a le droit de mettre en valeur (...) Le Québec d'aujourd'hui doit posséder et contrôler, dans la mesure du possible, les leviers économiques, sociaux, administratifs et politiques grâce auxquels, et grâce auxquels seulement, il pourra réaliser ses aspirations légitimes de peuple adulte. » Dans le même discours, il précisait que le cadre constitutionnel canadien devait évoluer de façon à « permettre à notre communauté d'atteindre elle-même et par les moyens qui lui conviennent les objectifs qu'elle se fixe librement. »

3) Daniel Johnson père reprenait un thème identique dans le mémoire qu'il déposait devant la conférence sur le Canada de Demain, à Toronto le 27 novembre 1967 :

> « Que veut le Québec ? Comme point d'appui d'une nation, il veut être maître de ses décisions en ce qui a trait à la croissance humaine de ses citoyens (c'est-à-dire à l'éducation, à la

sécurité sociale et à la santé sous toutes leurs formes), à leur affirmation économique (c'est-à-dire au pouvoir de mettre sur pied les instruments économiques et financiers qu'ils croient nécessaires), à leur épanouissement culturel (c'est-à-dire non seulement aux arts et aux lettres, mais aussi à la langue française) et au rayonnnement de la communauté québécoise (c'est-à-dire aux relations avec certains pays et organismes internationaux). »

4) En février 1969, Jean-Jacques Bertrand affirmait que « l'important (...) c'est de pouvoir collectivement vivre en français, de se construire une société qui ressemble (aux Québécois), c'est de pouvoir organiser leur vie communautaire en fonction de leur culture. Et cela n'est vraiment possible que si le gouvernement du Québec possède des pouvoirs proportionnés aux tâches que sa population attend de lui. »

5) Le 14 septembre 1970, à sa première conférence constitutionnelle à titre de premier ministre, Robert Bourassa déclarait : « Je pense qu'il faut poursuivre à fond les discussions relatives à la répartition des pouvoirs, question qui est en fait fondamentale ».

Robert Bourassa déclarait : « il faut poursuivre à fond les discussions relatives à la répartition des pouvoirs.

Voilà en quoi, selon cinq premiers ministres québécois d'allégeance fédéraliste, consistait la substance du renouvellement nécessaire du régime canadien. Au lieu de retrancher de l'histoire politique du Québec les éléments les plus significatifs, M. Trudeau devrait constater la cohérence des positions avancées par ces premiers ministres. Il devrait aussi voir qu'elles ont toutes un commun dénominateur : les Québécois forment un peuple, ils veulent être reconnus comme tel et exigent que, dans le partage des pouvoirs et dans ses institutions, le régime admette concrètement cette aspiration. Si le mouvement souverainiste s'est développé, c'est précisément parce que, d'une conférence à l'autre, jamais les dirigeants fédéraux

n'ont voulu respecter cette exigence légitime et positive.

Ottawa et les neuf provinces anglophones s'allièrent, en novembre 1981, pour imposer une constitution qui niait le caractère distinct du Québec.

M. Trudeau lui-même n'ignorait pas l'existence et la nature de cette aspiration lorsqu'il laissa entendre aux Québécois, en mai 1980, qu'un Non au référendum signifierait un Oui au renouvellement du régime. Sauf qu'il jouait sur les mots, comme on s'en est aperçu après. De fait, il prit soin d'exprimer son engagement de façon à ce que les Québécois y voient enfin l'acceptation, après tant d'années, de leurs réclamations sur la redéfinition du rapport Québec-reste du Canada.

On connaît la suite. Dans la foulée de la victoire du NON, le Québec se trouva devant une opération dont le but n'était pas de répondre à ses aspirations, mais bien de faire exactement le contraire. Même si le gouvernement québécois mit tout en œuvre contre l'agression fédérale, au bout du compte Ottawa et les neuf provinces anglophones s'allièrent, en novembre 1981, pour imposer, en l'absence (voulue par les fédéraux) de tout membre de la délégation québécoise, une constitution qui, entre autres choses, niait le caractère distinct du Québec, réduisait ses droits collectifs et diminuait unilatéralement ses pouvoirs en matière de langue. Le plus grand changement constitutionnel depuis 1867 s'effectuait ainsi de manière illégitime et au détriment de la seule population du Canada envers qui on avait pris des engagements en vue de la faire opter pour un NON.

Le front commun de 1980-1981

Peut-être pour se déculpabiliser face à l'Histoire, toujours est-il qu'aujourd'hui M. Trudeau tente de rendre le Québec lui-même responsable du sort qu'on lui ont fait en novembre 1981. Ainsi, il accuse René Lévesque d'avoir détruit le front

commun interprovincial de huit provinces qu'il avait réussi à mettre sur pied pendant les discussions post-référendaires et qui avait pu s'opposer avec un certain succès aux entreprises d'Ottawa. Cette thèse ne tient pas debout.

1) Après la victoire du NON, le gouvernement québécois était en position de faiblesse. C'est d'ailleurs à cause de cette situation qu'Ottawa mit tant de hâte, après le référendum, à réunir les provinces pour une nouvelle ronde constitutionnelle. Selon les plans fédéraux, celle-ci devait être brève et se terminer trois mois plus tard, au début de septembre 1980. Il s'agissait, on l'aura compris, de profiter des circonstances pour modifier la loi fondamentale du Canada dans le sens souhaité par M. Trudeau et non pas pour répondre aux demandes du Québec. Devant ces intentions rapidement visibles, le gouvernement québécois disposait de peu de moyens de défense. En fait, il n'en avait qu'un : susciter la création d'un front commun de provinces soucieuses de s'opposer à telle ou telle proposition fédérale. C'est effectivement ce qui se produisit. Dans les mois qui suivirent, le front commun représenta le plus grand obstacle auquel Ottawa eut à faire face, si bien qu'au lieu de durer seulement trois mois, les pourparlers constitutionnels s'étirèrent sur dix-huit mois.

Il s'agissait de profiter des circonstances pour modifier la loi fondamentale du Canada dans le sens souhaité par M. Trudeau.

Pourquoi René Lévesque se serait-il de lui-même privé d'un front commun qui, M. Trudeau l'admet, avait aussi efficacement servi le Québec ?

2) M. Trudeau prétend que les provinces alliées au Québec s'en dissocièrent à partir du moment où René Lévesque accepta, le 4 novembre 1981, sa proposition de tenir un référendum sur le projet fédéral de modification constitutionnelle. Voyons de plus près.

Avant même que commence la conférence de novembre 1981, le front commun interprovincial n'existait virtuellement plus. En effet, vu l'avis de

la Cour suprême, connu fin septembre et selon lequel trop peu de provinces appuyaient le plan fédéral, les fédéraux cherchèrent, en octobre, à détacher du front commun trois ou quatre d'entre elles. Des émissaires d'Ottawa entreprirent des pourparlers avec ces provinces dans le but d'en venir avec elles à un compromis qui leur conviendrait; ce compromis, cependant, maintiendrait les changements auxquels le Québec s'opposait. Les envoyés fédéraux eurent quelque succès car, dans la semaine précédant la conférence de novembre, un journal comme *The Globe & Mail* de Toronto put faire état des discussions bilatérales en cours. Avec le résultat que, quand la conférence de novembre 1981 débuta, la moitié des provinces jusque-là membres du front commun avaient virtuellement glissé du côté d'Ottawa. De fait, le matin du 4 novembre, une d'elles, la Saskatchewan, présenta un volumineux « compromis » dont la délégation québécoise n'avait jamais entendu parler et qui, évidemment, ne reflétait en rien les exigences du Québec.

Jean Chrétien conseillait de ne pas s'en inquiéter; c'était, leur disait-il, « une affaire entre Québécois » qui ne les concernait pas.

Comment René Lévesque aurait-il pu briser un front commun qu'Ottawa avait déjà réussi à torpiller?

3) Il faut savoir aussi qu'en novembre 1981 les provinces anglophones jugeaient que les discussions constitutionnelles avaient déjà trop duré. Leur opinion publique les enjoignait d'aboutir à une entente sur place. C'était faisable, mais à condition de passer outre aux réclamations québécoises. Aux provinces qui se préoccupaient des réactions négatives possibles de notre délégation, Jean Chrétien conseillait de ne pas s'en inquiéter; c'était, leur disait-il, « une affaire entre Québécois » qui ne les concernait pas et dont MM. Trudeau et lui sauraient bien s'occuper.

Ce qui nous amène au fameux référendum proposé par M. Trudeau. Parce qu'il savait ne plus

pouvoir compter sur le front commun et qu'il était conscient du fait que les provinces anglophones voulaient en finir au cours de la conférence, René Lévesque se déclara favorable à une idée énoncée par M. Trudeau vers midi, le 4 novembre. Comme il restait bien des points en suspens et qu'il fallait en arriver à un accord quelconque avant la fin de la conférence, M. Trudeau suggéra qu'on se contente pour l'instant de rapatrier la constitution telle quelle, sujet qui ne soulevait pas de difficulté, et qu'on se donne ensuite deux ans pour continuer les discussions sur une charte des droits et une formule d'amendement; à défaut d'entente entre les gouvernements, un référendum aurait lieu au terme de cette période. Les autres provinces prisaient peu la technique référendaire, rarement utilisée en régime britannique, mais, présentée comme elle l'était, la proposition permettrait au Québec de gagner du temps et de mieux saisir son opinion publique des enjeux majeurs dans le projet fédéral. Surtout, elle correspondait aux vux du Québec qui, depuis juin de l'année précédente, avait maintes fois demandé qu'Ottawa soumette démocratiquement son projet à la population, comme il l'avait fait lui-même pour la souveraineté-association.

À défaut d'entente entre les gouvernements, un référendum aurait lieu au terme de cette période.

Or, dès le début de l'après-midi, force fut de constater qu'il s'agissait d'un bien étrange référendum : contrairement à ce que M. Trudeau avait dit quelques heures plus tôt, il s'avéra que cette consultation n'aurait lieu qu'après que toutes les provinces auraient donné leur accord au projet fédéral alors en discussion et ne servirait, pour la population, que d'instrument de ratification d'un fait accompli ! René Lévesque rejeta tout de suite le procédé, à vrai dire le truc, esquissé par le premier ministre fédéral.

Si le front commun existait encore aussi solidement que certains essaient de le faire croire, comment peut-on en attribuer l'effondrement à

l'acceptation, par René Lévesque, à midi, d'un référendum qu'à peine trois heures plus tard il refusait formellement en présence des autres provinces d'accord avec lui sur ce point?

M. Trudeau avait-il changé d'avis? S'était-il à dessein exprimé comme il l'avait fait à midi, sachant qu'il surgirait avec une proposition différente à la reprise de la séance? Il lui appartient de s'expliquer là-dessus. Quoi qu'il en soit, cette façon d'agir, dont M. Trudeau semble s'être félicité selon certains chroniqueurs du temps, a été ensuite saluée par des observateurs et des médias, surtout anglophones, comme la marque d'une astuce politique extraordinaire. Si tel était le cas, ce comportement signifierait-il que tous les moyens, même immoraux, même antidémocratiques, sont indiqués dès lors qu'on les emploie contre des représentants du gouvernement québécois, sous prétexte qu'ils sont souverainistes?

S'était-il à dessein exprimé, sachant qu'il surgirait avec une proposition différente à la reprise de la séance?

4) Bref, à en croire M. Trudeau, le Québec et ses représentants seraient seuls et entièrement responsables de ce qui est arrivé en novembre 1981 : ces représentants auraient agi gauchement et c'est eux qui auraient fait preuve de mauvaise foi. C'est eux qui auraient manqué à leur parole et personne au Canada n'aurait de reproches à se faire ni de tort à réparer.

Comment expliquer alors qu'Ottawa et toutes les provinces aient envisagé, en 1987, par l'accord du lac Meech, de réparer le tort fait au Québec en novembre 1981? Et, pourquoi aurait-on encore invoqué l'argument de la réparation au moment de l'accord de Charlottetown en 1992?

Si l'opération fédérale de 1980-1981 avait été aussi correcte que M. Trudeau le prétend, pourquoi Jean Chrétien, son successeur et complice du temps, avouerait-il implicitement le contraire en promettant maintenant que désormais aucun changement constitutionnel ne pourra se réaliser sans

l'assentiment du Québec ? (Sauf qu'il le fait par le truchement d'une simple loi que tout gouvernement futur pourra changer au détriment du Québec, mais qui, d'ici là, ne fait que rendre encore plus difficile qu'avant la reconnaissance concrète du peuple québécois.)

L'insistance d'Ottawa, dans sa propagande actuelle, sur le fait qu'on « respecterait » ainsi les promesses référendaires d'octobre 1995 ne laisse-t-elle pas également entendre qu'on n'a pas respecté celles de mai 1980 ?

Le droit de veto

M. Trudeau aime prétendre qu'en signant, le 16 avril 1981, un accord avec les sept autres provinces du front commun, René Lévesque a laissé tomber le droit de veto du Québec. Selon son habitude, M. Trudeau a préféré « oublier » certaines choses car elles auraient rendu sa démonstration impossible.

M. Trudeau aime prétendre que René Lévesque a laissé tomber le droit de veto du Québec.

Après l'échec de la conférence de Victoria en 1971, l'idée que telle ou telle province détienne un veto perdit tout attrait pour la plupart des provinces anglophones. Si bien qu'en 1980-1981, sauf l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, elles étaient d'avis qu'aucune ne devrait en avoir. Il est vrai qu'Ottawa favorisait encore le veto, mais, vu l'attitude ferme des autres provinces, le Québec crut prudent de prendre des précautions. Il risquait autrement de se retrouver sans protection, rien ne lui garantissant qu'Ottawa ne finirait pas par céder sur ce point aux pressions de la majorité (M. Trudeau le fera d'ailleurs pour la charte des droits lorsqu'il acceptera d'y insérer une clause dérogatoire à laquelle il était pourtant opposé).

En signant l'accord du 16 avril 1981, la délégation québécoise expliqua à ses partenaires qu'il allait de soi que, s'il était rompu, le Québec

reviendrait au veto. Mais le plus important est qu'après des échanges ardus René Lévesque fit inscrire dans l'accord une clause capitale comprenant deux éléments indissociables : le droit de retrait *avec* compensation. Le Québec obtenait là un veto sur toute réduction éventuelle de ses compétences. Autrement dit, même si l'accord n'offrait pas toutes les garanties souhaitables à propos d'institutions comme le Sénat, le Québec se trouvait protégé sur le plan du partage des pouvoirs. Pouvait-il faire mieux dans des circonstances particulièrement difficiles auxquelles, rappelons-le, Ottawa n'était pas étranger ?

Ottawa et les provinces anglophones s'entendirent sur un « package deal »

Quand, au début de novembre 1981, il apparut évident que le front commun ne survivrait pas et que l'accord du 16 avril était de ce fait périmé, le Québec reprit sa position traditionnelle sur le veto, mais les autres gouvernements voyaient les choses différemment. Ainsi l'Ontario, qui normalement aurait pu aspirer à un veto, décida d'y renoncer, suggérant par là que le Québec devrait lui aussi s'en passer. Les événements culminèrent par « la nuit des longs couteaux » (expression inventée par les médias) où Ottawa et les provinces anglophones s'entendirent sur un « package deal » qui ne correspondait en rien au renouvellement du fédéralisme promis en mai 1980. Bien plus, sans en avertir la délégation du Québec, Ottawa et ces provinces modifièrent la formule d'amendement prévue dans l'accord du 16 avril : le droit de retrait fut conservé, mais – M. Trudeau omet ce « détail » essentiel – on lui enleva sa portée réelle en biffant la compensation, élément que le Québec tenait pour indispensable, ce que les complices nocturnes savaient fort bien.

M. Trudeau travestit donc une fois de plus la réalité quand, pour se disculper, il ose prétendre que c'est le Québec lui-même qui a renoncé à son veto.

Impossible de joindre le Québec?

Ce que les médias ont appelé « la nuit des longs couteaux » a provoqué plusieurs interprétations, dont certaines sont malveillantes pour le Québec. Ainsi, sa délégation aurait eu tort de loger dans un hôtel de Hull (Plaza de La Chaudière) tandis que celles du gouvernement fédéral et des provinces se concentraient habilement à Ottawa où il leur était facile de se concerter. Cette observation est ridicule pour trois raisons : a) les autres délégations provinciales étaient dispersées dans plusieurs hôtels à Ottawa et non logées dans le même; b) chaque délégation savait comment joindre n'importe quelle autre, y compris celle du Québec (on l'avait fait pendant des mois); et 3) le Québec disposait d'une chambre au Château Laurier qui pouvait, au besoin, servir de lieu de réunion.

On a aussi dit que, le soir du 4 novembre, la délégation du Québec aurait dû chercher à découvrir si, par hasard, les autres n'étaient pas secrètement en train de comploter. Le paragraphe précédent montre combien il était facile de prendre contact à tout moment avec les représentants du Québec, mais imagine-t-on en plus ceux-ci faire le tour des restaurants, des bars et des hôtels d'Ottawa en vue de débusquer d'illicites échanges politiques?...

« La nuit des longs couteaux » a provoqué plusieurs interprétations.

Enfin, il était inutile, d'après certains, d'inviter des représentants du Québec aux ultimes rencontres puisqu'ils auraient de toute façon, par dogmatisme « séparatiste », rejeté le compromis auquel en vinrent Ottawa et les neuf provinces anglophones. Il est sûr, et même élémentaire, que notre délégation n'aurait jamais accepté une réforme constitutionnelle qui contredisait les promesses référendaires, mais n'aurait-il pas été plus courtois, disons plus intelligent, de lui permettre d'exposer les raisons précises de sa dissidence?

***

M. Trudeau et Jean Chrétien, ont été les principaux artisans d'une opération anti-Québec.

Même si on ne peut, en quelques pages, en raconter tous les détails, il faut espérer que les faits rappelés ici aideront à replacer dans leur contexte les événements de 1980-1981. En tout cas une chose demeure, facile à saisir, indiscutable : il y a quinze ans, M. Trudeau et son acolyte d'alors, Jean Chrétien, ont été les principaux artisans d'une opération anti-Québec sans précédent. □

« Un long voyage commence toujours par un petit pas »

Le Fonds de solidarité de la FTQ : une révolution syndicale au Québec

Louis Fournier*

Une petite révolution est en cours dans le mouvement syndical québécois depuis une douzaine d'années, depuis la fondation du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ).

Cette institution originale, à la fois financière, économique et syndicale, a pour objectif principal de maintenir et de créer des emplois grâce à ses investissements dans des entreprises québécoises. Le Fonds, qui est ouvert à tous les épargnants, a été mis sur pied et est contrôlé par la plus importante centrale syndicale, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), qui représente quelque 475 000 membres.

Au début de 1996, le Fonds de solidarité affichait un actif d'environ 1,5 milliard de dollars et

* Journaliste durant plus de quinze ans, l'auteur a par la suite œuvré sept ans au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) dont il a été vice-président aux communications. Il a écrit à ce sujet un ouvrage intitulé *Solidarité inc. – Un nouveau syndicalisme créateur d'emplois* (Éditions Québec-Amérique, 1991). Il est aujourd'hui responsable des communications externes à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ).

comptait plus de 260 000 actionnaires. Et surtout, il avait contribué à ce jour, par ses investissements en capital de risque, à créer et maintenir quelque 37 000 emplois dans des entreprises québécoises. Le Fonds est devenu la plus importante société de capital de développement au Québec et même au Canada.

le Fonds de solidarité est devenu un partenaire de premier plan dans l'emploi au Québec.

La démocratie économique

Si le Fonds de solidarité a pour principale raison d'être le développement de l'emploi, il a aussi pour objectif d'assurer la formation économique des salariés de façon à augmenter, graduellement, leur participation et leur influence dans les entreprises. Le Fonds aide ainsi à mettre en place, dans ses entreprises partenaires, des formes de gestion participative, de concertation syndicale-patronale et de démocratie économique.

En plus de contribuer à la démocratisation des entreprises, le Fonds de solidarité est devenu un partenaire de premier plan dans la mise en œuvre d'une stratégie nationale de développement de l'emploi au Québec.

Un enfant de la crise

C'est la crise économique nord-américaine des années 1981-82, la pire depuis la Grande Dépression, qui est à l'origine de la mise sur pied du Fonds de solidarité, une première syndicale en Amérique du Nord. La FTQ, qui représente la majorité absolue des syndiqués du secteur privé au Québec, a alors cherché une façon concrète de contribuer au maintien et à la création d'emplois grâce aux épargnes de ses membres.

Elle l'a fait à l'initiative de son président d'alors, Louis Laberge, considéré comme le père fondateur du Fonds, et avec l'appui soutenu du secrétaire général, Fernand Daoust. La centrale a pu bénéficier de ses liens étroits avec le gouver-

nement social-démocrate du Parti Québécois, qu'elle avait appuyé électoralement, pour concrétiser son projet audacieux qui rompait radicalement avec les stratégies défensives traditionnelles des syndicats.

La loi créant le Fonds de solidarité fut votée par l'Assemblée nationale en juin 1983 et le Fonds a démarré ses activités en février 1984.

La loi prévoit que le Fonds est sous le contrôle de la FTQ mais qu'il est ouvert à tous les épargnants, pas seulement aux syndiqués de la centrale qui y adhèrent sur une base volontaire.

Une épargne à long terme

Les contribuables qui deviennent actionnaires du Fonds peuvent bénéficier de deux avantages fiscaux : des crédits d'impôt spéciaux (car il s'agit de capital de risque pour créer des emplois), ainsi que les déductions d'impôt habituelles d'un régime d'épargne – retraite (car il s'agit généralement d'une épargne à long terme). Les actionnaires peuvent récupérer, en moyenne, environ 80 % de leur mise en économies d'impôt.

Le Fonds de solidarité donne un rendement équitable à 6,4 % depuis 1984.

En retour, ils ne peuvent toucher la valeur de leur placement qu'au moment de la retraite ou de la préretraite, ou encore dans certaines circonstances particulières : épuisement des prestations d'assurance-chômage, événement fortuit ou subit, retour aux études à temps complet pour une période d'au moins deux ans, démarrage d'une entreprise, etc.

Doté d'avantages fiscaux substantiels, le Fonds de solidarité donne un rendement équitable mais plus modeste que la moyenne des fonds du genre. Ce rendement s'établit à 6,4 % depuis ses débuts en 1984. Toutefois, même s'il investit surtout en capital de risque (60 % de son actif), le Fonds détient un portefeuille diversifié de placements

qui offre ainsi plus de sécurité à ses actionnaires : obligations, prêts, hypothèques, titres du marché monétaire et du marché boursier. Il vise à faire des profits, certes, mais ne recherche pas le « profit maximum ».

Déductions à la source

Quelque 125 000 membres de la FTQ sont actionnaires du Fonds à ce jour.

La cueillette de l'épargne se fait surtout par déduction à la source sur le salaire auprès des syndiqués, qui forment plus de 60 % des actionnaires. Plusieurs milliers d'entre eux bénéficient d'une clause de leur convention collective, négociée par leur syndicat, qui leur assure que, pour chaque dollar qu'ils placent dans le Fonds, l'employeur verse aussi une contribution égale en leur nom. C'est là une façon efficace de drainer vers le Fonds des contributions patronales.

L'adhésion des syndiqués au Fonds se fait grâce au travail bénévole d'un extraordinaire réseau de quelque 2 000 « responsables locaux » à l'œuvre dans les syndicats de la FTQ. Ce réseau militant a largement contribué au fait que quelque 125 000 membres de la FTQ sont actionnaires du Fonds à ce jour.

Un autre réseau de recrutement est à l'œuvre au sein des syndicats de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), avec laquelle le Fonds et la FTQ ont signé un protocole de solidarité en décembre 1995. La CEQ, dont près de 12 000 membres sont actionnaires du Fonds, est désormais représentée au conseil d'administration de l'organisme.

Du côté de l'autre grande centrale, la Confédération des syndicats nationaux (CSN), près de 15 000 membres sont actionnaires du Fonds de solidarité. La CSN a lancé en janvier 1996 son propre fonds d'investissement, Fondaction, inspiré de celui de la FTQ.

D'abord les PME

L'épargne recueillie est canalisée, en priorité, dans des investissements productifs en capital de risque au sein de petites et moyennes entreprises, ces PME dont on sait qu'elles sont les plus créatrices d'emplois. Le Fonds de solidarité investit également dans des grandes entreprises stratégiques pour l'économie québécoise. S'il travaille à la consolidation, voire au redémarrage d'entreprises en difficultés, le Fonds s'occupe bien davantage de projets d'expansion et de modernisation d'entreprises en bonne santé, et de démarrage de nouvelles PME. Contrairement à ce que craignaient ses détracteurs au début, il n'est pas devenu le sauveur de tous les « canards boiteux » !

Un de ses apports précieux est de réduire la ratio d'endettement des entreprises.

Un de ses apports précieux est de réduire la ratio d'endettement des entreprises en les aidant à mieux se capitaliser. En retour, sa participation au capital-actions lui donne droit à une représentation proportionnelle au conseil d'administration. En règle générale, cette participation est minoritaire, mais le Fonds pose ses conditions. La convention d'actionnaires qu'il négocie lui donne des droits de regard importants, dont un droit de véto sur les décisions qui engagent l'avenir de l'entreprise.

Le bilan social

Ce qui distingue notamment le Fonds de solidarité d'une société traditionnelle de capital de risque, c'est qu'avant d'investir, il dresse un bilan social de l'entreprise. Pendant que son équipe d'analystes financiers diagnostique l'état de santé économique de la firme, une autre équipe examine les variables sociales, et même « éthiques » : conditions et relations de travail, organisation du travail et formes de gestion, sentiment d'appartenance des salariés à l'entreprise, qualité du milieu de travail (santé-sécurité, environnement), etc.

Comme le Fonds investit surtout – et de préférence – dans des entreprises syndiquées, le bilan social se fait en collaboration étroite avec le syndicat, qu'il soit affilié à la FTQ, à une autre centrale ou indépendant. Dans les entreprises non syndiquées, on prend également le pouls des salariés. Si le bilan est trop négatif, il arrive que le Fonds n'investisse pas, à moins qu'il ait de bonnes raisons de croire que la situation puisse s'améliorer assez rapidement.

Un gisement de savoir-faire

Pour le Fonds de solidarité, institution de souche syndicale, les travailleurs et les travailleuses représentent un énorme gisement inexploité de savoir-faire, une mine de créativité et d'invention. Ils sont donc impliqués dès le début dans l'opération, ils sont « mis dans le coup » grâce aux sessions régulières d'information et de formation économique que leur donne le Fonds. Mieux outillés, ils peuvent ainsi mettre en place avec l'employeur de nouvelles formes de gestion participative et d'organisation du travail. Car si le Fonds est partenaire dans l'entreprise, le personnel doit l'être aussi.

Car si le Fonds est partenaire dans l'entreprise, le personnel doit l'être aussi.

La formation économique des salariés est assurée par une institution mise sur pied et contrôlée par le Fonds, la Fondation d'éducation économique. Celle-ci est alimentée en bonne partie par les contributions financières des entreprises où le Fonds investit. La Fondation organise, avec le syndicat, des sessions de formation continue à partir des états financiers de la firme, où l'on passe en revue tous les aspects de la bonne marche de l'entreprise. Ces sessions sont également offertes aux représentants de tous les syndicats de la FTQ.

Cette démarche permet de donner régulièrement l'heure juste au personnel. Elle aide à mieux équiper les syndicalistes qui œuvrent au sein de

divers comités paritaires syndicaux-patronaux dans l'entreprise, ou qui peuvent siéger au conseil d'administration aux côtés du ou des représentants du Fonds de solidarité.

Ses interventions se justifient d'abord par le maintien et la création d'emplois.

Grâce à l'exercice pratique de ce nouveau droit à l'information et à la formation économique, les salariés peuvent, petit à petit, prendre une part plus active à la gestion. L'entreprise est une affaire trop importante pour être laissée uniquement entre les mains des patrons; les salariés doivent pouvoir participer aux décisions qui les concernent, selon des procédures fondées sur le respect du syndicat. Le syndicat fait ainsi partie de la solution et devient une valeur ajoutée pour l'entreprise.

Entreprises partenaires

Au début de 1995, le Fonds de solidarité avait réalisé, conjointement avec ses fonds locaux, régionaux et sectoriels, des investissements dans plus de 300 entreprises québécoises. Il est surtout présent dans l'industrie manufacturière, mais aussi dans les services et le secteur primaire. Ses interventions se justifient d'abord et avant tout par le maintien et la création d'emplois et, bien souvent, par la nécessité de renforcer le contrôle québécois de certaines entreprises et secteurs-clef.

Le Fonds essaie de privilégier des créneaux d'avenir, des industries motrices et souvent exportatrices où le Québec peut disposer d'avantages comparatifs : biotechnologie, aéronautique, matériel de transport, équipement forestier, environnement, activités récréo-touristiques, etc. Un coup d'œil sur son portefeuille fait voir la diversité de ses intérêts.

À titre d'exemples, le Fonds est actif dans les domaines suivants, pêle-mêle : transport aérien et grossiste en voyage (Air Transat), transport routier (Cabano, Robert), fabrication de camions à

incendie (Thibault), d'autobus (Novabus) et de souffleuses à neige (RPM Tech), pâtes et papiers (Tripap, Tembec), aérospatiale, produits et équipements forestiers, meuble (Shermag, Bestar), industrie pharmaceutique (notamment Biochem Pharma), matériel et services informatiques, mines, tourbières, hôtellerie et croisières (Groupe Dufour), centre de vacances, pavés de béton (Permacon), appareils de chauffage, chaudières industrielles (Volcano), produits horticoles, moulées et fermes d'élevage (Nutribec), imprimeries (Métropole Litho, Wilco, Datamark), textile, production de films, construction, poutrelles d'acier, fonderie, recyclage, etc.

L'investissement le plus considérable du Fonds de solidarité (46 millions de dollars) a permis la relance fort réussie de Tripap, une papeterie de Trois-Rivières fermée par un géant du papier. Le second (40 millions) a servi à la recapitalisation d'une mutuelle d'assurances collectives, les Services de santé du Québec (SSQ-Vie), dont la clientèle est surtout syndicale. Les investissements les plus spectaculaires ont été effectués dans des équipes sportives : le Club de hockey Les Nordiques de Québec – où le Fonds a revendu sa participation avec profit – et le Club de baseball Les Expos de Montréal. L'opération la plus « politique » a été le montage financier qui a permis de mieux capitaliser le seul quotidien québécois indépendant, *Le Devoir*, un journal réformiste et favorable à la souveraineté du Québec. Le Fonds en est devenu le principal actionnaire, tout en respectant l'indispensable indépendance du journal.

L'investissement le plus considérable du Fonds a permis la relance fort réussie de Tripap, une papeterie.

Salariés partenaires

Dans certains cas, le Fonds s'est associé à des groupes de syndiqués qui détenaient déjà une participation au capital-actions de leur entreprise, et qui étaient même des pionniers en matière de « cogestion » comme les syndiqués de la papetière

Tembec. Dans d'autres cas, le Fonds a aidé des syndiqués à acquérir leur entreprise, comme ce fut le cas à l'imprimerie Atelier québécois.

De façon générale, la présence du Fonds a permis de bonifier les relations de travail dans les entreprises financées ; elle a contribué à implanter de nouveaux mécanismes de participation et de gestion qui ont amélioré le climat de travail, la productivité, la compétitivité et la rentabilité. Même si le Fonds a connu sa part normale de difficultés et de crises, surtout lors des récessions, il a essuyé relativement peu de faillites à ce jour. Dans quelques cas, il a même aidé à relancer l'entreprise faillie, comme ce fut le cas pour le fabricant des camions à incendie Thibault (Nova-Quintech).

En douze ans, il n'y a eu que quatre arrêts de travail, de courte durée, dans les entreprises où le Fonds a investi. Un bilan positif mais qui rappelle, si besoin en était, que nous ne vivons pas dans un monde idyllique et que, malgré des convergences certaines, les intérêts des salariés et des patrons restent divergents, voire contradictoires, et que leur partenariat est une sorte de coopération conflictuelle.

Dans d'autres cas, le Fonds a aidé des syndiqués à acquérir leur entreprise.

Fonds spécialisés et fonds régionaux

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Fonds de solidarité a créé des fonds de capital de risque spécialisés dans différents secteurs : biotechnologie (Biocapital), aéronautique (Aérocapital), environnement (Envirocapital), ainsi que le Fonds agro-forestier en collaboration avec une autre organisation syndicale, l'Union des producteurs agricoles (UPA). Il est partenaire dans d'autres fonds sectoriels comme Technocap (haute technologie).

Le Fonds a également contribué à la mise sur pied de plusieurs fonds d'investissement locaux et

Le Fonds veut jouer une part active dans le développement économique régional.

régionaux de capital de risque, en collaboration avec les gens du milieu. À la fin de 1996, il aura contribué à la formation de seize fonds régionaux de solidarité dans tous les coins du Québec, soit un investissement global de 96 millions de dollars (six millions par fonds). Le Fonds veut ainsi jouer une part active dans le développement économique régional, une des pierres d'assise de la relance de l'emploi, en concertation avec la FTQ, ses Conseils régionaux du travail et ses syndicats affiliés. Il offre d'ailleurs, en lien avec la FTQ, une formation économique spéciale dans ce domaine aux représentants syndicaux.

Le Fonds a en outre contribué à la mise sur pied de dizaines de sociétés locales d'investissement pour le développement de l'emploi (les « solide »), en concertation avec l'Union des municipalités régionales de comtés du Québec.

Par ailleurs, le Fonds a réalisé plusieurs investissements en partenariat avec des sociétés d'État, notamment la Caisse de dépôt et placement, la Société de développement industriel (SDI), Rexfor, Soquia, etc. Il s'est aussi associé à des institutions du mouvement coopératif Desjardins.

Québec Inc. et pays du Québec

Le Fonds de solidarité fait désormais partie d'un réseau et d'un modèle de développement économique parfois identifié sous le nom de Québec Inc. Ce modèle particulier est fondé sur la présence convergente et sur l'interaction d'entreprises privées, publiques, mixtes et coopératives. Il s'appuie sur l'intervention de l'État et sur la concertation des partenaires sociaux.

Le Fonds de solidarité, tout comme le Mouvement Desjardins et la Caisse de dépôt, illustre l'originalité du Québec en Amérique du Nord : ces trois institutions n'ont, quant à leur taille, aucun équivalent ailleurs sur le continent.

Mais aussi original soit-il, le Fonds, à l'instar de ses partenaires, est confronté à des problèmes dramatiques en cette fin de siècle, alors que le chômage sévit de façon endémique. Le Québec, petite nation de 7 millions d'habitants, doit relever des défis considérables à l'heure de la restructuration de l'économie, du libre-échange nord-américain et de la mondialisation des marchés. S'il doit donner la priorité à la formation de ses ressources humaines, à tous les niveaux, il a aussi besoin d'une stratégie nationale et concertée de plein emploi, incluant le partage du temps de travail.

Le Québec, a besoin d'une stratégie nationale et concertée de plein emploi.

Pour le Fonds de solidarité et pour la FTQ, une telle politique de plein emploi s'inscrit dans le cadre d'un projet de société qui a pour nom la social-démocratie. Et ce projet n'est vraiment possible que si le Québec s'approprie l'ensemble des pouvoirs et des leviers économiques pour se développer. Le moyen d'y arriver, c'est de faire du Québec un vrai pays, un pays souverain.

Douze ans après sa fondation, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) a du pain sur la planche s'il veut atteindre son idéal de plein emploi dans un pays souverain. Mais comme dit le proverbe chinois, «un long voyage commence toujours par un petit pas». □

Entrevue avec madame Françoise David*

Shirlée Biron



■ **Dans quel milieu familial avez-vous grandi?**

J'ai grandi dans un milieu outremontais, donc assez bourgeois. Nous étions à l'abri de tous les problèmes financiers que d'autres peuvent avoir. Mon père était médecin et ma mère travailleuse au foyer. À cette époque, c'était le cas de la majorité des femmes. Nous étions six enfants. Ma mère avait de quoi s'occuper. En plus, elle écrivait des livres. C'était une femme cultivée qui aimait beaucoup la musique. Mon père, avec son travail, était passablement absent de la maison. Ceci dit, on avait de longues vacances en famille; alors, je ne peux pas dire que j'ai vraiment souffert de l'absence de mon père.

■ **Vous avez donc été une enfant privilégiée.**

Je dirais que oui, non seulement au plan financier, mais aussi du fait que nous avions des parents

* Présidente de la Fédération des Femmes du Québec. Cette entrevue s'inscrit dans le cadre d'une série à paraître au cours de l'année.

qui nous aimaient et qui faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour nous rendre heureux. Au niveau des valeurs, mes parents étaient des gens plutôt humanistes. Le respect et la tolérance vis-à-vis tous les êtres humains de la planète étaient bien importants pour eux. J'ai été élevée dans un milieu où tout aspect des valeurs chrétiennes était très présent, soit le partage, la charité, etc. Il est certain que, politiquement, mes parents n'étaient pas d'extrême gauche. Je dirais peut-être qu'ils étaient du centre droit.

Je suis devenue féministe par la conjoncture de tous les événements de ma carrière.

■ **Comme vous provenez d'un milieu familial privilégié, d'où vous vient votre motivation à aider les femmes ?**

Ce n'est pas une question socio-économique. Pour prendre conscience de ce que les femmes vivent, il faut peut-être un peu souffrir soi-même... Le fait d'être mono-parentale et d'avoir vu des gens très près de moi faire de grandes remises en question m'ont influencée. Je suis devenue féministe par la force des choses et, surtout par la conjoncture de tous les événements de ma carrière.

■ **Quelles ont été vos études ?**

J'ai fait un cours classique et un baccalauréat en service social à l'Université de Montréal, dans le secteur de l'organisation communautaire. Je n'ai jamais fait de travail clinique. Je suis vraiment une femme qui a appris à travailler avec les groupes, avec les communautés, les quartiers et les comités de citoyens. Je fais cela depuis l'âge de 24 ans.

■ **Quel a été votre cheminement de carrière ?**

De 1972 à 1977, j'ai travaillé pour l'agence de service social du quartier centre-sud de Montréal. J'ai participé à la fondation du « Centre de rencontre et d'information Centre-Sud » qui avait comme

but d'amener les gens du quartier à faire un travail social avec une conception politique : « Progressivement, nous sommes devenus des gens d'extrême gauche, de lutte sociale et de lutte politique. J'ai participé, à cette époque-là, à des luttes très importantes au niveau des garderies et des assistés sociaux. »

De 1977 à 1982, le Centre des Services Sociaux (CSS) m'a prêtée au « Carrefour des familles mono-parentales du Québec » comme personne-ressource. Mon but a été d'amener cette association provinciale à se restructurer. Ce fut un travail d'éducation à l'action collective.

De 1982 à 1987, je suis devenue agente d'information au CSS, qui était à l'époque le regroupement de toutes les agences privées de services sociaux à Montréal. Je travaillais au service des communications. C'était, pour moi, la découverte du monde des communications. J'ai beaucoup appris. Tout en travaillant, je suis même devenue présidente du syndicat au CSS, expérience très intéressante qui m'a appris beaucoup sur le monde du syndicalisme.

Le réseau des centres de femmes est un réseau extraordinaire.

De 1987 à 1994, je suis devenue coordinatrice du regroupement des centres des femmes. J'ai quitté le secteur public. Je n'ai pas démissionné sur le coup, parce que le secteur public, c'est la sécurité d'emploi et le fonds de pension ! J'ai négocié un congé sans solde de deux ans. Bien entendu, après six mois, je savais que je ne reviendrais plus jamais dans le secteur public. J'ai découvert, à ce moment-là, toute l'ampleur du mouvement des femmes ; cela m'a permis de connaître l'ensemble des groupes de femmes, tous leurs dossiers, et surtout leurs préoccupations. Le réseau des centres de femmes est un réseau extraordinaire. Je suis partie à un moment où, là aussi, j'avais fait le tour.

En 1994, je suis devenue présidente de la Fédération des Femmes du Québec.

■ **Quelle a été votre plus grande réalisation ?**

La marche des femmes « du pain et des roses » contre la pauvreté. Ce n'est pas que ma réalisation personnelle ; je suis très claire là-dessus, mais je suis quand même consciente que j'ai peut-être joué le rôle d'une personne qui met de l'avant une idée et qui rassemble les gens autour de cette idée. Des centaines de femmes se sont impliquées, sinon le projet n'aurait jamais fonctionné. En somme, cet événement arrive à un point de maturité dans ma façon de concevoir l'action collective et la solidarité.

Un gouvernement peut être aveugle, mais il n'est pas sourd.

■ **Comment se sont déroulées les négociations avec les gouvernements ?**

Les premières fois, avec l'innocence du débutant, j'ai fait avancer notre cause par le biais de l'action collective, des regroupements de femmes et de la visite, un à un, des députés. Aujourd'hui, sachant à quoi m'attendre et connaissant les différents obstacles, j'appréhende plus difficilement ce genre de négociation. Cependant, je crois toujours qu'une conviction profonde et l'appui de toutes les personnes concernées conduisent à la réussite. En conclusion, je peux dire que ce qui fait bouger les gouvernements, c'est le fait de regrouper plusieurs personnes et d'avoir un dossier bien étoffé. Et comme dirait Louise Harel, la ministre de l'Emploi : « Un gouvernement peut être aveugle, mais il n'est pas sourd. »

■ **Quel est l'intérêt principal des gouvernements ?**

L'intérêt principal des gouvernements est de demeurer au pouvoir et ils sont prêts à faire des bassesses pour le conserver. Par contre, il y a tout-de-même d'honnêtes gens en politique ; on peut le voir par leurs réalisations. Par exemple, même si j'ai trouvé inacceptable ce que monsieur

Parizeau a dit, lors de son discours le soir du référendum, il reste un homme de conviction qui a fait avancer des dossiers. J'ai beaucoup de respect pour lui. Pour conclure, je peux dire que j'ai confiance dans les gouvernements mais ma confiance est mêlée de scepticisme.

■ **Quel est le gouvernement qui a le plus fait avancer la cause des femmes ?**

Le premier gouvernement du Parti québécois en 1979. En ce temps-là, il y avait madame Payette au Parti québécois et madame Bonenfant était présidente du Conseil du statut de la femme. Toutes deux parlaient haut et fort ! J'ai bien aimé cette époque. Il y eut des changements importants au code civil.

■ **Les négociations étaient-elles faciles avec le Parti libéral ?**

Je peux dire que j'ai confiance dans les gouvernements mais ma confiance est mêlée de scepticisme.

J'étais en désaccord avec les politiques sociales du parti libéral, particulièrement celles au niveau des assistés sociaux ; j'avoue que je n'ai pas aimé M. Bourbeau et M. Paradis ; mes négociations furent cependant très satisfaisantes avec Mme Lavoie-Roux et M. Côté. Ils ont dénoté une bonne capacité d'écoute et de réceptivité.

■ **Et celles avec le gouvernement Parizeau ?**

D'abord, ils ont adopté la loi sur les pensions alimentaires et c'est tant mieux. Cela faisait 15 ans que les groupes de femmes le réclamaient. Ensuite, il y a eu la marche des femmes « du pain et des roses » et cela a fait beaucoup de bruit.

■ **Avez-vous obtenu des gains avec cette manifestation ?**

Oui, une petite augmentation du salaire minimum avec, en plus :

- la rétroactivité de la réduction du temps de parrainage pour les femmes immigrantes qui est un gain très important;
- la possibilité accrue pour les femmes d'avoir accès à des cours de formation professionnelle en métiers non-traditionnels.

Il reste cependant beaucoup à faire.

Il reste cependant beaucoup à faire; nous attendons toujours la construction de 1200 logements sociaux. La loi sur l'équité salariale n'est pas satisfaisante; elle est une grande déception pour nous. Comme les entreprises n'en veulent pas, le gouvernement a partiellement plié, il n'est pas resté assez ferme.

■ **Que pensez-vous de la loi sur les pensions alimentaires?**

Les employeurs doivent s'ajuster. Fait à noter, ils n'ont pas critiqué lors de l'adoption de la loi. Ils devront faire la déduction à la source, comme tout autre prélèvement et la remettre au percepteur. Il est certain qu'une période d'ajustement sera nécessaire.

■ **Que pensez-vous du gouvernement Bouchard?**

J'aimais bien lorsque M. Bouchard se plaisait à dire qu'il faut oser. Cependant, il m'a déçue, car il n'a pas osé augmenter la représentation des femmes au conseil des ministres. Au contraire, cette représentation a diminué. En plus, au cabinet de M. Bouchard, il n'y a pas de femme, sauf une, qui est attachée de presse. Je crois qu'il a besoin d'autres points de vue, dont celui de femmes. C'est une grande déception. Pour le reste, il faut voir...

Pour poursuivre, j'ai de la difficulté à savoir vers quoi se dirige ce gouvernement. Il a une grande préoccupation pour les finances publiques et le déficit. J'espère, et je l'ai dit à M. Bouchard,

que la réduction des dépenses de l'État ne se fera pas sur le dos des plus pauvres. Moi qui suis de la petite classe moyenne, je serais personnellement prête à augmenter mes impôts si j'étais certaine que l'argent irait au plus pauvre et à l'emploi. Mais le tout doit se faire autour d'un projet de société. Le gouvernement doit être clair sur ses intentions, mais cela, je ne le sens pas encore. Il y aura bientôt un sommet économique; nous y serons.

■ **Que pensez-vous du rôle des femmes dans un Québec souverain?**

Personnellement, cela n'engage que moi, j'aurais aimé, à une certaine époque, que nous restions dans le Canada, comme société distincte avec la reconnaissance comme nation. Mais après Meech et Charlottetown, j'ai décroché. C'en est assez des négociations stériles; il vaut mieux, comme peuple, que l'on se prenne en main et qu'on maîtrise tous les leviers de décision. Il faut demeurer ami avec le reste du Canada.

Il vaut mieux, comme peuple, que l'on se prenne en main et qu'on maîtrise tous les leviers de décision.

Une fois la souveraineté réalisée, les femmes auront une autre bataille. La souveraineté pourrait être propice à un meilleur équilibre entre les hommes et les femmes, parce que nous aurons alors en main tous les leviers économiques, ainsi qu'un plus petit territoire pour s'entendre, entre nous. Dans un pays souverain, les femmes auront une grande responsabilité.

■ **Comment voyez-vous le futur et l'an 2000?**

Il y aura toujours de grandes questions, de grands débats. Le capitalisme a démontré un échec. Le communisme a démontré un échec. Il reste à voir où nous irons... Je crois encore à l'avenir. □

La voix du Québec à l'ONU

Jean-Louis Bourque
politicologue

Dans le cadre du 50e Anniversaire de la Fondation de l'Organisation des Nations Unies (1945-1995), de «l'année de la tolérance» et dans la perspective de la forte progression de l'appui des Québécois au projet d'indépendance, il est intéressant de réfléchir à ce que pourrait être la voix du Québec souverain à l'ONU, advenant sa reconnaissance internationale et son adhésion à titre de membre à part entière.

Fort d'une riche expérience en matière de relations internationales, le Québec ne se présentera pas en néophyte. En tant qu'État, le Québec entretient des relations avec les gouvernements étrangers, soit comme province canadienne, soit comme «gouvernement participant» dans des organisations internationales.

La présence du Québec à l'ONU s'inscrira donc dans une trame historique, tissée d'expériences, d'échanges et de coopérations de toutes sortes qui constituent les fondements de notre future politique extérieure en tant qu'État-Nation. Pourquoi un petit pays francophone qui ne pèse que 2 % en Amérique du Nord, demanderait-il une place distincte à l'ONU? Quelles seraient ses chances de s'y faire entendre utilement et qu'aurait-il à dire?

Pour répondre adéquatement à ces questions, nous soulignerons d'abord l'importance de l'ONU dans le monde; ensuite nous traçerons les 3 prin-

cipales étapes de l'évolution de la personnalité internationale du Québec, depuis son enfance au sein du Canada, en passant par son adolescence fougueuse à partir de la Révolution tranquille, pour parvenir à sa maturité dont le symbole s'appelle une place à l'ONU.

1- L'Organisation des Nations Unies

L'Organisation des Nations Unies, dans l'esprit de monsieur et madame tout-le-monde, c'est d'abord un immeuble de verre qui donne sur l'East River à New-York et qui abrite plus de 15 000 fonctionnaires; c'est aussi le joli drapeau bleu pâle, avec la carte du monde entourée de rameaux d'olivier stylisés, rappelant l'idéal de paix qui a inspiré la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et qui constitue le fondement même de l'Organisation; ce sont peut-être aussi les opérations de maintien de la paix aux quatre coins de la planète auxquelles participent nos Casques bleus de Valcartier; ou encore l'UNICEF qui vend des cartes de Noël pour venir en aide aux enfants du monde entier.

Plus fondamentalement, l'ONU est le seul gouvernement mondial où siègent 184 États souverains pour discuter de tous les problèmes qui confrontent l'humanité; c'est un gouvernement mondial qui tente avec des moyens malheureusement insuffisants (2,5 milliards $) de bâtir un monde de paix, de partage et de solidarité entre les peuples de la terre.

L'ONU est le seul gouvernement mondial où siègent 184 États souverains.

Pour qu'un pays devienne membre, il faut qu'il accepte les principes de la Charte et que sa demande soit entérinée, sur recommandation du Conseil de sécurité, par les deux-tiers des membres de l'Assemblée générale.

Chaque État membre dispose d'une voix, quelle que soit l'importance de sa délégation. Ce fonctionnement a pour conséquence d'attribuer le

même poids aux grandes puissances qu'aux micro-États. Ainsi, dans un vote à l'Assemblée générale, le vote d'un pays comme le Vanuatu a autant d'importance que celui de l'Allemagne, du Japon ou du Luxembourg.

Par contre, au Conseil de sécurité, cinq des quinze membres sont permanents (la Chine, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne et la Russie) ce qui leur donne un poids considérable dans le contexte international et ce qui rend ces États plus « égaux que d'autres ».

Le vote d'un pays comme le Vanuatu a autant d'importance que celui de l'Allemagne.

Pour mettre en œuvre les grands principes de justice, de paix, d'égalité et de liberté que l'on retrouve dans la Charte, l'ONU dispose de 6 organes principaux : 1- l'Assemblée générale, 2- le Conseil de sécurité, 3- le Conseil économique et social, 4- le Conseil de tutelle (qui n'existe aujourd'hui que théoriquement, puisqu'il n'y a plus de pays sous tutelle), 5- la Cour internationale de justice et 6- le Secrétariat permanent.

Le travail confié à ces organismes est immense : maintenir la paix et la sécurité internationale, organiser la coopération internationale pour résoudre les problèmes d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire.

Pour accomplir cet immense travail, l'ONU a créé des institutions spécialisées : le GATT (General Agreement on Tariffs and Trade/Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), la FAO (Food and Agriculture Organisation), le FMI (Fonds monétaire international), la BM (Banque mondiale), l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique), l'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale), l'OIT (Organisation internationale du travail), l'OMS (organisation mondiale de la santé), l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture), etc.

Avec toutes ses composantes, l'ONU déploie un réseau impressionnant qui coordonne un travail colossal. Elle se veut le gouvernement des gouvernements, le gouvernement mondial qui permet de garder l'espoir d'une gestion harmonieuse de la planète.

2. Maturation de la politique internationale du Québec

Les étapes de la présence internationale du Québec dans le monde l'ont parfaitement préparé à franchir un jour les portes de l'ONU.

2.1 L'enfance au sein du Canada

L'ONU se veut le gouvernement mondial qui permet de garder l'espoir d'une gestion harmonieuse de la planète.

C'est d'abord au sein de la Confédération canadienne que le Québec, en tant que province a fait ses premières armes dans le domaine des relations internationales. L'histoire de la politique étrangère du Canada débute avec la proclamation de l'État fédéral canadien en 1867. Pendant 40 ans, elle reste sous la tutelle du Royaume-Uni. En 1909, Sir Wilfrid Laurier crée le ministère des Affaires extérieures. En 1919, le Canada appose une signature distincte de celle de l'Angleterre sur le traité de Versailles. En 1923, il signe, seul, un premier traité : le traité sur le flétan avec les États-Unis. En 1926, la Déclaration Balfour permet aux dominions membres de l'Union britannique de s'exprimer de façon indépendante sur la scène internationale.

Le Canada met alors graduellement sur pied des délégations commerciales à Washington, à Paris et à Tokyo, en Belgique et en Hollande, puis en Amérique du Sud, en URSS, en Grèce, en Chine, en Norvège. Ces délégations constituent une infrastructure diplomatique, qui va se développer considérablement et jouir d'une excellente réputation.

Le 7 décembre 1941, une journée avant la Grande-Bretagne, le Canada entre officiellement en guerre contre le Japon. En 1945, il devient membre à part entière des Nations Unies. Il est à noter que la citoyenneté canadienne n'a été créée qu'en 1946.

Des apprentissages bénéfiques pour le Québec

C'est au sein du Canada que le Québec a appris à prendre sa place dans le monde. Voici quelques uns des comportements que l'on peut considérer comme des apprentissages bénéfiques :

1- Entré tardivement sur la scène internationale, le Canada a su manœuvrer habilement en profitant des différents réseaux dont il est membre. Par exemple, en s'appuyant sur les autres membres du Commonwealth, afin de faire contrepoids aux États-Unis, il s'est taillé une place de médiateur respecté entre le Nord et le Sud, entre l'Asie et l'Occident.

2- Le sytle feutré et pragmatique de la diplomatie en usage au sein du Commonwealth lui a appris à travailler en coulisse de façon efficace, loin des déclarations tonitruantes à l'Assemblée générale de l'ONU. On peut citer comme exemple de cette politique feutrée les manœuvres diplomatiques qui ont permis à la Rhodésie d'obtenir son Indépendance, en 1980, et est devenue avec l'aide du libérateur Sud-africain, Nelson Mandela, le Zimbabwe actuel.

3- En raison de sa réputation de pays sans passé colonial, le Canada a su profiter d'une liberté d'action qui a permis de dénouer certaines tensions. On se rappellera comment Pierre Elliott Trudeau a contribué, par ses voyages en URSS et en Chine, à dégeler les relations entre le bloc communiste et les États-Unis.

4- Le Canada s'est généralement montré très accueillant avec les pays nouvellement indépendants.

C'est ainsi qu'il a reconnu, entre le mois d'août 1991 et le mois de décembre 1992, les Républiques de Lettonie, de Lituanie et d'Estonie, l'Ukraine, la Slovénie, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine et les Républiques Tchèque et Slovaque nouvellement séparées.

5- Profitant de sa réputation de pays relativement jeune, il a su se faire reconnaître comme le défenseur de la paix et du droit international contre les superpuissances. Il s'est plus d'une fois distancié de ses alliés traditionnels et même des États-Unis, pendant la guerre de Corée, puis au moment du blocus de Cuba après la crise des missiles, et, plus tard, sur le contrôle de l'énergie atomique dans le monde.

Le gouvernement canadien a même dû accepter la participation de délégations provinciales à certaines conférences internationales.

Plus récemment, il s'est opposé aux puissances européennes dans les questions relatives au droit de la mer, et plus radicalement à l'Espagne et au Portugal, lors du conflit de la surpêche dans le golfe Saint-Laurent. On peut donc dire que le Canada a réussi à se tailler une place enviable dans le monde par son habileté diplomatique.

Par contre, un grand nombre des organisations internationales dont il est membre interviennent dans des domaines qui relèvent de la compétence des provinces. Le gouvernement canadien doit donc se concerter avec ses provinces sur ces points précis. Il a même dû accepter la participation de délégations provinciales à certaines conférences internationales. D'une certaine façon, sa structure interne nuit à l'exercice de ses pleins pouvoirs en matière de relations internationales. C'est une faille dont le Québec saura tirer profit.

Appelé à participer aux relations internationales du Canada, le Québec s'apperçoit vite que, sur bien des points, sa vision est fort différente, car il n'est pas une province comme les autres. La conquête de sa maturité en matière de relations

internationales va passer par les turbulences de l'adolescence.

2.2. L'adolescence ou l'affirmation internationale 1960 – 1995

Le fait que le Québec se soit toujours considéré comme un peuple distinct l'a naturellement conduit à développer ses relations internationales dans les champs de juridiction que lui reconnaît la Constitution de 1867.

Tout comme le Canada s'est démarqué de l'Angleterre par sa politique internationale, le Québec va se démarquer du Canada en assumant lui-même le prolongement international de ses compétences internes. Il est intéressant de remarquer le parallélisme des deux démarches.

Dans l'enthousiasme de la Révolution tranquille, Jean Lesage met l'accent sur l'affirmation internationale du Québec. En 1961, il pose le premier véritable jalon en ouvrant la Délégation générale du Québec à Paris. La France souligne l'importance de cette Délégation en lui conférant exceptionnellement un statut d'ambassade.

Le Québec va se démarquer du Canada en assumant lui-même le prolongement international de ses compétences internes.

Ottawa n'apprécie guère. Le gouvernement fédéral y voit une contestation de son autorité exclusive en matière de politique étrangère. On assiste alors à une longue guerre de drapeaux et de tapis rouges entre Ottawa et Québec, une guerre aussi stérile que ridicule, qui a connu son point culminant lors de la visite du Général de Gaulle à l'Exposition internationale de Montréal en 1967. Du haut du balcon de l'Hôtel de Ville, il salue prophétiquement ce « Québec libre » qu'il lance sur la carte du monde, avec quelques 30 ans d'avance.

La pensée politique internationale de l'époque reconnaît qu'un État fédéré a des compétences externes lorsque celles-ci sont le prolongement

légitime de ses compétences internes. L'État du Québec peut donc signer des ententes internationales, par exemple en matière d'éducation, de culture ou de commerce.

La doctrine Paul-Gérin-Lajoie

L'État du Québec peut donc signer des ententes internationales, par exemple en matière d'éducation, de culture ou de commerce.

Le ministre libéral Paul-Gérin-Lajoie ne se gêne pas pour affirmer, lors d'une allocution historique devant le corps consulaire à Montréal, le 12 avril 1965, que le Québec a droit au prolongement international de ses compétences internes et que le gouvernement fédéral n'a pas à contrôler, censurer ou intervenir dans ces matières.

En 1965, le Québec appose une signature distincte sur une entente-cadre avec la France en matière d'éducation et de culture, mais cette entente est également signée par le Canada.

En 1967, le Québec crée le ministère des Affaires intergouvernementales dont Claude Morin sera longtemps l'influent conseiller. Ce ministère prend en charge toutes les relations internationales concernant les affaires culturelles, le commerce et l'éducation.

Le fédéral tente de minimiser la portée de ces initiatives québécoises. En 1968, Ottawa conteste la doctrine Gérin-Lajoie, par la publication de deux livres blancs, signés par Paul Martin et Mitchell Sharp. Ils stipulent clairement que les « états fédérés ne peuvent adhérer aux organisations internationales, ni participer, comme tels, aux conférences, à moins que la charte de ces institutions ne l'autorise clairement ».

Or, la même année, dans le cadre de la Francophonie naissante, le Québec est invité à la Conférence des ministres de l'Éducation à Libreville, au Gabon (1968). Lester B. Pearson et Daniel Johnson (père) se querellent à propos de la présence du Québec à cette conférence. Daniel Johnson (père) fait valoir à son homologue qu'aucun

des thèmes à l'ordre du jour n'est de compétence fédérale.

À la demande du Général de Gaulle, le Québec y est invité comme membre à part entière, au même titre que les pays souverains. Le gouvernement fédéral n'est même pas invité. Ce sera la première participation autonome d'un ministre du Québec à une conférence internationale.

Le Canada entend garder le contrôle des relations internationales du Québec.

L'année suivante, en 1969, le Président du Niger, Hamani Diori, invite directement le Québec à la Conférence de Niamey qui aura lieu en 1970. Mais Pierre Elliott Trudeau, nouveau premier ministre du Canada, hausse le ton et fait comprendre au Président Diori que la collaboration du Québec passe par Ottawa. Le Canada entend garder le contrôle des relations internationales du Québec.

Cependant, grâce à la diplomatie de Jean-Marc Léger et à l'appui inconditionnel de la France, le Québec est reconnu comme membre à part entière de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) en tant que « gouvernement participant ». Jean-Marc Léger en deviendra d'ailleurs le premier Secrétaire général en 1970.

Le Canada n'acceptera la participation du Québec aux Sommets de la Francophonie qu'en 1985, sous le gouvernement Mulroney, à condition que le Nouveau-Brunswick recoive le même privilège. Il fallait noyer la présence du Québec jugée trop encombrante. C'est ainsi qu'aux Sommets de la Francophonie, le Canada, pays bilingue, se présente avec une délégation tricéphale !

Malgré l'irritation fédérale, entre 1970 et 1976, Robert Bourassa ouvre trois nouvelles délégations et multiplie les liens avec les minorités francophones du Canada, de la Louisiane, de la Nouvelle-Angleterre ainsi qu'avec Haïti. Pour ne pas être en reste, le Canada s'ouvre comme jamais auparavant au monde francophone.

On voit clairement que chaque fois que le Québec fait un pas en avant, le Canada essaie de le coiffer de son chapeau.

Mise en place d'un réseau Québecois

En dépit de ces querelles, le Québec continue d'élargir sa modeste place sur la scène internationale. En 1985, il a déjà mis sur pied 25 maisons réparties dans 14 pays, sur 4 continents. C'est là un véritable réseau diplomatique !

Ces maisons sont chargées de promouvoir les intérêts commerciaux, industriels, financiers et culturels de la seule province francophone du Canada. Conjointement avec les ambassades canadiennes, elles s'occupent de sélectionner nos immigrants et de mener à bien des projets de développement et de coopération avec les pays du tiers-monde. Ces bureaux agissent presque comme des consulats et pourraient facilement être transformés en ambassades.

En 1985, il a déjà mis sur pied 25 maisons réparties dans 14 pays, sur 4 continents.

Jusqu'alors le Québec s'est surtout attaché à signer des ententes en matière d'éducation et de culture, principalement avec les pays francophones. À partir de 1976, le Gouvernement de René Lévesque tente de profiter au maximum des silences de la Constitution canadienne pour accroître le « prolongement international de ses compétences internes » vers les États-Unis et déploie de grands efforts pour intensifier nos relations économiques et commerciales avec les États-Unis.

En même temps, il mène une vaste opération pour préparer les esprits des Américains à accueillir avec bienveillance l'idée du Référendum de 1980. Pour contrer la propagande négative du Canada-anglais à notre endroit, il plaide pour une attitude de « non-ingérence et de non-indifférence ».

Durant les deux mandats du gouvernement de René Lévesque, le nombre de visites et d'ententes

ainsi que le montant des investissements américains chez nous se multiplient pratiquement par quatre. Le Québec ouvre plusieurs bureaux aux Etats-Unis et participe activement aux Conférences annuelles qui réunissent les Gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres des provinces maritimes, principalement pour les questions énergétiques et les questions environnementales.

Naissance d'une politique québecoise

L'extension des relations commerciales avec l'étranger amène la création, en 1982-1983, d'un ministère du Commerce extérieur confié à Bernard Landry. En 1984, il convoque à Montréal un Sommet de concertation sur «Le Québec dans le monde».

Le but explicite de ce sommet consiste à mieux définir les objectifs plutôt timides de nos relations internationales. C'est de ce sommet que l'on peut dater la naissance d'une politique des relations internationales du Québec.

Le montant des investissements américains chez nous se multiplient pratiquement par quatre.

En 1985, paraît l'Énoncé de politique de relations internationales intitulé «Le Québec dans le monde: le défi de l'interdépendance». On y trouve les fondements, le cadre, les champs et les règles d'intervention ainsi que les instruments de la politique de relations internationales du Québec. Les objectifs de cette politique s'inspirent des «principes directeurs» qui guident la politique étrangère de nombreux pays souverains, membres de l'ONU.

Précis et habilement complémentaire des objectifs du Canada, il témoigne de la maturité du Québec, prêt à se comporter comme un État souverain.

En 25 ans et malgré la mauvaise humeur fédérale, le Québec a réussi à sortir du repli sur lui-même. Sa forte personnalité ressent le besoin de

ne pas se laisser confiner à ses seuls intérêts domestiques. Son affirmation se traduit par une ouverture au monde, une présence internationale spécifique qui constitue l'embryon de la future politique étrangère du Québec souverain.

En 1991, le Québec libéral s'en remet les yeux fermés au gouvernement fédéral pour la promotion de ses intérêts sur la scène internationale.

Tous ces objectifs n'ont pas été explicitement démentis par le gouvernement de Robert Bourassa, élu en 1985, mais une coupure drastique de l'ordre de 20 % dans le budget du ministère du Commerce extérieur, trahit une volonté d'atténuer considérablement la politique suivie par le gouvernement précédent.

Le document « Le monde pour horizon », paru en 1991, ne parle plus de « politique étrangère » et de « diplomatie québécoise ». Le Québec libéral s'en remet les yeux fermés au gouvernement fédéral pour la promotion de ses intérêts sur la scène internationale.

Aux négociations du GATT, le représentant du Québec se contente de chuchoter ses remarques au représentant canadien. Les délégations ferment ou sont considérablement atrophiées. À New York comme à Washington, on laisse une poignée de Cris dénigrer le Québec sur le dossier Grande-Baleine. Ce sont les fortes pressions de l'opinion publique québécoise qui ont obligé les services officiels canadiens à rectifier tardivement les faits.

Ottawa ne cherche qu'à semer la méfiance pour un Québec dont il redoute la séparation. Les intérêts québécois en souffrent lourdement.

Tout se passe alors comme si le Canada refusait l'épanouissement de sa moitié francophone à l'extérieur de ses frontières, et comme si le Québec de Robert Bourassa, acceptait de se soumettre à l'éteignoir fédéral.

2.3. L'accession a la maturité : des relations internationales à une politique étrangère

Avec le retour du Parti Québécois au pouvoir les relations internationales du Québec sont relancées avec force et dynamisme.

Sitôt après son élection, le gouvernement Parizeau met l'accent sur le volet humanitaire. Le vice-premier ministre et ministre des Affaires internationales de l'Immigration et des Communautés culturelles, Bernard Landry, nomme le Dr. Réjean Thomas au poste de conseiller spécial à l'action communautaire internationale du Québec, un précédent dans l'histoire. Sa première mission l'envoie en Haïti et témoigne de l'engagement du Gouvernement du Québec pour la solidarité humaine. Toutefois, après la défaite référendaire, le gouvernement a aboli ce poste de « conseiller spécial à l'action communautaire » et le docteur Thomas est retourné à la pratique de la médecine.

Avec le retour du Parti Québécois au pouvoir les relations internationales du Québec sont relancées avec force et dynamisme.

De la francité ...

Bernard Landry rencontre ensuite le Président de la République du Bénin, M. Nicéphore Soglo, hôte du Sommet de la Francophonie (Cotonou, Déc.1995). Il l'assure de l'entière coopération du Québec, même si elle doit passer par le cadre obligé de l'ACDI. Notre expertise en maîtrise de l'eau, en méthodes de culture, en environnement, dans le domaine de l'énergie, nos compétences en matière d'éducation, de santé et de formation des cadres de la fonction publique sont à sa disposition...

Plutôt que d'aller en Chine sous la houlette de Jean Chrétien avec « Team Canada », Bernard Landry reçoit le gouverneur de la province chinoise du Hubei, M. Jia Zhijie, et signe directement une entente de coopération hydro-électrique. Il évite ainsi que le Canada s'en attire le mérite.

Puis, il décide de faire le tour des délégations générales pour veiller à ce que la vision de son

gouvernement soit réellement mise de l'avant. Les nominations se multiplent. Elles sont le signe de la volonté du gouvernement du Parti Québécois d'afficher ses couleurs à l'étranger.

En novembre, c'est l'offensive à Paris. Claude Roquet y prépare, avec Bernard Landry, une visite du premier ministre Jacques Parizeau qui reçoit un accueil exceptionnel à la fin de janvier 1995. Le président Balladur s'engage à reconnaître le Québec, une fois acquise la souveraineté, à la grande satisfaction de Jacques Parizeau qui rencontre également le futur Président de la République française, M. Jacques Chirac, le président de l'Assemblée nationale et grand ami du Québec, Philippe Séguin, ainsi que le président de la CEE, Jacques Delors.

On décide alors de reprendre les « rencontres périodiques alternées » lancées par René Lévesque et Raymond Barre en 1980 et d'affecter davantage de moyens à la coopération franco-québécoise.

À la fin de janvier 1995, on décide d'affecter davantage de moyens à la coopération franco-québécoise.

À l'américanité...

Sur le continent américain, le gouvernement prépare activement le terrain : Jacques Parizeau prononce une grande Conférence, ni provocatrice ni agressive, devant le prestigieux Canadian Club à Toronto, dans laquelle il remet fermement les pendules à l'heure de la souveraineté et du partenariat économique avec le Canada.

À New York, il se montre ferme et rassurant quant au maintien et à l'utilisation du dollar canadien ainsi qu'à la poursuite des relations économiques et commerciales dans le cadre du libre-échange. À la conférence des gouverneurs de Nouvelle-Angleterre et premiers ministres des provinces maritimes, il fait valoir les avantages mutuels de la coopération.

Au mois de mars, Bernard Landry rappelle aux Américains que le Québec est le 7e partenaire économique des États-Unis, avant la France, et

que sa force économique s'appuie sur ses propres entreprises locales. Quelques mois plus tard, il dirige une importante mission au Mexique, dans le but avoué de resserrer nos relations directes avec ce futur partenaire d'un libre-échange à quatre.

Une place dans le monde

En six mois seulement, le Québec a réussi à démontrer, qu'il ne vise plus dorénavant la place qu'on lui refuse dans le Canada, mais bien une place dans le monde. Malgré les contraintes constitutionnelles, même en tant que province, il n'a jamais cessé de vouloir s'ouvrir au monde.

Il doit continuer de développer des relations au sein des différents espaces politiques auxquels il appartient, l'Amérique, la Francophonie, le Commonwealth, la communauté Atlantique et la Nordicité arctique en attendant le jour où il se donnera enfin une voix qui lui sera propre.

Malgré les contraintes constitutionnelles, même en tant que province, il n'a jamais cessé de vouloir s'ouvrir au monde.

La République du Québec possèdera alors tous les atouts indispensables à la reconnaissance internationale :

1. la légitimité démocratique du processus d'accession à la souveraineté; 2. l'existence de frontières définies; 3. le respect des droits de la personne; 4. le respect des droits des minorités et, 5. le respect des traités signés en son nom par le Canada jusqu'à son Indépendance.

3. La voix du Québec à l'Organisation des Nations Unies

Il est évident que la nouvelle République du Québec devra faire sa demande pour une représentation distincte dans les grandes organisations internationales au sein desquelles le Québec travaille déjà.

Le premier cercle de sa politique extérieure s'orientera naturellement dans l'axe Nord-Sud, car elle sera libérée des impératifs d'une politique

canadienne, artificiellement orientée Est-Ouest. Les échanges avec les États-Unis représentent, en effet, 80% de notre commerce international. Le Québec maintiendra donc l'accord de libre-échange auquel il a toujours été favorable, confiant de pouvoir relever le défi par ses propres moyens et s'intégrer ainsi dans l'un des grands ensembles économiques du monde.

La Francophonie sera au cœur des préoccupations internationales de la jeune République.

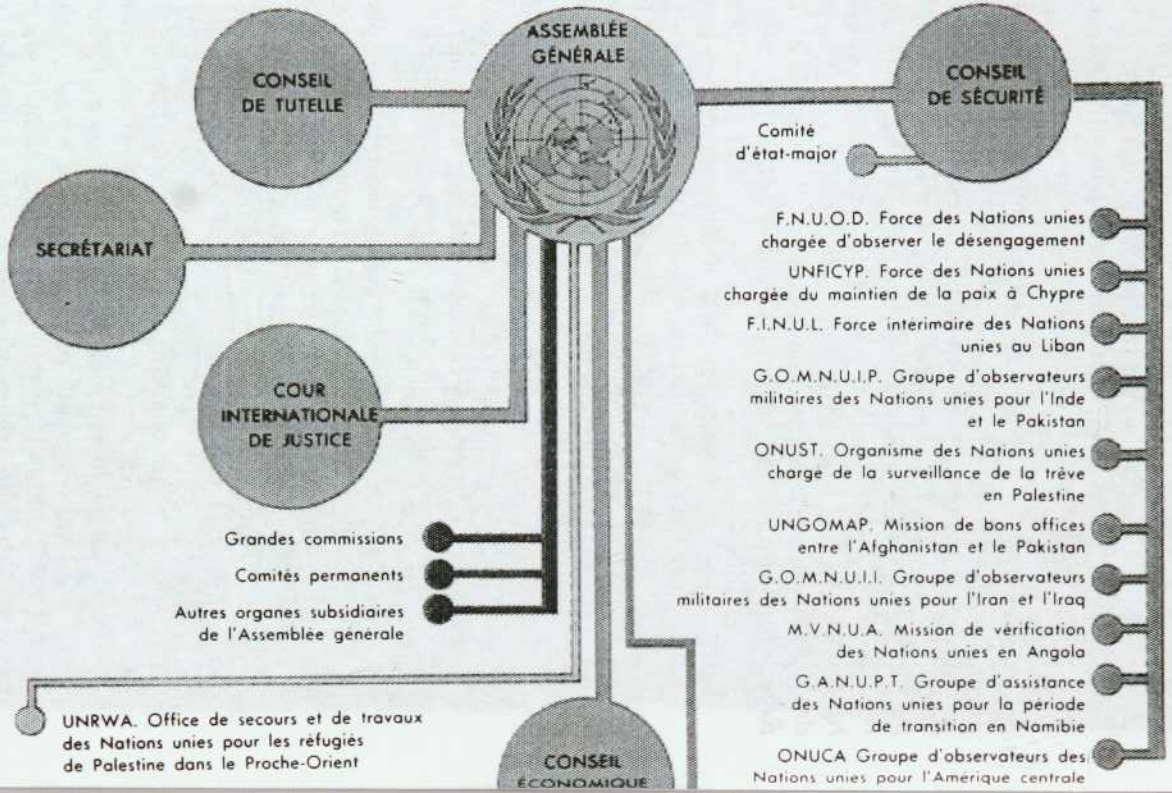
Cependant, la scène internationale n'est pas seulement un vaste marché où il faut se montrer agressif pour vendre nos produits. L'ouverture sur le monde ne saurait se réduire à l'exploration d'un vaste réservoir d'acheteurs potentiels. Pour que progressent la science et la culture, les échanges internationaux sont indispensables. Il faut donc également bâtir autour de solides réseaux d'affinités culturelles et de solidarités humaines.

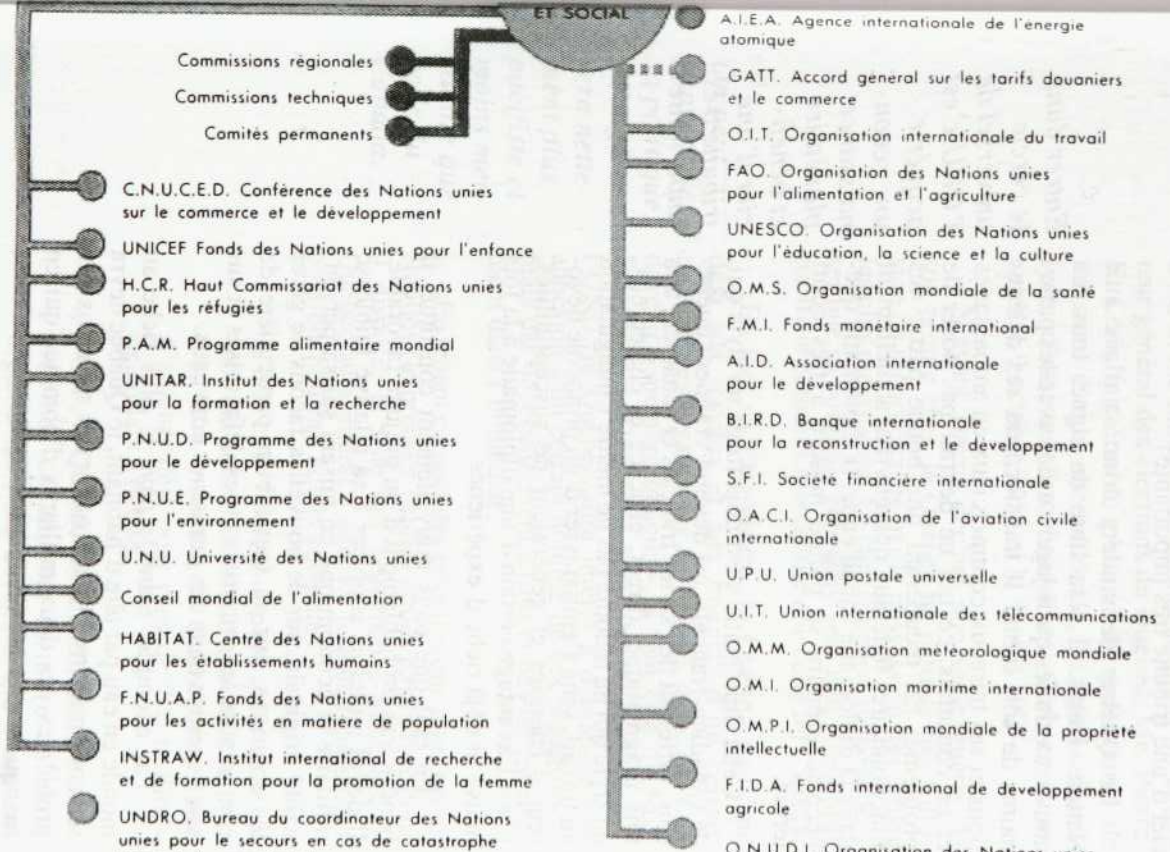
Premier réseau d'affinités culturelles pour le Québec, et deuxième cercle de ses relations extérieures, la Francophonie sera au cœur des préoccupations internationales de la jeune République. Elle pourra librement déployer des liens organiques avec la communauté des pays francophones, la France, bien sûr, mais aussi la Belgique et la Suisse qui sont de précieuses antennes au cœur de l'Europe, et l'ensemble des pays africains partiellement francophones.

Elle soutiendra les minorités francophones d'Amérique du Nord dans leur volonté de s'affirmer et de se développer, et, tout particulièrement, les minorités francophones canadiennes hors-Québec dans la revendication de leurs droits historiques.

Au chapitre des solidarités humaines, le Québec aura à cœur d'assumer ses responsabilités dans la communauté internationale en travaillant sur les grands objectifs mondiaux, qui sont ceux de l'ONU, la paix, le respect de l'environnement, la lutte contre la misère et contre l'injustice.

Le système de l'O.N.U.




ET SOCIAL
Commissions régionales
Commissions techniques
Comités permanents
C.N.U.C.E.D. Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
UNICEF Fonds des Nations unies pour l'enfance
H.C.R. Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
P.A.M. Programme alimentaire mondial
UNITAR. Institut des Nations unies pour la formation et la recherche
P.N.U.D. Programme des Nations unies pour le développement
P.N.U.E. Programme des Nations unies pour l'environnement
U.N.U. Université des Nations unies
Conseil mondial de l'alimentation
HABITAT. Centre des Nations unies pour les établissements humains
F.N.U.A.P. Fonds des Nations unies pour les activités en matière de population
INSTRAW. Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
UNDRO. Bureau du coordinateur des Nations unies pour le secours en cas de catastrophe (dépend du secrétariat)
A.I.E.A. Agence internationale de l'énergie atomique
GATT. Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
O.I.T. Organisation internationale du travail
FAO. Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
UNESCO. Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
O.M.S. Organisation mondiale de la santé
F.M.I. Fonds monétaire international
A.I.D. Association internationale pour le développement
B.I.R.D. Banque internationale pour la reconstruction et le développement
S.F.I. Société financière internationale
O.A.C.I. Organisation de l'aviation civile internationale
U.P.U. Union postale universelle
U.I.T. Union internationale des télécommunications
O.M.M. Organisation météorologique mondiale
O.M.I. Organisation maritime internationale
O.M.P.I. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
F.I.D.A. Fonds international de développement agricole
O.N.U.D.I. Organisation des Nations unies pour le développement industriel

Vers une reconnaisance planétaire

Entrer dans le cercle universel de l'ONU c'est acquérir une reconnaissance planétaire et bénéficier d'une tribune très importante !

Le Québec demandera donc sa place aux Nations Unies. Il sera libre de signer tous les nouveaux traités qu'il jugera utiles avec les partenaires de son choix. Il transformera ses délégations et ses bureaux commerciaux en ambassades et en consulats, ce qui ne devrait pas poser de problème. En récupérant une bonne partie des fonctionnaires fédéraux qui œuvrent actuellement dans la diplomatie canadienne, la diplomatie québécoise prendra sa pleine mesure à très court terme.

Entrer dans le cercle universel de l'ONU c'est acquérir une reconnaissance planétaire et bénéficier d'une tribune très importante !

Cette diplomatie s'est déjà forgé un style qui, de canadien-français, est devenu vraiment québécois, différent des styles français et canadien, à la fois pragmatique, direct, efficace et chaleureux, un style qui ne redoute pas de mettre l'imagination au travail, sans s'embarasser d'un protocole dévoreur d'énergies et générateur de susceptibilités. C'est l'avantage certain d'une diplomatie à la fois neuve et déjà riche d'expérience.

En tant que pays nouvellement constitué, il bénéficiera probablement d'un préjugé favorable. Il devra toutefois suppléer à sa relative faiblesse militaire et économique en misant sur sa personnalité originale, sur de nouvelles façons de gérer les solutions, sur sa façon bien particulière de comprendre les minorités et les défavorisés et sur son expertise dans des domaines nouveaux.

Par exemple, étant le pays le plus riche au monde en eau par tête d'habitant, le Québec devra se sentir responsable de trouver des solutions aux problèmes des deux milliards d'hommes qui en manquent terriblement, autant pour les cultures que pour les besoins domestiques.

Il est reconnu que son expertise en matière de lois électorales et de financement des partis politiques est de plus en plus sollicitée un peu partout à travers le monde. Le dernier Rapport du Directeur général des élections du Québec, Me. Pierre-F. Côté, fait état de plus d'une quarantaine de missions d'aide internationale, en termes d'analyse, d'assistance technique ou d'observation, entre le 9 octobre 1985 et le 4 avril 1995.

N'ayant jamais déclaré une seule guerre de son propre chef, le Québec ne partage pas l'illusion de sécurité créée par la possession des armes les plus meurtrières. En conséquence, on peut penser que sa politique étrangère sera nettement plus pacifiste et moins mercantile que celle du Canada.

On peut penser que sa politique étrangère sera nettement plus pacifiste et moins mercantile que celle du Canada.

En tant qu'État fédéré, le Québec participe déjà aux travaux et aux budgets d'un certain nombre des organismes de l'ONU, mais pour en devenir « membre officiel », il faut être un pays indépendant. Dès qu'il aura obtenu son siège à l'ONU, le Québec aura intérêt à demander son adhésion à un certain nombre de ces organismes, mais pas nécessairement à tous et pas nécessairement dans l'immédiat.

En tenant compte des priorités que nous avons établies (le premier cercle) et des expertises dont il dispose, la liste des organismes auxquels le Québec aura intérêt à adhérer le plus rapidement possible pourrait être la suivante :

- la BM et le FMI ; tout pays qui veut tenir son rôle dans l'économie mondiale se doit d'en être membre ; le Québec contribue d'ailleurs déjà pour plus de 200 millions de dollars à la BM ;

- l'OIT ; le Québec est actuellement la seule province canadienne membre de cette organisation ; les décisions qui s'y prennent touchent directement le domaine de

l'organisation du travail et de la main-d'œuvre qui devrait être de compétence interne plutôt que de compétence partagée ;

- l'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) et l'UNESCO qui dispose déjà d'un bureau d'information à Québec même ; elles y gagneront un acteur convaincu pour le rayonnement de l'éducation, de la science et de la culture en français, l'une des 4 principales langues de l'ONU ;
- l'OACI et le Secrétariat sur la Biodiversité dont les bureaux sont désormais à Montréal ;
- l'UIT (Union interlationale des Communications), l'OMS et la FAO pour lesquelles travaillent déjà de nombreux experts québécois, particulièrement pour les télécommunications de pointe, la recherche sur le sida et le développement durable des forêts ;
- enfin, l'AIEA ; le Québec saura s'y démarquer du Canada pour défendre énergiquement l'utilisation de l'atome à des fins pacifiques, en particulier dans le domaine de la santé ; le Québec a d'ailleurs déjà laissé entendre qu'il se proclamera zone libre d'armement nucléaire (ZLAM).

Cette proclamation qui pourrait suivre immédiatement l'admission du Québec comme pays indépendant saura faire connaître le 185e membre de l'ONU comme une voix infatigable pour faire progresser les débats vers le plus grand des objectifs : la PAIX sur une planète durablement viable pour tous les pays, grands, moyens et petits. □

Ouvrages consultés

BALTHAZAR, Louis, BÉLANGER, Louis, MACE, Gordon, *Trente ans de politique extérieure du Québec*, Québec, Centre québécois de relations internationales/Les Éditions du Septentrion,1993, 412 p.

BEAUDOIN, Louise, « Origines et développement du rôle international du Québec », dans Paul Painchaud, *Le Canada et le Québec sur la scène internationale*, Québec/Montréal, Centre québécois de relations internationales, Presses de l'Université du Québec, 1977.

BOURQUE, Jean-Louis, « Le Québec parmi les nations » (ch.IX), dans *Demain, la République/le Projet du Québec profond*, Québec, Les Éditions La Liberté, 1992, 222 p.

BOURQUE, Jean-Louis, « Regards sur la Francophonie » et « Versailles, Québec, Dakar : la Francophonie en marche », *l'Action Nationale*, sept. 1987 et nov. 1987.

BROSSARD, Jacques, *L'accession à la souveraineté et le cas du Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1976, 800 p.

CHAPDELAINE, Jean, « Esquisse d'une politique extérieure d'un Québec souverain – Genèse et prospective », dans *Études Internationales*, Centre québécois de Relations internationales, Québec, juin 1977.

CLOUTIER, Jean, « Le Québec à l'étranger », *l'Action Nationale*, vol. LXXXV, nº 8, octobre 1995.

DONNEUR, André, *La politique étrangère canadienne*, Montréal, Guérin, éditeur, 1994, 172 p.

GÉRIN-LAJOIE, Paul, « Allocution du ministre de l'Éducation, M. Paul Gérin-Lajoie, aux membres du corps consulaire de Montréal », Montréal, 2 avril 1965.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, « Le Québec dans le monde ou le défi de l'interdépendance », Québec, ministère des Relations internationales, 1985, 204 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, « Le Québec et l'interdépendance, le monde pour horizon », Québec, ministère des Affaires internationales, 1991, 228 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, « Le Québec, partenaire d'avenir en Amérique », Québec, ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Commnautés culturelles, 1995, 55 p.

LÉGER, Jean-Marc, *La Francophonie : grand dessein, grande ambiguïté*, Montréal, Éditions Hurtubise, 241 p.

MARTIN, Paul, « Fédéralisme et Relations internationales », Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1968, 61 p.

MORIN, Claude, *L'art de l'impossible, la diplomatie québécoise depuis 1960*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1987, 470 p.

PAINCHAUD, Paul, *Le Canada et le Québec sur la scène internationale*, (sous la direction de Paul Painchaud) Centre québécois de Relations internationales, Presses de l'Université du Québec, 1977, 643 p.

PAINCHAUD, Paul, « Le rôle international du Québec : possibilités et contraintes », dans *Études internationales*, *op. cit.*, juin 1977.

PARTI QUÉBÉCOIS, « Programme du Parti québécois », « Des idées pour mon pays », Montréal, 1994, 251 p.

PATRY, André, *Le Québec dans le monde*, Montréal, Éditions Léméac, 1980, 168 p.

SHARP, Mitchell, « Fédéralisme et conférence internationale sur l'Éducation », Ottawa, Éditeur de la reine, 1968.

La formation des enseignantes et enseignants et la professionnalisation de l'enseignement

Lise Bourbeau*

La professionnalisation de l'enseignement est un thème qui revient régulièrement à l'ordre du jour dans le milieu de l'éducation depuis des décennies maintenant. En se référant à tout ce qui s'est écrit sur le sujet – notamment, au Québec, depuis la réforme du système d'éducation dans les années 1960 – on reste avec une impression de quête sans fin, de poursuite d'un idéal pas vraiment accessible. En traitant de la professionnalisation de l'enseignement, je devrais préciser, par prudence ou par modestie – comme il se doit –, que je n'ai ni l'intention ni la prétention de « régler la question une fois pour toutes ». J'en aurais bien le désir, cependant, parce qu'il me semble qu'il faudrait, en matière de professionnalisation, se préoccuper d'agir ou ne plus en parler. Pourquoi, alors, y revenir, à cette question ? D'une part, parce qu'elle a repris de la vigueur ces dernières années en lien avec les préoccupations concernant la

* Conseillère à la Fédération des enseignantes et enseignants de commissions scolaires (CEQ).

qualité de l'éducation et avec la révision des programmes de formation à l'enseignement; d'autre part, parce qu'il me semble que se dessinent, depuis quelque temps déjà, de nouvelles voies pouvant favoriser la professionnalisation de l'enseignement, qui valent, à tout le moins, la peine d'être discutées parce qu'elles rejoignent les enseignantes et enseignants au-delà des débats, surtout universitaires et théoriques, qui ont eu cours sur la question de la professionnalisation et auxquels ils n'ont jamais vraiment participé.

La professionnalisation réfère à un processus, à la qualité de la pratique.

La première étape à franchir dans la réflexion que je vous soumets sera d'établir une distinction entre professionnalisation et professionnalisme pour ensuite tenter de cerner ce qui fait qu'une profession est reconnue comme telle. Il faudra, dans un deuxième temps, voir comment les caractéristiques déterminées s'appliquent à l'enseignement. Enfin, ces préalables étant cernés, l'essentiel consistera à évaluer comment le processus de professionnalisation de l'enseignement peut ou pourrait se réaliser dans le contexte scolaire et comment la formation initiale renouvelée pourrait y contribuer.

Profession, professionnalisation et professionnalisme

Professionnalisation et professionnalisme sont des concepts distincts, mais qui ne sont pas sans lien l'un avec l'autre. La professionnalisation réfère à un processus : le processus par lequel une occupation devient une profession, à l'inclusion du changement de statut concordant. Le professionnalisme réfère à la qualité de la pratique, à des standards établis au sein de l'occupation ou à l'extérieur de celle-ci et à partir desquels la conduite des membres de cette occupation est évaluée. *Professionalization is about status; professionalism is about practice* (Sockett, 1990, 226). Mais tout n'est pas aussi simple : le professionnalisme peut

aussi être perçu comme un processus en soi tout autant que faisant partie du processus de professionnalisation. Le terme «*professionnalisme*», écrit Trottier, *désigne, plus particulièrement, l'idéologie, la stratégie et les diverses activités des membres d'une occupation qui aspirent à ce que leur occupation soit reconnue comme une profession. Ainsi le professionnalisme devient un élément constituant du processus de professionnalisation* (...) (1969, 11).

À toute profession correspond un professionnalisme, quelle que soit la définition de celui-ci, au regard des normes de la pratique établies par les membres de cette profession comme au regard des attentes des populations qui utilisent les services qu'ils offrent. On peut, cependant, parler de professionnalisme d'un individu ou d'un groupe d'individus sans que leur soit attribué le statut de professionnels. C'est certainement le cas des enseignantes et enseignants. Le jugement sur leur «niveau de professionnalisme» – parce que, à mon avis, le professionnalisme «se juge» essentiellement – se porte nécessairement en lien avec des valeurs, des conceptions de l'éducation, du rôle de l'école et du personnel enseignant, d'une pratique efficiente de l'enseignement, etc. La situation est la même, à mon avis, pour les enseignantes et enseignants entre eux comme pour la société vis-à-vis le personnel enseignant. Il est évident que le professionnalisme de celui-ci ne peut se définir sans égard au rôle social de l'école ou à la nature de service public de l'éducation. C'est donc dire aussi que la professionnalisation de l'enseignement, dont le professionnalisme est *un élément constituant*, ne peut se réaliser en faisant abstraction de cette réalité. Au contraire, elle doit se réaliser à l'intérieur de cette réalité. Pour ce qui est des conditions à mettre en place pour ce faire, il s'agit du cœur du sujet, élaboré plus loin.

On peut parler de professionnalisme d'un individu ou d'un groupe d'individus sans que leur soit attribué le statut de professionnels.

Diverses perspectives

Dans les analyses traitant de la professionnalisation, diverses perspectives sont adoptées : certaines sont davantage d'ordre historique ou sociologique, d'autres se concentrent plutôt sur une description des caractéristiques des professions – ce qui ne les placent pas en opposition les unes aux autres mais en complémentarité. Par exemple, d'un point de vue historique, on peut expliquer la professionnalisation de la médecine plus particulièrement par l'amélioration de son efficacité, due aux découvertes scientifiques et à l'avancement de la technologie; un point de vue sociologique pourrait mettre davantage l'accent sur l'origine sociale des médecins. Par ailleurs, pour évaluer le degré ou la possibilité de professionnalisation d'une occupation, au-delà de constater le statut social accordé à ses membres, on fait nécessairement référence à des traits distinctifs habituellement reconnus aux professions – ce qui relève, en quelque sorte, surtout de l'analyse sociologique. De plus, on trouvera inévitablement des causes d'ordre sociologique ou historique au fait que telle ou telle autre caractéristique professionnelle soit acquise ou non au sein d'une occupation. Bref, la professionnalisation est un processus qui présente de multiples facettes et qui doit être étudié de plusieurs points de vue. Je propose d'aborder la professionnalisation de l'enseignement d'un point de vue descriptif, en premier lieu, parce qu'il me semble que cette approche nous amène plus rapidement aux constats et donc aux hypothèses d'action. Ce faisant, l'histoire et la sociologie devraient nous aider à comprendre le passé et à nous projeter dans l'avenir.

Pour évaluer le degré ou la possibilité de professionnalisation d'une occupation, on fait référence à des traits distinctifs habituellement reconnus aux professions.

Il s'agit donc de cerner ce qui fait qu'une profession est reconnue comme telle de façon à vérifier si l'enseignement correspond au portrait tracé et en évaluer ainsi les possibilités de profes-

sionnalisation. Enoncé en ces termes, l'exercice peut paraître technique, mais il obligera nécessairement à réfléchir à ce qui fait la spécificité de l'enseignement par rapport aux autres professions et à voir comment celle-ci s'ancre dans la pratique quotidienne. Pour ce faire, je m'inspirerai, notamment, de différents travaux sur les questions des professions et de la professionnalisation de l'enseignement (Trottier, 1969; Lessard 1990 et 1991 a) Lessard, Perron et Bélanger, 1993; Soder, 1991; Fenstermacher, 1991; Carbonneau, 1993; Perrenoud, 1993; Talbert et McLaughlin, 1994).

L'acte professionnel implique une activité intellectuelle; il est de la nature d'un service.

Points de convergence

Les points de convergence de ces travaux en ce qui concerne les caractéristiques des professions se résumeraient ainsi :

- L'acte professionnel est spécifique, complexe et non routinier; il implique une activité intellectuelle; il est de la nature d'un service;
- La formation est basée sur des connaissances spécialisées; elle est « longue » et de niveau universitaire;
- L'exercice de la profession se fait de façon autonome et responsable;
- Les membres d'une profession forment un groupe au sein duquel une forte cohésion est maintenue, notamment par le partage d'une identité commune, d'une éthique et par un certain contrôle collégial sur la profession.

Ce sont là des éléments descriptifs des professions sur lesquels plusieurs auteurs s'entendent. On s'entend aussi généralement pour dire que, en ce qui concerne l'enseignement, les deux premiers aspects sont davantage respectés – la spécificité de l'acte professionnel et de la formation – que le sont les deux autres – l'autonomie dans l'exercice

et la cohésion interne du groupe. À mon avis, un nouvel élan pour la professionnalisation de l'enseignement doit se manifester sur tous les plans mentionnés parce qu'ils sont interreliés, étant entendu qu'une amélioration plus importante devrait être apportée sur le plan des deux dernières caractéristiques. Par exemple, on établit facilement un lien entre le rôle spécifique joué par les enseignantes et enseignants et la formation qu'ils doivent recevoir, cette dernière étant basée sur des connaissances spécialisées, d'ordre pédagogique et disciplinaire surtout. Par ailleurs, on doit aussi former à l'autonomie et à la responsabilité; la formation initiale doit également se soucier de la construction de l'identité professionnelle.

Soulignons, de plus, que parmi les traits distinctifs des professions énumérés précédemment, certains sont de nature individuelle, d'autres, de nature collective; l'individuel et le collectif sont souvent aussi deux facettes d'un même aspect – pensons à l'autonomie et à l'éthique, notamment. Dans l'optique de formuler des propositions actuelles pour la professionnalisation de l'enseignement, je traiterai de thèmes rassemblant, chacun, plusieurs éléments descriptifs des professions puisqu'il me semble qu'on ne peut les aborder isolément. Après avoir posé un bref diagnostic quant à la situation actuelle, pour chaque thème, je tenterai de dégager des pistes pour la professionnalisation tant dans le cadre d'exercice de la fonction d'enseignante et d'enseignant que dans celui de la formation initiale. J'ai, évidemment, fait des choix, et cela selon la pertinence et l'efficience appréhendée pour la réalisation de l'objectif poursuivi dans le contexte actuel en éducation.

La spécificité du rôle d'enseignante ou d'enseignant

Dans un certain sens, on peut dire que la spécificité du rôle d'enseignante ou d'enseignant est

reconnue actuellement, ce qui ne signifie pas, par ailleurs, que ce rôle soit reconnu socialement – il s'agit là d'une autre question. C'est, à mon avis, le fait que la tâche du personnel enseignant se soit grandement complexifiée qui a contribué à faire valoir son caractère spécifique.

> (...) la démocratisation de l'éducation est en soi responsable d'une complexification de la tâche des enseignants ; elle appelle des développements pédagogiques importants, dans les méthodes, dans les contenus, dans les stratégies de motivation et d'animation, bref dans l'ensemble du répertoire des compétences d'un enseignant afin qu'il puisse avec une certaine efficacité instruire et éduquer les jeunes de tous les milieux (...). La tâche des enseignants s'est complexifiée aussi suite au développement de phénomènes de société aux impacts multiples sur l'enseignement/apprentissage ; que l'on songe seulement à la pénétration de la télévision et des médias de masse auprès des jeunes, et à l'évolution de la structure familiale. (Lessard, 1990, 336)

La démocratisation de l'éducation est en soi responsable d'une complexification de la tâche des enseignants.

Je ne crois pas qu'il soit exagéré de dire que, de façon générale, les enseignantes et enseignants ont appris sur le tas, dans l'action, à gérer ces réalités qui font partie intégrante de leur pratique quotidienne. Il faut dire aussi qu'il y a, à cet égard, des situations tout à fait inacceptables, autant pour les élèves que pour le personnel enseignant : je pense particulièrement aux erreurs qui se commettent toujours dans le cadre de l'intégration à la classe ordinaire des élèves handicapés ou en difficulté et à la « mission impossible » que peut représenter en soi le fait d'avoir à enseigner à 27 ou 30 jeunes qui présentent des différences importantes sur les plans scolaire et social.

Instruire et éduquer

Il reste que, dans le contexte actuel comme de tout temps, ce rôle spécifique de l'enseignante et

l'enseignant est toujours double : instruire et éduquer. Le consensus social ne s'est pas vraiment démenti à ce propos pas plus qu'au sein du corps enseignant, même s'il y a discussion sur le sujet et que l'accomplissement de ce rôle se fait plus difficilement qu'autrefois. Les enseignantes et enseignants vivent cependant une plus grande tension par rapport à ces deux aspects de leur rôle : ils se sentent tiraillés constamment entre les deux du fait qu'aux nouvelles réalités qui sont venues complexifier leur tâche s'est ajoutée une forte pression pour la performance académique – mondialisation oblige. On le sait, de plus en plus d'écoles « choisissent » entre l'égalité des chances et la réussite scolaire – une certaine conception de la réussite scolaire. Une étude américaine récente sur les convictions des enseignantes et enseignants (Prawat, cité dans Talbert et McLaughlin, 1994, 146) démontre comment la tension au sein du système scolaire (*institutionalized tension*) entre l'engagement envers tous les élèves et la performance académique se manifeste dans les convictions individuelles et les conflits intérieurs des enseignantes et enseignants. La plupart de ceux-ci compartimenteraient ces deux aspects de l'enseignement et vivraient une lutte constante entre les priorités du curriculum et les besoins des élèves. Talbert et McLaughlin (*op. cit.*) concluent même à l'émergence de conceptions différentes et de manifestations conséquentes du professionnalisme chez des enseignantes et enseignants selon qu'ils privilégient une tendance plutôt que l'autre. Je suis portée à croire qu'un phénomène semblable pourrait se vérifier chez nous.

Le rôle de l'enseignante et l'enseignant est toujours double : instruire et éduquer.

Ceci nous ramène à un élément soulevé au début de cette réflexion : le professionnalisme est un *élément constituant du processus de professionnalisation.* On peut dire que ce professionnalisme se manifeste en fonction d'une conception du rôle à exercer. Le rôle du personnel enseignant,

comme a l'a rappelé, est double : il doit instruire et éduquer tous les élèves qui lui sont confiés. Il n'y a pas, à mon sens, de professionnalisation de l'enseignement possible sans une reconnaissance de ce rôle spécifique et un espace réel pour l'exercer avec le professionnalisme conséquent. Cette reconnaissance et ce professionnalisme relèvent, bien sûr, des enseignantes et enseignants, comme individus et comme groupe, mais ne peuvent se réaliser vraiment que si le contexte le favorise – ce qui réfère à la société en général et surtout aux divers niveaux de responsabilité du système scolaire. En effet, si les politiques scolaires priorisent la réussite de certains élèves en particulier ou si elles favorisent l'instruction au détriment de l'éducation, il est difficile à l'enseignante ou l'enseignant d'intégrer à sa pratique des valeurs relatives à l'égalité des chances ou au développement global de la personne.

Il n'est pas facile pour le personnel enseignant de jouer son rôle spécifique.

On a vu que les enseignantes et enseignants pouvaient vivre un conflit intérieur au sujet des divers aspects de leur rôle correspondant à la tension au sein du système scolaire à l'égard de ses différentes responsabilités. En fait, il n'est pas facile actuellement pour le personnel enseignant de jouer son rôle spécifique alors que la mission éducative démocratique de l'école est peu supportée politiquement et financièrement. De plus, même lorsqu'il n'y a pas d'ambiguïté au sujet de cette mission de l'école, les moyens d'accomplir leur rôle manquent souvent aux enseignantes et enseignants. Enfin, en cette époque où on connaît la hantise de l'échec scolaire, où on « décentralise » le pouvoir mais on diminue les investissements, où on encourage la compétition, l'école « différenciée » et les projets « plus ou moins éducatifs », il y a danger que l'on juge de plus en plus le professionnalisme des enseignantes et enseignants selon leur degré de conformisme à des politiques locales, qui auront plus ou moins à voir

avec la mission première de l'école. Bref, ce professionnalisme-là ne doit pas être un *élément constituant de la professionnalisation* de l'enseignement parce que non défini en fonction du rôle spécifique du personnel enseignant et de la mission éducative de l'école ; il est, de plus, déterminé et évalué généralement à l'extérieur du groupe des enseignantes et enseignants.

L'autonomie et la collégialité

Ce qui vient d'être dit sur leur rôle fait déjà une certaine démonstration de l'autonomie restreinte dont disposent les enseignantes et enseignants. En somme, la première limite à l'autonomie du personnel enseignant vient du fait que son rôle est défini par la société, ce qui est normal puisque l'école est une institution sociale. Il s'agit là, par ailleurs, d'une définition large, qui subit quelques variations dans le temps selon les tendances qui l'influencent, comme on a pu le voir précédemment. En fait, les restrictions les plus importantes à l'autonomie des enseignantes et enseignants viennent de l'organisation même du système scolaire. On le sait, l'enseignement est l'objet de prescriptions et de contrôles, de tout ordre et de toute provenance : régimes pédagogiques, règlements, politiques, directives, programmes d'études et examens ministériels ; d'autant d'éléments d'encadrement au niveau de la commission scolaire – le tout menant à l'élaboration d'un curriculum *teacher-proof*, selon l'expression maintenant consacrée. La direction de l'école ne manque pas non plus d'imposer ou de proposer – ce qui est parfois la même chose – son propre régime. Bien sûr, le système d'éducation, comme tout système complexe, a besoin, pour son bon fonctionnement et son évolution, de règles et d'une direction ; mais vues d'en haut, on oublie souvent que toutes ces politiques et directives aboutissent dans la classe et sont confrontées à la « vraie vie ». Les enseignantes

Les restrictions les plus importantes à l'autonomie des enseignantes et enseignants viennent de l'organisation même du système scolaire.

et enseignants, qui ont à gérer quotidiennement cette réalité, ont trop peu à voir dans ces décisions.

Modèle bureaucratique

La réforme de l'éducation des années 1960 a aussi été à l'origine d'un modèle de plus en plus de type bureaucratique.

La réforme de l'éducation des années 1960, qui a donné naissance à notre système de maintenant, a aussi été à l'origine de l'instauration graduelle d'un modèle de plus en plus de type bureaucratique au sein duquel les enseignantes et enseignants ont été relégués au bas de la structure hiérarchique. Il est intéressant – et ironique – de relire aujourd'hui une étude menée par Claude Trottier, en 1969, pour le Conseil supérieur de l'éducation traitant de la professionnalisation de l'enseignement. L'auteur en évalue les possibilités de réalisation à l'aube de la réforme en se référant à une conception d'une profession, appuyée par une documentation importante, à la situation du moment du système scolaire et à son évolution projetée. Ainsi il établit qu'*une profession réfère essentiellement à un type d'organisation du travail qui requiert de ceux qui s'y engagent des connaissances et des aptitudes qui leur permettent de s'acquitter d'une façon autonome d'une tâche complexe dans sa totalité et d'évaluer par eux-mêmes leur propre rendement* (*op. cit.*, 10). Si l'aspect des connaissances requises des professionnels peut être évalué de façon plus positive compte tenu de l'amélioration de la formation du personnel enseignant, due notamment à l'évolution des sciences de l'éducation, les perspectives quant à l'autonomie et au contrôle sur le travail ne sont pas aussi sûres.

> On commence à développer à l'égard des enseignants un système d'attente qui les incite à être moins dépendants, plus autonomes et à prendre plus d'initiative. Les structures d'autorité dans l'école et dans le système scolaire par ailleurs demeurent à peu près ce qu'elles ont toujours été. (...) la professionnalisation

de l'enseignement passe par la participation aux décisions d'ordre pédagogique. Dans le cadre d'une vaste organisation comme l'organisation scolaire, c'est la seule façon pour les enseignants en voie de professionnalisation d'exercer un contrôle de type professionnel sur l'organisation dans laquelle ils sont intégrés, à mesure qu'ils acquièrent une plus grande compétence et que parallèlement, ils adoptent des normes, des valeurs et des attitudes professionnelles. (*Op. cit.*, 77)

On pourrait globalement affirmer la même chose aujourd'hui. Tout ce qui a changé depuis, c'est que le nombre d'échelons des *structures d'autorité* a augmenté. Il faut prendre conscience aussi que ce modèle bureaucratique complexe n'a nullement été garant, jusqu'à maintenant, du bon rendement du système scolaire, c'est-à-dire de la réussite du plus grand nombre. Il a souvent paralysé l'école. C'est, notamment, ce que souligne le CSE dans son rapport, *La gestion de l'école : nécessité d'un autre modèle.*

Il faut prendre conscience aussi que ce modèle bureaucratique complexe a souvent paralysé l'école.

(...) la multiplication et la précision des procédures, des règles et des contrôles de tous ordres ont contribué, dans les faits, à « polluer » les pratiques de gestion dans les milieux et à les encombrer de préoccupations administratives excessives qui s'avèrent maintenant autant d'obstacles à une prise en charge autonome au sein des établissements. Elles ont aussi contribué à éloigner les gestionnaires des pédagogues, alors qu'on les avait pressentis comme les principaux acteurs du changement de cap en éducation. (1993, 21)

On peut prendre aussi la mesure des effets négatifs de ce modèle bureaucratique chez les enseignantes et enseignants comme individus : certains ont perdu la motivation et le goût de l'initiative ; d'autres n'ont plus confiance dans leur jugement ou leurs capacités. Il m'est arrivé à plusieurs reprises que des professeurs des sciences

de l'éducation qui s'occupent de perfectionnement ou de formation pratique en milieu scolaire ainsi que des collègues responsables d'une formation syndicale me mentionnent leur surprise de constater combien d'enseignantes et d'enseignants manquent de confiance en eux et sous-estiment leurs compétences professionnelles. On leur a tellement dit quoi faire et comment le faire... *The highly politicized bureaucraties that have emerged over the past four to five decades, particularly in the larger cities, have made it increasingly difficult for teachers to exercise what properly is called professional judgment* (Goodlad, 1994, 36). Il est entendu, cependant, que l'autonomie professionnelle a des limites, celles posées par l'éthique que commandent les relations humaines, d'une part, et le fait d'œuvrer dans un service public, d'autre part.

La professionnalisation de l'enseignement ne peut se réaliser sans une amélioration importante de l'aspect collégial.

Fonctionnement en collégialité

Le fonctionnement en collégialité est une caractéristique des professions tout aussi importante que l'autonomie. C'est, en quelque sorte, le pendant collectif de cette dernière en matière de contrôle sur la profession. La professionnalisation de l'enseignement ne peut se réaliser sans une amélioration importante de l'aspect collégial de la tâche des enseignantes et enseignants. Il est actuellement peu favorisé par l'organisation scolaire. De plus, il y a une tradition fortement ancrée chez le personnel enseignant voulant que l'enseignement se pratique de façon isolée ; c'est comme si, en fermant la porte de sa classe, l'enseignante ou l'enseignant récupérait son petit espace de pouvoir – ce qui n'a pas nécessairement à voir avec l'autonomie professionnelle. Dans plusieurs écoles, une consigne implicite est respectée à l'effet qu'on ne juge pas ce qui se passe dans la classe de l'autre, ce qui nous protège aussi des jugements. Le doute à l'égard de ses compétences,

mentionné plus tôt, peut y être aussi pour quelque chose.

Quoi qu'il en soit, on sait que le fonctionnement en collégialité chez les enseignantes et enseignants, par le partage de valeurs, d'expériences, de compétences, par la réflexion sur la pratique qu'il suscite, contribue à rehausser les standards de la profession. Une recherche récente de Talbert et McLaughlin (1994) sur « les manifestations du professionnalisme du personnel enseignant selon les contextes scolaires locaux » tend à démontrer que les enseignantes et enseignants se définiraient davantage en fonction de leur milieu de pratique qu'en fonction de leur profession – laquelle demeurerait une réalité théorique – et que, plus le corps enseignant local est uni, plus le professionnalisme est favorisé, un professionnalisme axé, notamment, sur l'engagement envers les élèves. Maintes recherches sur les facteurs de réussite scolaire, sur les « bonnes » écoles ou les écoles « efficaces » ont mis en évidence l'importance de la collégialité chez les enseignantes et enseignants. C'est dans cette optique que le CSE prône un *professionnalisme collectif.*

Le fonctionnement en collégialité chez les enseignantes et enseignants contribue à rehausser les standards de la profession.

> Les établissements d'éducation les plus efficaces, ceux qui montrent les plus grands gains dans les apprentissages des élèves, sont ceux qui favorisent le dialogue et la collaboration professionnels, qui traitent l'enseignement comme une tâche collective et qui font en sorte que l'analyse, l'expérimentation et l'évaluation avec des collègues créent les conditions d'amélioration professionnelle des enseignantes et enseignants. (1991, 33)

Claude Lessard (1991 b)) esquisse deux modèles de professionnalisation de l'enseignement. Le modèle qualifié de technologique est orienté, globalement, vers la maîtrise de techniques pédagogiques précises et efficaces, vers l'évaluation de l'efficacité des interventions et le rendement

des élèves; il favorise une structure de régulation du travail des enseignantes et enseignants davantage verticale qu'horizontale. Le modèle dit organique met l'accent sur l'autonomie laissée aux équipes d'enseignantes et d'enseignants dans la programmation, l'accomplissement et l'évaluation de leur travail et sur les savoirs engendrés par la pratique réfléchie et partagée de l'enseignement; il suggère une structure de régulation du travail du personnel enseignant davantage horizontale et collégiale, soit par ajustement mutuel. Dans la réalité, le travail du personnel enseignant ne relève entièrement ni de l'un ni de l'autre modèle, mais, de toute évidence, davantage du modèle technologique. En fait, la professionnalisation de l'enseignement devrait s'orienter de façon à garder le meilleur des deux modèles : les outils efficaces de la pratique, d'une part, le partage et le développement collégial, d'autre part. Il me semble que l'un ne va pas sans l'autre. Il y a longtemps que l'on a compris cela dans bien des domaines, mais pas pour l'enseignement. Mais il s'agit sans doute de professions... Favoriser le travail en collégialité peut contribuer à la professionnalisation de l'enseignement tout comme à l'amélioration de la réussite scolaire. On pourrait sans doute ajouter que la professionnalisation de l'enseignement, selon lesconditions énoncées, serait un levier important de l'amélioration de la qualité de l'éducation. Finalement, ajoutons que la collégialité dans le système scolaire ne concerne pas seulement les enseignantes et enseignants entre eux, mais l'ensemble des intervenantes et intervenants. La collégialité devrait être à la base de tout modèle de gestion en éducation.

Favoriser le travail en collégialité peut contribuer à la professionnalisation de l'enseignement tout comme à l'amélioration de la réussite scolaire.

La formation

Une formation spécialisée, de niveau universitaire est une des caractéristiques des professions. J'aborde cet aspect en dernier lieu parce que la

formation, pour être professionnelle, à mon sens, doit être grandement centrée sur le rôle spécifique et le contexte d'exercice de la profession en question, lesquels nous avions d'abord à définir – ce qui a été fait, quoique très succinctement, en fonction de la réalité observée et des changements souhaités. On doit croire aussi que la formation peut participer en soi à la professionnalisation d'une occupation, bien que sa contribution ne suffise à l'atteinte de cet objectif. Il est vrai qu'on avait misé beaucoup, lors de la réforme des années 1960, sur l'étendue et la spécificité d'un corpus de connaissances pertinent à l'enseignement ainsi que sur le passage de la formation à l'université pour la professionnalisation de l'enseignement. Peut-être pourrait-on dire aujourd'hui que nous avions alors adopté un modèle technologique de professionnalisation – pour reprendre les termes de Claude Lessard –, c'est-à-dire axé principalement sur la maîtrise de connaissances spécialisées et de techniques issues des nouvelles sciences de l'éducation.

La formation à l'enseignement a dû tenir compte de plus en plus de la réalité scolaire et des faits de société qui modèlent celle-ci.

La formation à l'enseignement a dû tenir compte de plus en plus de la réalité scolaire et des faits de société qui modèlent celle-ci. La composante pratique a pris un peu plus de place comme on se rendait compte que les « savoirs enseignants » se construisent surtout dans l'action. Mais il reste beaucoup à faire sur tous ces plans. Plusieurs orientations émises par le ministère de l'Éducation pour la révision des programmes de formation sont encourageantes dans ce sens. Il reste à voir si la volonté des milieux et le financement nécessaire, lorsqu'il y a lieu, suivront.

Responsabilité universitaire

Je suis consciente que la responsabilité confiée aux universités en matière de formation à l'enseignement est très lourde : on leur demande de se préparer à l'école d'aujourd'hui, mais, en

même temps, de former des agents de changement ; elles doivent, en quelque sorte, prévoir les attentes sociales au regard de l'éducation et l'évolution du monde scolaire. Par ailleurs, le rôle d'enseignante ou d'enseignant est toujours fondamentalement le même : instruire et éduquer. Il faut donc se centrer prioritairement sur la préparation à ce rôle, un rôle spécifique, qui transcende toutes les variations locales qu'on veut lui prêter. On peut sans doute dire que l'aspect éducatif du rôle a eu moins d'attention dans la formation à l'enseignement, surtout en ce qui concerne la formation pour le secondaire. C'est ce que constate Goodlad à l'issue d'une étude sur les programmes de formation à l'enseignement aux États-Unis : *(...) our research reveals that contextual attention to the systemics of schooling and the mechanics of teaching have dominated in the process and overwhelwed the curriculum to the detriment of the educative role of schools* (1994, 35).

L'éducation fait partie intégrante du rôle spécifique à jouer, particulièrement dans le contexte social et scolaire actuel.

Le diagnostic ne devrait pas être différent en ce qui concerne le Québec. Je dois préciser, avant de poursuivre, que si je traite ici du rôle d'éducateur des enseignantes et enseignants, ce n'est pas pour faire valoir que l'éducation des élèves relève uniquement de leur responsabilité : il s'agit, pour moi, d'une responsabilité qu'ils partagent avec l'ensemble des personnes qui interviennent auprès d'eux. Je ne veux pas non plus laisser entendre que le personnel enseignant qui œuvre actuellement dans les écoles n'assume pas comme il le devrait leur rôle d'éducateurs : ils font plus que leur part dans ce domaine. Il s'agit strictement de cerner quelle préparation est nécessaire pour enseigner aujourd'hui, en sachant que l'éducation fait partie intégrante du rôle spécifique à jouer, particulièrement dans le contexte social et scolaire actuel.

Comment l'université peut-elle préparer à être éducatrice ou éducateur ? On peut difficilement traduire cet objectif en termes de cours à l'intérieur

du curriculum de la formation à l'enseignement; il s'agit d'y intégrer celui-ci. L'éducation, c'est surtout une question de valeurs; des valeurs, ça ne s'enseigne pas, mais ça se transmet. *To be a professional means, among other things, that you have something « to profess » and that something rests on experience, tested knowledge, and values (Sarason, 1993, 129).* Il est toujours vrai que les enseignantes et enseignants sont des modèles pour les enfants, et que l'école prépare à la vie. Des questions de valeurs sont constamment soulevées dans la classe, et on doit les traiter souvent très rapidement. Dans la préparation à l'enseignement, il s'agit d'abord de rendre les étudiantes et étudiants très conscients de ces réalités et de la responsabilité qu'ils portent à cet égard. Plus important encore, la formation à l'enseignement doit avoir comme assises les valeurs démocratiques essentielles d'équité et de justice – qui se traduisent dans l'égalité des chances en éducation – ainsi que la solidarité et la sollicitude parce que l'éducation doit aider à construire une société meilleure. Elle doit encourager l'ouverture d'esprit, le désir de connaître et de s'améliorer. Les activités universitaires de formation doivent être imprégnées de ces valeurs; les professeurs des futures enseignantes et futurs enseignants doivent « professer » ces valeurs. *The reform of teacher education depends more radically on the attitudes and examples that teacher educators set than on the content they teach* (Sockett, 1990, 247).

La formation à l'enseignement doit avoir comme assises les valeurs démocratiques essentielles d'équité et de justice.

Stages en milieu scolaire

Les stages en milieu scolaire sont des moments importants pour comprendre l'importance du rôle d'éducateur et voir comment il s'intègre dans l'exercice quotidien de l'enseignement. La pratique réflexive devrait permettre aussi la réflexion sur l'aspect éducatif de l'enseignement. J'ajouterai, finalement, que ce souci pour l'éducation et les valeurs qui la sous-tendent devrait même se

manifester dans la sélection des candidates et candidats à la formation à l'enseignement : ce serait sûrement mieux pour l'école que de s'en tenir à la « cote Z » comme c'est trop souvent le cas. Traiter de cette façon du rôle des enseignantes et enseignants et des valeurs qu'ils doivent intégrer à leur pratique, c'est nécessairement parler de responsabilité et d'éthique. Pour moi, la responsabilité première du personnel enseignant, c'est de jouer son rôle spécifique auprès de tous les élèves. Je crois même qu'il relève de la responsabilité des enseignantes et enseignants de dénoncer toute situation dans les écoles qui les empêche de le faire. Dans son livre *The Case for Change. Rethinking the preparation of teachers*, Seymour B. Sarason abonde dans ce sens et propose que la formation initiale habilite les enseignantes et enseignants à devenir des « agents de changement scolaire » (*agents of school change* par rapport à *agents of social change*).

Bien sûr, les enseignantes et enseignants ne sont pas les seuls responsables du changement.

> *What I find both discouraging and appalling is how educators at all levels of responsibility assert agreement with the goal of « helping each child realize his full potential » and then say nothing about how the organization and culture of schools undercut that goal, about how teaching children, not subject matter, is made impossible (...)*
>
> *The preparation of educators should have two related, difficult, and even conflicting goals : to prepare people for the realities of schooling, and to provide them with a conceptual and attitudinal basis for coping with and seeking to alter those realities in ways consistent with what we think we know and believe. (1993, 127 et 129)*

Les responsables du changement

Bien sûr, les enseignantes et enseignants ne sont pas les seuls responsables du changement,

mais ils ont une partie de cette responsabilité collective, et ce, dans le cadre même de l'exercice de leur rôle. C'est, à mon sens, une question d'éthique qui doit être prise en compte par la formation à l'enseignement – toujours dans l'optique de la professionnalisation et de l'amélioration de l'éducation. L'exercice de ce rôle spécifique, avec la lourdeur des responsabilités décrites, exige de l'autonomie de la part des enseignantes et enseignants. La formation initiale peut aussi apporter sa contribution dans ce domaine. Bien sûr, on ne donne pas de cours d'autonomie comme on peut le faire pour l'histoire ou la psychologie de l'adolescent, par exemple; cette préoccupation peut cependant être intégrée à plusieurs composantes de la formation. En fait, on peut dire que l'autonomie qu'exercent les enseignantes et enseignants dépend généralement de deux facteurs : le cadre dans lequel ils œuvrent et les moyens personnels dont ils disposent. Quant au cadre d'exercice, nous avons vu qu'il imposait bien des contraintes à l'autonomie professionnelle – quoique un certain espace d'autonomie subsiste et qu'il concerne, à mon avis, davantage l'éducation que l'instruction. Les moyens personnels, acquis ou consolidés en formation initiale, peuvent être, par ailleurs, des facteurs d'autonomie importants pour toutes les enseignantes et tous les enseignants.

On peut dire que l'autonomie qu'exercent les enseignantes et enseignants dépend généralement de deux facteurs : le cadre dans lequel ils œuvrent et les moyens personnels dont ils disposent.

Ici, je veux mettre l'accent plus particulièrement sur le développement personnel dont on traite trop peu souvent en matière de formation universitaire. Bien sûr, le développement personnel est l'affaire d'une vie, et il est évident que la formation ne peut suppléer à la démarche de l'individu. Toutefois, considérant que les interrelations sont au cœur de l'activité éducative et que la dynamique des rapports humains peut avoir une influence sur l'apprentissage, il serait très pertinent qu'au stade de la préparation à la pratique de l'enseignement, on favorise l'acquisition ou

l'amélioration de compétences liées, à tout le moins, à la connaissance de soi, comme individu et comme être en relation avec d'autres, ainsi qu'à la prise en charge de son développement personnel. Les stages en milieu scolaire devraient aussi préparer à l'exercice de l'autonomie professionnelle.

Les stages en milieu scolaire devraient aussi préparer à l'exercice de l'autonomie professionnelle.

Le fonctionnement en collégialité, on l'a déjà souligné, est une caractéristique des professions. On a dit aussi qu'il fallait en renforcer les possibilités au sein du système scolaire, tant pour les enseignantes et enseignants entre eux que pour l'ensemble des intervenantes et intervenants. La formation initiale peut contribuer à la professionnalisation de l'enseignement également en favorisant chez les étudiantes et étudiants le développement de compétences d'ordre collectif. Elle doit les habiliter au travail en équipe, au partage d'expériences, à la pratique réflexive en groupe, à la prise de responsabilités et de décisions au sein d'une équipe-école, etc. De plus, l'acquisition de ce type de compétences favoriserait la construction de l'identité professionnelle avant même le début de la carrière.

Conclusion

La question de la professionnalisation de l'enseignement présente de multiples facettes et relève de plusieurs lieux de responsabilité. Je n'en ai effleuré que quelques aspects à partir d'un point de vue descriptif des professions en sachant, toutefois, que les perspectives historique et sociologique n'étaient pas, de ce fait, tout à fait absentes. J'ai dû faire des choix, bien sûr, et, ainsi, je n'ai pas traité, par exemple, du statut social des professionnelles et professionnels. J'ai choisi plutôt de regarder les choses de l'intérieur... de l'intérieur du système scolaire puisque le contexte d'exercice du rôle d'enseignante ou d'enseignant me semble déterminant au regard de la professionnalisation

de l'enseignement tout comme pour la formation qui prépare à ce rôle. Je conclus de ma réflexion à ce propos – et de celles que bien d'autres nous ont livrées – que parler de la professionnalisation de l'enseignement, c'est traiter d'une question de pouvoir. C'est parce que sa réalisation dépend surtout d'une redéfinition de la structure de pouvoir au sein du système scolaire, d'un partage de ce pouvoir, qu'elle est si difficile. Nous l'avons vu, dans les années 1960, l'analyse de la situation était semblable à celle d'aujourd'hui à cet égard. Parlant des changements importants qui doivent se produire dans le milieu scolaire, Seymour B. Sarason rappelle, non sans humour, que l'erreur de Gorbachev a été de croire que la situation pouvait s'améliorer dans son pays sans que les relations de pouvoir entre le Parti communiste et le peuple changent fondamentalement et radicalement. *Our knowledge not withstanding*, dit-elle, *we want to believe that we can improve matters without altering governance, power relationships, and basic assumptions* (1993, 204).

Vus sous l'angle du pouvoir, deux aspects que j'ai soulevés déjà me semblent tout particulièrement importants dans la recherche de la professionnalisation de l'enseignement : le renforcement du fonctionnement en collégialité chez les enseignantes et enseignants ainsi que leur participation à la gestion de l'éducation, particulièrement au niveau de l'école. Deux propositions de changement pouvant contribuer à la réalisation de ces objectifs sont actuellement au jeu dans le système scolaire, et je crois que nous devrions concentrer nos énergies sur celles-ci : il s'agit de la négociation sur l'organisation du travail et de l'implantation des nouveaux modèles de formation pratique en milieu scolaire. L'organisation du travail proposée par la partie syndicale vise une diversification et un enrichissement du rôle des enseignantes et enseignants, un plus grand contrôle sur leur

travail de même que leur participation collégiale à des décisions d'ordre pédagogique. On avance à très petits pas dans ce domaine présentement. Je pense que les personnes et les groupes qui se disent préoccupés par des questions d'éducation en général, et par la professionnalisation de l'enseignement en particulier, devraient s'intéresser à cette démarche et l'encourager à la mesure de leurs moyens. Les professeurs des sciences de l'éducation ont, de plus, la responsabilité de préparer les futures enseignantes et futurs enseignants à s'engager dans le processus de changement dans l'organisation du travail, qui prendra certainement plusieurs années à se réaliser complètement.

La nouvelle formule de stages en milieu scolaire peut participer de plusieurs façons à la professionnalisation de l'enseignement.

Quant à l'implantation de la nouvelle formule de stages en milieu scolaire, elle peut participer de plusieurs façons à la professionnalisation de l'enseignement, tant pour les enseignantes et enseignants en devenir que celles et ceux en exercice. Il y a beaucoup à construire dans ce domaine, et je ne suis pas sûre qu'on ait encore vraiment pris la mesure du défi à relever. Je pense que les jeunes et les « anciens », avec l'appui du milieu universitaire et du milieu scolaire, peuvent contribuer à façonner un modèle renouvelé de la profession d'enseignante et d'enseignant, basé sur le partage de savoirs, sur le travail en collégialité et sur la pratique réflexive. Il est réjouissant de penser que, d'une part, la socialisation au rôle et la construction de l'identité professionnelle chez les futures enseignantes et futurs enseignants pourraient être influencées par un tel modèle; d'autre part, ce dernier, par la valorisation de l'expertise et la reconnaissance de l'autonomie des enseignantes et enseignants d'expérience leur accorderait, dans les faits, un statut de professionnels. La préservation et l'enrichissement de la culture commune, favorisés par l'intégration de la formation pratique à la vie de l'école et à la tâche du personnel enseignant, pourraient certainement témoigner de

la professionnalisation de l'enseignement. Pour réaliser cet objectif, il faudra reconnaître l'apport primordial des enseignantes et enseignants non seulement comme guides des stagiaires, mais aussi comme participantes et participants à l'élaboration et à l'organisation de la formule de stage appropriée à leur milieu. Jusqu'à maintenant, on ne peut pas dire qu'on ait adopté le modèle organique dans ce domaine. La formation pratique devrait aussi favoriser le maintien – ou la construction – du lien entre le milieu universitaire et le milieu scolaire : l'échange des savoirs de l'un et de l'autre ne peut qu'enrichir le corpus particulier à la profession enseignante. Il y a beaucoup à faire, beaucoup de conviction et de moyens à investir, particulièrement pour que l'école ouvre ses portes et que l'université « aille à l'école ». Mais il faut le faire.

Bibliographie

Bull, Barry L. (1990). « The Limits of Teacher Professionalization » dans *The Moral Dimensions of Teaching*, San Francisco, Jossey-Bass Publishers.

Carbonneau, Michel (1993). « Modèles de formation et professionnalisation de l'enseignement : analyse critique de tendances nord-américaines » dans *Revue des sciences de l'éducation*, vol. XIX, n° 1.

Centrale de l'enseignement du Québec (1991). *Réussir à l'école. Réussir l'école*, Document pour les séminaires régionaux sur la réussite éducative.

Conseil supérieur de l'éducation (1991). *La profession enseignante : vers un renouvellement du contrat social*, Rapport annuel 1990-1991 sur l'état et les besoins de l'éducation.

Conseil supérieur de l'éducation (1993). *La gestion de l'éducation : nécessité d'un autre modèle*, Rapport annuel 1991-1992 sur l'état et les besoins de l'éducation.

Fédération des enseignantes et enseignants de commissions scolaires (1993). *La formation pratique et l'insertion professionnelle des enseignantes et enseignants*, Avis au ministère de l'Éducation.

Fédération des enseignantes et enseignants de commissions scolaires (1994). *La formation à l'enseignement dans son ensemble. La formation des enseignantes et enseignants à l'éducation préscolaire et au primaire, en adaptation scolaire, à l'éducation des adultes et en formation professionnelle*. Avis au ministère de l'Éducation.

Fenstermacher, Gary D. (1990). « Some Moral Considerations on Teaching as a Profession » dans *The Moral Dimensions of Teaching*, San Francisco, Jossey-Bass Publishers.

Goodlad, John I. (1994). *Educational Renewal. Better Teachers, Better Schools*, San Francisco, Jossey-Bass Publishers.

Lessard, Claude (1990). « Statut des enseignants : quelques éléments d'analyse et facteurs d'évolution » dans *L'éducation, 25 ans plus tard! Et après!*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.

Lessard, Claude (1991 a)). « Les conditions d'une nouvelle professionnalité dans l'enseignement » dans *Vie pédagogique*, mars, nº 71.

Lessard, Claude (1991 b)). « Le travail enseignant et l'organisation professionnelle de l'enseignement : perspectives comparatives et enjeux actuels » dans *La profession enseignante au Québec. Enjeux et défis des années 1990*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.

Meirieu, Philippe (1990). *Enseigner, scénario pour un métier nouveau*, Paris, ESF éditeur.

Ministère de l'Éducation (1992). *La formation à l'enseignement secondaire général. Orientations et compétences attendues*, Direction de la formation du personnel scolaire.

Ministère de l'Éducation (1994). *La formation à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire. Orientations et compétences attendues*, Direction de la formation du personnel scolaire.

Perrenoud, Philippe (1993). « Formation initiale des maîtres et professionnalisation du métier » dans *Revue des sciences de l'éducation*, vol. XIX, nº 1.

Perron, Madeleine, Lessard, Claude et Bélanger, Pierre W. (1993). « La professionnalisation de l'enseignement et la formation des enseignants : Tout a-t-il été dit? » dans *Revue des sciences de l'éducation*, vol. XIX, nº 1.

Sarason, Seymour B. (1993). *The Case for Change. Rethinking the Preparation of Educators*, San Francisco, Jossey-Bass Publishers.

Sockett, Hugh (1990). « Accountability, Trust, and Ethical Codes » dans *The Moral Dimensions of Teaching*, San Francisco, Jossey-Bass Publishers.

Soder, Roger (1990). « The Rhetoric of Teacher Professionalization » dans *The Moral Dimensions of Teaching*, San Francisco, Jossey-Bass Publishers.

Talbert, Joan E. et McLaughlin, Milbrey (1994). « Teacher Professionalism in Local School Contexts » dans *American Journal of Education*, vol. 102, n° 2.

Trottier, Claude (1969). *Étude de certains aspects de la professionnalisation de l'enseignement*, Conseil supérieur de l'éducation.

Van der Maren, Jean-Marie (1993). « Savoirs enseignants et professionnalisation de l'enseignement » dans *Revue des sciences de l'éducation*, vol. XIX, n° 1.

Du besoin de transformer le fonctionnement de l'État

Henri Tremblay

A. La crise financière et la souveraineté

Le besoin de transformer le fonctionnement de l'État est entier. La crise financière publique canadienne donne naissance à une dynamique qui rend la souveraineté désirable pour le Québec et pour le Canada également. Cette dynamique fut élucidée par la Présidente du Conseil économique du Canada en octobre 1991, alors qu'elle présentait les conclusions d'une étude intitulée *Un projet commun.*

Ce qui ressortait de cette étude est à peu près ceci. La crise, disait Mme Judith Maxwell, rend nécessaire la décentralisation du fédéralisme. La réduction des transferts aux provinces va diminuer la crédibilité et le rôle du fédéral et de ses normes nationales. Pour le Québec, le manque à gagner produit par la souveraineté pourrait être comblé par ce qu'elle a appelé des « gains de nature dynamique ». En d'autres termes, le ralliement populaire, autour du projet de construire son propre pays, pourrait susciter une solidarité permettant un bondissement économique notable.

Personne au Québec, même chez les fédéralistes les plus irréductibles, ne se fait d'illusion sur les possibilités d'une décentralisation du gouvernement

fédéral. Ces gens de pouvoir, occasionnellement, le perdent, mais ne le partagent pas. La réaction du gouvernement de l'époque fut d'ailleurs fort éloquente à ce sujet.

> « C'est la première fois qu'un organisme fédéral analyse objectivement l'option souverainiste telle que défendue au Québec ».[1] « C'est la première fois qu'un organisme fédéral indépendant analyse cette option selon les mêmes critères que toute autre option constitutionnelle... Ce qui a dérangé le plus dans la capitale fédérale, ce ne sont pas tant les conclusions de l'étude que la crédibilité qu'elle apporte à l'option de la souveraineté association ».[2] Mme Maxwell paya chèrement sa grande lucidité. Le Conseil qu'elle dirigeait fut démantelé et elle fut bannie du « Sacro-Saint ».

Ces gens de pouvoir, occasionnellement, le perdent, mais ne le partagent pas.

Le fédéral ne va pas décentraliser. Il va continuer à s'accrocher désespérément à sa stratégie de barricades, de retardement, de détournement de la pensée créatrice. Le dilemme continue de croître et de s'appesantir. La réalité objective évolue. Nos gouvernements n'ont plus d'argent, ne peuvent plus augmenter les taxes et voient leur inefficacité scrutée par un électorat qui se sent trahi.

L'identité canadienne n'a été définie que par des thèmes à l'eau de rose : vue panoramique des Rocheuses; regard idyllique sur Peggys Cove, groupe de « multiculturels » qui célèbrent leur isolement. Comme on ne pouvait pas baser l'unité canadienne sur son identité, on a tenté de la légiférer. On semble avoir littéralement cru qu'on pourrait la construire d'autorité, sur des programmes

---

1. Philippe Dubuisson, « Ottawa durement ébranlé par l'étude du Conseil économique », *La Presse*, 31 octobre 1991.
2. Philippe Dubuisson, « La souveraineté-association n'est plus une option », soutient Mulroney, *La Presse*, 31 octobre 1991.

sociaux mur à mur, accompagnés de normes nationales.

> Tant qu'ils évoquent de grands principes... les politiciens réussissent surtout à essayer de bâtir, sur papier, une forme de Canada qui, de toute façon, n'existe déjà plus....
>
> Un programme comme celui de la santé est devenu l'un des ciments de l'unité nationale. Et le ciment craque. Cette forme de fédéralisme dépendait de la richesse d'Ottawa.
>
> L'une des principales menaces au fédéralisme, tel qu'on le connaît, ne provient ni du nationalisme québécois, ni du régionalisme de l'Ouest, mais de l'appauvrissement du gouvernement central.[3]

C'est la politique dans son ensemble qui est en crise.

Il restera difficile de transformer le fonctionnement de l'État dans un Québec souverain. La chose est impossible au sein du Canada.

B. Le besoin de transformer le fonctionnement de l'État

1. La politique est en état de crise

Il faut transformer le fonctionnement de l'État et le problème dépasse de beaucoup la crise des finances publiques. Les événements ont sapé la crédibilité de l'État, des gouvernements et des politiciens. Les problèmes, aussi sérieux soient-ils, n'auraient pas suffi à créer toute la méfiance et le cynisme dont les politiciens sont maintenant les objets. Ce qui les a détruit, c'est leur arrogance.

C'est la politique dans son ensemble qui est en crise. Elle a longuement tenu pour acquis, qu'elle

---

3. Alain Dubuc, « La fin d'un certain fédéralisme » *La Presse*, 6 juin 1991.

seule avait le monopole de la vérité pour définir le bien commun. Elle a réussi à faire partager pendant longtemps cette croyance par la presque totalité du peuple. C'est de ce fait qu'elle tirait son prestige, son pouvoir et son arrogance. Cette croyance est en train de se dissoudre.

La politique est en crise parce qu'elle est devenue une activité mégalomaniaque :

> Les politiciens se croient responsables de tout, il leur faut tout savoir et avoir réponse à tout. La logique du débat partisan les entraîne à promettre des mesures énergiques pour régler définitivement tous les problèmes.[4]

Je devenais titulaire (de ce portefeuille) et je ne savais même pas la nature des termes utilisés

Il faut transformer le fonctionnement de l'État parce que les politiciens sont devenus des acteurs pathétiques, visant tantôt la réalisation de promesses électorales, tantôt l'apaisement de revendications sectorielles, ou abdiquant devant la pression ou la ruse d'un mandarinat dont ils sont les otages plutôt que les dirigeants. Un ancien ministre Québécois, Jean Cournoyer, rendait récemment un témoignage fort éloquent à ce sujet. Il devint Ministre des ressources naturelles en 1975, alors que le Canada était en pleine crise énergétique :

> Je devenais titulaire (de ce portefeuille) et je ne savais même pas la nature des termes utilisés par ceux qui avaient le devoir de m'aviser dans un domaine aussi important pour le présent et l'avenir de la société québécoise.[5]

---

4. Michel Crozier, *État Modeste, État Moderne*, Éditions du Seuil, février 1991.

5. Jean Cournoyer, « Le difficile métier de ministre, Le désarroi de ceux qui ont été élus pour de tout autres raisons que leur connaissance des domaines occupés par l'État », *Le Devoir*, 29 et 30 avril 1995.

Le lendemain de sa nomination, tôt le matin, le président de l'Hydro-Québec lui téléphona pour lui demander s'il avait signé le papier qu'il lui avait fait expédier la veille par courrier spécial. Durant la conversation téléphonique, une personne qu'il ne connaissait pas entre et lui chuchote qu'il est son sous-ministre par intérim et que justement il veut lui expliquer pourquoi il ne devrait pas apposer sa signature sur le papier que son interlocuteur veut lui faire signer. Le sous-ministre voulait éviter qu'un litige soit accidentellement réglé entre deux organismes qui ne s'entendent pas.

> Je livre à votre réflexion le drame auquel le système condamne ceux qui ont été élus pour de toutes autres raisons que leur profonde connaissance d tous les domaines occupés par l'État....
>
> En quelques jours, on donnait au ministre un cours intensif, et accompagné du sous-ministre souffleur, on lui demandait d'expliquer à la population, des décisions qui résultaient de formules (qu'il ne comprenait pas). On lui écrivait des conférences... On l'engageait dans une voie de non-retour en lui faisant épouser des orientations en apparence anodines mais en réalité remplies de sens.[6]

Le ministre ne signa pas le papier et l'Hydro sut s'en venger. On ne lui apprit qu'au cours de l'étude des crédits de son ministère, en commission parlementaire, qu'on y avait inclus la construction de deux à trois centrales nucléaires le long du Saint-Laurent, en plus de celle de Gentilly II.

> Avec une désinvolture qui caractériserait bien le mépris qu'ils entretenaient à l'endroit des ignares devant lesquels la loi les forçait de

6. Jean Cournoyer, *ibid.*

parader, ils annonçaient à la population du Québec que c'était la direction choisie par les experts, comme voie de l'avenir dans la fourniture d'électricité.[7]

Du témoignage de l'ancien ministre Cournoyer, retenons ceci : « Le système condamne ceux qui ont été élus pour de toutes autres raisons que leurs connaissances de tous les domaines occupés par l'État ». Voilà un commentaire central ; il reflète exactement la situation dans laquelle nous sommes. Il reconnaît implicitement qu'aucun groupe, élu pour des raisons qui n'ont aucun lien avec l'institution qu'il doit diriger, ne peut avoir en son sein, comme par osmose, une grande connaissance de tous les domaines.

Le système condamne ceux qui ont été élus pour de toutes autres raisons que leurs connaissances.

Cette réalité dévoile et explique à la fois que les politiciens n'ont pas vraiment le pouvoir. Ils ne savent pas et ne peuvent pas savoir, donc ils ne « peuvent » pas. Ils ne sont pas vraiment responsables. Disons tout de suite que nous n'allons pas préconiser le transfert du pouvoir décisionnel aux mandarins qui, présumons-le, pourraient savoir. Nous y reviendrons.

La politique dans son ensemble est en crise parce que la réflexion politique n'est maintenant fondée que sur la logique des apparences qui caractérise les relations publiques :

> Le raisonnement politique... sous l'effet des sondages tend à devenir étroit lui aussi... Il ne peut apporter qu'un peu de pragmatisme à court terme, ou... des rêves idéologiques. Son pouvoir réel de synthèses disparaît. La dérive ne peut que s'accroître avec la complexité des problèmes.[8]

---

7. Jean Cournoyer, *ibid.*

8. Michel Crozier, *État modeste, État moderne*, Éditions du Seuil, 1991.

Les sondages ont un focus précis, nécessairement étroit, alors que leur valeur de prédiction s'est largement accrue. Ils se sont propagés sur toute la largeur de la scène politique et y ont maintenant effet de balises lumineuses, de phare, de flambeau :

> Nos technocrates et nos hommes politiques prennent le fait d'être suroccupés pour un travail réel... Mais ils n'analysent jamais sérieusement le terrain sur lequel ils s'échinent...
>
> Il est temps de reconnaître que cette politique... est fantasmagorique, que nos technocrates sont bel et bien dépassés dans la société d'aujourd'hui, et que ceux qui prétendent guider la société sont en retard sur elle. Notre État doit être enfin désacralisé.[9]

La politique dans son ensemble est en crise.

La politique dans son ensemble est en crise; l'appareillage gouvernemental a appris, depuis bonne lurette, à demeurer autonome par rapport aux tâches et objectifs qu'on lui assigne :

> Les réformateurs... n'ont pas compris... que la transformation de cet outil était plus importante que les objectifs qu'on lui fixait, et qu'au lieu de l'utiliser directement pour agir sur la société, il fallait au contraire utiliser la société pour moderniser, adapter et même révolutionner l'outil.[10]

2. L'économisme est en déconfiture

Il faut transformer le fonctionnement de l'État parce que l'économisme est en déconfiture. Des titres récents dénoncent l'économisme : *Pour en finir avec l'économisme* (Richard Langlois; Boréal, 1995), *J'accuse l'économie triomphante* (Albert

9. Michel Crozier, *ibid.*

10. Michel Crozier, *ibid.*

Jacquard; Calmann-Lévy, 1995). À l'époque où nous sommes, l'économisme n'a rien de triomphant.

L'économisme, comme valeur première et englobante de l'action collective, a lamentablement failli à la tâche de libération qu'il promettait et vers laquelle il entraîne toujours tant d'illusion. Avec cet économisme-là, selon l'expression de Jacquard, nous courrons vers le bien-être et nous n'avons découvert que «le mal-avoir».[11] Cette théorie déforme inévitablement les valeurs qu'elle prétend appuyer. Sa déconfiture est pénible et si profonde que sa futilité et l'étroitesse de sa perspective ont des chances d'être reconnues pour ce qu'elles sont.

Nous croyons qu'il est temps de s'adresser à des sources autres que les experts financiers.

Nous avons consacré une large part de notre réflexion à la crise financière publique; il faudra bien payer nos dettes (ou au moins l'intérêt qu'elles accumulent). Nous en avons beaucoup parlé, parce que les mesures financières sont à peu près les seuls critères d'évaluation de l'action de l'État qui soient disponibles. Il est urgent d'en finir avec cette forme de l'économisme qui se veut la seule mesure du rendement de l'État. Mais encore faut-il concevoir d'autres barèmes d'efficacité de nos stratégies collectives si nous voulons en utiliser d'autres. Nous croyons qu'il est temps :

> ...de s'adresser à des sources autres que les experts financiers des grandes banques et les économistes des entreprises multinationales.[12]

Tout est jugé en termes financiers. Le système de budget exerce une influence tout à fait démesurée sur le fonctionnement de nos gouvernements.

---

11. Albert Jacquard, *Voici le temps du Monde Fini*, Édition du Seuil, avril 1991.

12. Albert Jacquard, *ibid.*

On juge le rendement des ministères selon le degré de concordance avec les prévisions budgétaires. On devrait plutôt en juger selon la concordance des résultats avec les objectifs de la législation qu'ils appliquent.

Le système budgétaire force à accepter le maintien de l'existant et à en appuyer le développement :

> Il force le politique à accepter la contrainte des moyens et l'administration à accepter la contrainte du jeu politique. Cela laisse peu de place aux résultats, pourtant partie intégrale du triangle central de toute décision administrative (objectifs-moyens-résultats)[13].

Le système budgétaire force le politique à accepter la contrainte des moyens alors que de toutes façons, il n'a pas les connaissances suffisantes pour en juger. Il force le technocrate à accepter la contrainte du jeu politique et lui permet à l'occasion de l'utiliser, alors qu'il représente inévitablement un intérêt sectoriel.

Nos gouvernements, bien sûr, ne sont pas les seuls responsables de la faillite de l'économisme.

Toute la période industrielle a été dominée par le concept de quantité. Crozier suggère que l'égalité, notion quantitative, n'a plus de signification à partir d'un certain seuil. Quand ce seuil est atteint, dit-il, cette notion devient contre-productive et c'est la revendication de qualité humaine qui va la relancer.

Nos gouvernements, bien sûr, ne sont pas les seuls responsables de la faillite de l'économisme. L'écroulement de grandes entreprises que nous croyions éternelles et la fermeture à répétition de centaines de petites et moyennes entreprises, entre les récessions des années 80 et 90, ont mis à découvert de profonds défauts de leur fonctionnement.

---

13. Michel Crozier, *ibid.*

Le prestige révérenciel qu'on accordait au monde des affaires a également été terni, et pour cause. Je laisse aux syndicalistes le soin de se poser leurs propres questions sur leur rôle dans notre conjoncture économique. Notre intervention sur le corps économique a de graves effets secondaires qui, à leur tour, exigent une intervention plus profonde :

La transformation désirable devra être l'œuvre de tout un peuple.

> L'ingéniosité technologique double la productivité du travailleur A et permet de licencier B, ce qui fait que A peut se plaindre de payer des impôts pour venir en aide à un B démoralisé. Des programmes d'action ne font souvent que redistribuer à un autre groupe l'injustice et l'aigreur.[14]

Mais le poids de l'État est écrasant. Il absorbe une partie tellement grande de notre productivité que nous ne pourrons pas nous en sortir sans remédier d'abord à ce déséquilibre naufrageur.

C. Pistes de transformation à explorer

Nous sommes encore loin d'une carte routière de la transformation désirable qui tracerait avec clarté les meilleurs trajets pour s'y rendre. Cette réalisation devra être l'œuvre de plusieurs personnes et en dernière analyse, de tout un peuple. Traitons de pistes que l'on peut explorer.

1. L'État doit prendre mire sur la qualité du système collectif

La transformation du fonctionnement de l'État qu'il faut effectuer devra :

– Sortir nos gouvernements du rôle de régisseur qu'ils ont usurpé et à le transférer aux

---

14. Marilyn Ferguson, *Les enfants du verseau, pour un nouveau paradigme*, Calmann-Lévy, 1981.

gens de l'art des nombreux domaines qu'ils occupent.

- Elle devra sortir les technocrates de l'exercice du pouvoir politique qu'ils manipulent et à le remettre aux élus du peuple.
- Elle devra rendre enfin nos gouvernements responsables de la direction politique de l'État. C'est-à-dire la définition des orientations et la formulation des objectifs et des priorités du système collectif.

La transformation du fonctionnement de l'État doit exclure son action directe du plus grand nombre de domaines fonctionnels.

L'État devra s'assurer de la cueillette des vidanges, mais il devra bien se garder de les ramasser lui-même.

L'État devra s'assurer de la cueillette régulière des vidanges, mais il devra bien se garder de les ramasser lui-même. L'État devra se mêler de ses affaires «mais alors faudra-t-il qu'il s'en mêle : »

> Les progrès... vont de plus en plus dépendre de la qualité de notre système collectif, non pas du tout dans le sens d'un État directif, ordonnateur ou même animateur, mais, au contraire, dans le sens d'un meilleur service offert à ceux qui sont directement actifs, qui seuls peuvent assurer l'innovation, le développement et le changement.[15]

Cette transformation suppose un revirement de nos formes de pensée. L'abandon de la perspective quantitative comme base exclusive de rendement, son adaptation à un système d'évaluation global qui tient compte de valeurs humaines, sociales et culturelles seront difficiles. Le concept d'investissement est tellement perçu en termes physiques que son usage pour désigner des choses immatérielles va nous sembler contre nature.

---

15. Michel Crozier, *ibid.*

2. L'État doit se mettre à l'écoute des citoyens

Le problème se situe au sein même de la relation entre l'État et la société. La société se sent écrasée par l'État. Il faut mettre l'État au service de la société et non plus la société au service de l'État ou « aux fins qu'il se découvre ».[16]

> Le succès va à ceux qui sont capables de faire participer le consommateur à la production du service qui lui est rendu.
>
> L'État ...refuse cette nouvelle conception instinctivement. Son raidissement est extraordinairement coûteux pour la société, mais aussi pour lui... L'État modeste a plus de chance de battre (sur le terrain de l'efficacité) l'État mégalomane, car ses citoyens sont portés à l'aider, non à le paralyser.[17]

Jusqu'à maintenant, nos gouvernements ont joué à se mettre à l'écoute des citoyens. Les grandes commissions de « consultation » populaire furent mises sur pied comme moyens de propagande ou ont pris la forme de thérapie collective plutôt que de consultation véritable. Nos gouvernements doivent vraiment se mettre à l'écoute de leurs ressortissants.

Nos gouvernements doivent vraiment se mettre à l'écoute de leurs ressortissants.

> Nous ne faisons pas références ici à l'autogestion..., à une direction modeste, qui seule, puisse vraiment se révéler active, car elle est seule en mesure d'écouter ses travailleurs, les comprendre et les mieux aider à réaliser eux-mêmes leurs objectifs.
>
> La vision nouvelle de liberté... est une vision raisonnable qui répudie l'hystérie anti-autoritaire de la fin des années soixante-dix.

---

16. Michel Crozier, *ibid.*

17. Michel Crozier, *ibid.*

> Elle implique moins de contrôle social et culturel, moins de barrières sociales.[18]

L'État doit cesser d'agir directement sur tous nos problèmes et agir plutôt comme fournisseur de moyens, pour nous aider à les régler nous-mêmes.

La crise financière étant ce qu'elle est, le gouvernement du Québec n'a pas de choix quant à la transformation de notre système de santé. Comme il est dommage qu'elle doive être télécommandée par des politiciens « qui ne savent pas » et des technocrates qui, même avec la meilleure volonté du monde, bureaucratisent ! Que le gouvernement démantèle ce réseau de santé, qu'en toute évidence, il n'a pas su gérer, mais de grâce, laissons les spécialistes de la santé, qui œuvrent sur le terrain, concevoir les paramètres du nouveau système.

Laissons les spécialistes de la santé, qui œuvrent sur le terrain, concevoir les paramètres du nouveau système.

> Historiquement, les mouvements de changement social ont tous opéré, en gros, de la même façon. Une autorité paternelle a convaincu le peuple d'un besoin de changement, puis l'a recruté pour des tâches particulières, lui disant ce qu'il faut faire et quand il faut le faire.
>
> Au contraire, les nouveaux mouvements sociaux opèrent selon une conception différente des potentialités humaines : la croyance que les individus, une fois qu'ils sont profondément convaincus d'un besoin de changement, peuvent engendrer des solutions, de par leur engagement et leur créativité propres.[19]

---

18. Michel Crozier, *ibid.*

19. Marilyn Ferguson, *Les enfants du verseau, pour un nouveau paradigme*, Calmann-Lévy, 1981.

3. L'État doit trouver le moyen de sortir du monde des relations publiques et s'adresser aux vrais problèmes

Tous nos gouvernements, sans exception, nous parlent de création d'emplois, comme étant leur première priorité, depuis au-delà de 15 ans. On parle de la « crise » du chômage comme quelque chose qu'on s'apprête à régler à coup de projets d'infrastructure, alors qu'on publie régulièrement des statistiques sur les sans-emploi.

> Une étude du ministère du Travail des États-unis a trouvé un taux de « vrai chômage » – y compris ceux qui travaillent mais dont les gains sont en dessous du seuil de pauvreté – de plus de 40 pour cent....[20]

Or, il est évident depuis longtemps et il est inefficace de traiter du problème comme d'une « crise » de chômage. Le marché du travail traverse une mutation profonde. L'évolution de la technologie et la révolution des mœurs ont transformé les conditions de l'action collective. Le peuple s'adapte lentement à cette nouvelle situation mais l'État l'ignore. Il fait comme si elle n'existait pas.

Le marché du travail traverse une mutation profonde.

> Défendre l'industrie est nécessaire, mais défendre l'emploi industriel est un non-sens... La mobilisation pour la défense de l'emploi industriel est un phénomène caractéristique du jeu politico-syndical, elle ne répond pas aux problèmes réels que sont la transformation des modes d'organisation du travail et le chômage des jeunes.[21]

La perspective de « caser » des gens va continuer à décevoir. Ce qu'il faut, c'est créer des

---

20. Marilyn Ferguson, *ibid.*

21. Michel Crozier, *ibid.*

besoins et des marchés nouveaux, ce qui échappe à l'État, ce dont l'État est incapable dans son cadre actuel de fonctionnement.

Il m'a souvent paru pathétique de constater comment l'État, par la vanité du rôle qu'il croit jouer, se laisse utiliser tantôt par le monde patronal, tantôt par le monde syndical, à intervenir dans des conflits que les deux parties sont en bien meilleure position de régler eux-mêmes. Les deux parties remettent littéralement leurs merdiers à l'État qui s'empresse à y patauger.

Ce que l'État pourrait faire, c'est faciliter la concertation entre les ressources pertinentes.

Ce que l'État pourrait faire, c'est faciliter la concertation entre les ressources pertinentes.

> Par ignorance, par morgue, nous avons œuvré à l'encontre de la nature... Parce que nous n'avons pas compris que les tous sont plus que la somme de leurs parties, nous avons isolé nos informations dans des îles, dans tout un archipel de données séparées. Chacune de nos grandes institutions s'est développée pratiquement à l'écart des autres... Ignorant que notre espèce a évolué en coopération, nous avons opté pour la compétition au travail, à l'école, dans les relations.[22]

Pour créer de nouveaux marchés, les voyages de premiers ministres en Asie, en Europe et en Amérique du Sud qui vont parapher des ententes déjà conclues, sont d'une utilité fort mince.

4. L'État doit devenir utile

Il faut concevoir le rôle de l'État en fonction de son utilité envers la société. Crozier suggère que le problème n'est pas que l'État soit efficace en soi, mais que « les rapports entre lui et la société soient tels, que celle-ci obtienne les services

---

22. Marilyn Ferguson, *ibid.*

nécessaires et soit véritablement aidée par une bonne gestion publique ».

> La complexité réglementaire... est la réponse des autorités à l'explosion de la complexité des interactions humaines... Or l'idée commence à émerger que la seule réponse efficace est en fait celle de la simplicité.[23]

Nous transformons les rapports collectivité-individus en un grand jeu de gendarmes et voleurs.

Ce qui rend l'action gouvernementale contraignante et ce qui gêne, au lieu de l'aider, le bon fonctionnement des secteurs qu'elle veut assujettir, c'est que sa réglementation est de nature qui leur est étrangère. Le règlement veut assurer un contrôle de l'État et pour l'État, selon des paramètres qui ne tiennent pas compte des exigences organiques des secteurs qu'il veut contrôler. Or, ce que le règlement devrait viser surtout, c'est l'usage des mécanismes de régulation propre aux secteurs qu'il interpelle.

Ceci suppose une connaissance plus intime de leurs particularités que l'État peut en posséder. Ceci nécessite une collaboration entre l'administration et l'administré.

La transformation du fonctionnement de l'État qui est requise est fondamentale. Il faut repenser la méthode gouvernementale.

> Il est curieux de constater que le concept de dissuasion, si fortement contesté en matière pénale, reste au contraire le concept clé en matière de réglementation civile... Nous transformons les rapports collectivité-individus en un grand jeu de gendarmes et voleurs... Prescrire, punir, enlever à l'un, donner à l'autre sont autant d'interventions souvent aussi barbares qu'inefficaces.[24]

---

23. Michel Crozier, *ibid.*

24. Michel Crozier, *ibid.*

La prédominance de la voie du contentieux détourne de toute collaboration avec les organes collectifs. En plus, si elle permet de se prémunir contre de mauvais résultats affectant des personnes ou des groupes, elle ne fait pas apparaître les résultats globaux d'une action.

En fait, on a vu dans certains cas, qu'elle pouvait détourner carrément des objectifs de la législation. Il y a quelques années la mise en application de la législation étatsunienne en « Equal Employment Opportunity » a donné lieu à des poursuites judiciaires d'une grande envergure. Des cabinets d'avocats planifiaient soigneusement, parfois pendant des années, des attaques contre des entreprises données. Les poursuites étant de plusieurs millions de dollars, ils se garantissaient ainsi d'excellents honoraires.

Il ne peut pas y avoir de collaboration ici parce que le contrôlé dépend du contrôleur.

Certaines de ces entreprises avaient par ailleurs, beaucoup de difficulté à trouver des candidats qualifiés dans leur proche voisinage. Une pratique, que certaines ont utilisée, était d'aller faire du recrutement de représentants de groupes minoritaires dans des pays étrangers afin d'améliorer leurs « statistiques » d'embauche. Tout se jouait en ignorant totalement les conditions sociales qui avaient donné naissance à la législation en premier lieu.

Il ne peut pas y avoir de collaboration ici parce que le contrôlé dépend du contrôleur. L'État ne peut pas mobiliser les ressources du système qu'il envahit. Le contrôlé, s'il veut s'affirmer, ne peut que jouer le jeu du système :

> Utiliser ses droits au maximum et demander toujours plus... D'où ce rejet du bénéficiaire qui est en même temps un assujetti et qui va se comporter à la fois comme un contribuable cherchant à tirer le parti maximal de ses droits catégoriels... Ce système ne peut trouver son équilibre. Il est condamné à la folie des

revendications de toujours plus... Il y a aliénation des patients... et dérive des coûts.[25]

Ceci ne signifie pas que nous préconisons l'absence de direction gouvernementale, bien au contraire, mais il nous semble clair que cette direction doit s'exercer différemment. Ceci suppose que l'État joue :

Ceci suppose que l'État investisse largement dans les domaines essentiels dont dépend l'avenir.

> Le rôle de pourvoyeur de connaissance et d'information, de faciliteur de contacts et de coopération... Il faut qu'il investisse largement dans les domaines essentiels dont dépend l'avenir... : la qualité des institutions de recherche et de formation, entre autres... (Il faut que) la priorité soit donnée à l'investissement dans les ressources humaines.[26]

D. Conclusion

1. Efforts concertés et « gains de nature dynamique »

Richard Langlois désespère. Le dernier paragraphe de son livre, *Pour en finir avec l'économisme*, est d'un pessimisme qui fait plus que mettre en doute l'effet libérateur de ses travaux, il en prédit la futilité :

> Critiquer l'économisme en 1995 au Québec a sans doute autant d'effet qu'une chanteuse qui se présente au Stade olympique sans micro. Un vague écho perdu dans l'immensité.[27]

Nous ne partageons pas ce désespoir. Nous l'invitons cependant à revoir certains de ses fantasmes. Les gens riches de Montréal, nous dit-il, vont dans les endroits chics pour s'y faire voir et

---

25. Michel Crozier, *ibid.*

26. Michel Crozier, *ibid.*

27. Richard Langlois, *Pour en finir avec l'économisme*, Boréal, 1995.

ceux qui n'y vont pas s'en abstiennent, parce qu'ils sont «cheaps». Voilà qui ne laisse pas beaucoup de place aux gens riches sympathiques, s'il y en a. Le problème de ce rejet automatique de l'autre, c'est qu'il coupe l'accès, en partant, à une ressource pertinente à la résolution de notre impasse.

Nous ne partageons pas son pessimisme parce que nous sommes convaincu que le monde syndical dont il provient est capable de concertation avec le monde patronal et le monde gouvernemental. Ce sont les conflits traditionnels de ces institutions, leurs luttes de pouvoirs qui faussent le débat et le fait avorter. Les «gains de nature dynamique» dont parlait, Madame Judith Maxwell, ne sont possibles qu'avec un effort concerté des ressources que nous représentons.

Le monde syndical est capable de concertation avec le monde patronal et le monde gouvernemental.

2. La mutation des emplois et la décentralisation gouvernementale

En fait, la mutation des emplois nous fournit l'occasion d'innover et de mâter le défi. Les gouvernements ont jusqu'ici joué avec la consultation populaire, et à chaque fois qu'ils l'ont essayée, ils s'y sont un peu fait prendre. Ils ont entendu des choses auxquelles ils ne s'attendaient pas et ils ont dû, au moins partiellement, ajuster leur tir.

Et puis des gens réfléchissent à la transformation du fonctionnement de l'État. Marc-Urbain Proulx, professeur à l'UQAC et organisateur du Forum régional sur la décentralisation au Saguenay–Lac-Saint-Jean, signait «La modernisation de l'appareil d'État», dans *Le Devoir* du 17 mai 1995.

On parle beaucoup de décentralisation gouvernementale au Québec dans les temps qui courent. Il y a, bien sûr, des mouvements de flux et des mouvements de reflux, mais au moins on en parle. M. Proulx commentait une série d'articles

de Pierre Graveline sur les enjeux de la décentralisation : « qualité de vie démocratique, efficience politico-administrative, justice sociale, développement économique des régions et droits syndicaux ». Il suggérait justement qu'il faut « élargir le débat pour qu'il s'élève du corporatisme et du marchandage politique et embrasse l'intérêt général de la population ».

Changer la peur de l'échec, pour la peur de ne pas changer.

> Le pouvoir local et régional éventuellement accru s'avère certes une condition nécessaire mais aucunement suffisante pour une véritable prise en main du développement... Il faut aussi que les citoyens, les travailleurs et les entrepreneurs latents, dont une large partie s'avère désœuvrée, résignée et même apathique actuellement, soient sollicités, mobilisés et engagés dans le processus.[28]

3. Changer la peur de l'échec, pour la peur de ne pas changer

Il est vrai que les gens peuvent se complaire à suivre la pente facile de l'administré qui triche et revendique à la fois. On a parfois l'impression que les gens acceptent d'être dupes en autant qu'ils ne le savent pas clairement, même s'ils s'en doutent. La force considérable de la réaction négative des gens à la TPS, par exemple, était partiellement due au fait que par sa forme même, cette taxe le leur rappelle constamment. Mais n'avons-nous pas atteint un point critique, un point d'ébullition, de renversement ?

On ne peut pas, il est vrai, changer les gens. Les gens eux-mêmes sont seuls à pouvoir le faire parce que le changement ne se fait que de l'intérieur de soi. Il est vrai que tout du système nous

---

28. Marc-Urbain Proulx, « La modernisation de l'appareil d'État », *Le Devoir*, 17 mai 1995.

enjoint à rester tranquille. On nous a enseigné depuis notre enfance à compter sur l'autorité.

On ne peut pas forcer les gens à appuyer la souveraineté ni à reconnaître qu'il faille transformer le fonctionnement de l'État.

Ces changements créent de l'incertitude. L'incertitude n'est pas agréable, mais dans le marasme où nous sommes, la certitude est impossible et celui qui prétend vous l'offrir se rend ridicule.

Le Québec se rapproche d'un autre carrefour historique : la déclaration de l'indépendance.

Le Québec se rapproche d'un autre carrefour historique : la déclaration de l'indépendance. Mais la souveraineté du Québec n'accomplira pas d'elle-même cette transformation du fonctionnement de l'État. La transformation restera œuvre difficile dans un Québec souverain mais nous croyons que la transformation que nous préconisons devra se faire, que le Québec soit souverain ou pas. Nous croyons que le plus grand risque est celui de refuser la perte de nos illusions.

En bref, il nous faut entreprendre cette transformation sans boussole. Il faut toujours dévier d'un plan stratégique. En fait, il est entendu par la notion de contrôle stratégique d'un plan, que nous devons l'adapter non seulement en fonction de ce qui s'est produit, mais en tenant compte des changements de nos prévisions de ce que sera l'avenir.[29]

Il faut constamment adapter son plan mais il est toujours préférable d'en avoir un. En plus des défis énormes que nous rencontrerons sur le terrain, il faudra continuer de nous parer contre les coups d'un système fédéral, qui s'enfonce de plus en plus dans nos champs de compétence, en uniformisant d'autorité et artificiellement, une

---

29. Stanley M. Davis, *Future Perfect*, Addison-Wesley Publishing Company Inc., 1987.

réglementation qui viole les caractéristiques particulières des régions sur lesquelles elle s'impose. Comme la réponse des Québécois a été « NON », nous continuerons de réagir au lieu de consacrer tous nos efforts à vivre ce que nous sommes.

« À la prochaine fois » nous avait dit René Lévesque. Un avantage de l'option souverainiste aujourd'hui est que précisément nous sommes au seuil de cette « prochaine fois ». Nous savons ce qui s'est passé après la première. Évitons la liste des événements défavorables au Québec. Citons de préférence ce paragraphe tiré d'un document synthèse de deux mois et demi d'audiences de la Commission Bélanger-Campeau, que *La Presse* publiait le 25 janvier 1991 :

Ce système est plus fort que nous et sa force agit contre nous.

> Il est assez étonnant que l'on ait pu modifier substantiellement l'ordre constitutionnel canadien en 1982 et réduire l'autonomie législative du Québec sans qu'il y consente, et que par l'effet de ces changements, une seule province soit désormais en mesure de faire échec à une modification constitutionnelle que souhaiterait le Québec et qui requerrait l'unanimité.

Tout est là. Le Québec perd les Nordiques et paie douze millions pour garder les Jets à Winnipeg,[30] Tout à fait normal. Et au cas où nous n'aurions pas compris, le Premier ministre du Canada dit en Chambre des Communes qu'il respecte en cela les vues du maire « séparatisse » de la ville de Québec.

Il nous faut sortir de ce système parce qu'il est plus fort que nous et que sa force agit contre nous.

---

30. « Nous autres, les Québécois, on va contribuer environ une dizaine de millions aux engagements financiers d'Ottawa pour construire un nouvel amphithéâtre pour les Jets de Winnipeg », Réjean Tremblay, « Dommage, on aimait tellement les haïr », *La Presse*, 26 mai 1995.

Non pas parce que la direction politique est plus maléfique que d'autre, mais parce qu'elle est captive de sa logique partisane et qu'elle n'a pas le choix. Le Canada anglais le veut ainsi et il a la majorité.

Voilà pourquoi nous ne pouvons pas compter sur « le fédéralisme flexible ». Sa flexibilité ne peut que jouer contre nous. N'écoutons pas ceux qui la prêchent, parce que s'ils étaient honnêtes envers nous, ils ne le seraient pas envers le Canada anglais qui ne veut clairement pas nous accommoder.

Le dossier constitutionnel, marathon de l'immobilisme quand il vise le Québec, n'est pas le centre de nos propos. La crise financière publique en est plus près. Or c'est après « la première fois », celle de juin 1980, que la situation financière a vraiment dérapé au Canada. Elle a dérapé sous l'action du même gouvernement qui a conçu la tactique sublime de mise en échec du Québec, que nous venons de souligner. Nous avons noté ailleurs que :

Voilà pourquoi nous ne pouvons pas compter sur « le fédéralisme flexible ».

> S'il fallait mettre une date sur le véritable point de départ de la descente aux enfers, sans doute 1980 serait-elle l'année qui convient le mieux. Le gouvernement Trudeau ouvre les vannes, dépense, ne se préoccupe pas du déficit... Les quatre derniers budgets du gouvernement Trudeau appliqueront cette recette empoisonnée... La diarrhée atteindra son apogée avec le dernier budget du ministre des Finances Marc Lalonde (1984-85).[31]

Imaginons l'avantage que le Québec aurait, s'il avait planifié et décidé lui-même de ses propres investissements depuis 1980. Imaginons

---

31. Claude Picher, « Comment en est-on arrivés là ? », *La Presse*, 21 janvier 1995.

où nous en serons dans 15 ans si nous ne sortons pas de ce système qui a su si bien nous verrouiller à double tour et nous endetter de ses propres dépenses.

Nous avons tous peur du changement mais la peur de l'échec peut être transformée par une confiance suffisante en soi, et par la reconnaissance soudaine que ne pas changer est une possibilité bien plus réelle et plus effrayante. □

Du tricolore canadien
au fleurdelisé québécois

Les tricolores

Luc Bouvier*

Même si, intrinsèquement, un drapeau n'est qu'un simple bout de tissu aux couleurs diverses, sans grande valeur, il incarne, dans les faits, l'identité même du peuple qui l'arbore. Les Canadiens, puis les Canadiens français et finalement les Québécois ont arboré, depuis 1760, plusieurs drapeaux qui, à leurs yeux, marquaient et marquent encore leur différence. Trois ressortent : 1- le tricolore canadien qui fut le drapeau des Patriotes de 1837-38 ; 2- le tricolore français qui pendant toute la seconde moitié du XIX^e^ siècle et une partie du XX^e^ a servi de signe distinctif à ce qu'il était convenu d'appeler la race française en Amérique ; 3- le Carillon-Sacré-Cœur qui apparaît au début du XX^e^ siècle et qui devient, le Sacré-Cœur gommé, drapeau officiel du Québec le 21 janvier 1948.

Le tricolore canadien

Le premier drapeau que se donnent les Québécois est le tricolore canadien, communément appelé drapeau des Patriotes. Formé de trois bandes horizontales, le vert-blanc-rouge fait son apparition pour la première fois en 1832, lors de la libération de Ludger Duvernay de *la Minerve*, et

* Professeur, collège de l'Outaouais.

de Daniel Tracey du *Vindicator*, tous deux condamnés à être emprisonnés jusqu'à la fin de la session pour avoir traité le Conseil législatif respectivement de « nuisance publique » et d'« incube oppressif ». Lors de leur sortie triomphale de prison, la foule, nombreuse, arbore le tricolore canadien[1]. La popularité du vert-blanc-rouge grandit au même rythme que la révolte qui gronde au sein de la population. En 1837, il est, dans les faits, drapeau national. Les assemblées anti-coercitives en réponse aux *Résolutions Russell* de mars 1837 sont l'occasion de l'arborer « ostensiblement » pour reprendre le terme même de Colborne[2].

Devant la popularité du drapeau des Patriotes et sa symbolique révolutionnaire, le *Montreal Herald* du 20 octobre 1837 recommande de le détruire[3]. Le 6 novembre suivant, le Doric Club attaque le siège social des Fils de la liberté, coin Sanguinet et René-Lévesque, et s'empare du drapeau de l'association : un tricolore canadien avec, dans sa partie centrale, l'inscription **En avant! Association des Fils de la Liberté**[4].

Devant la popularité du drapeau des Patriotes, le Montreal Herald *du 20 octobre 1837 recommande de le détruire.*

De cette époque troublée, deux étendards nous sont parvenus. Sur la bande blanche centrale du premier, conservé à la chapelle funéraire de Montebello, où repose la dépouille mortelle de Louis-Joseph Papineau, sont inscrites les lettres **P L H**, fort probablement pour **Patrie Liberté Honneur**. Accroché à la gauche de l'autel, côté jardin donc,

---

1. Amédée Papineau, *Journal d'un Fils de la liberté réfugié aux États-Unis par suite de l'Insurrection Canadienne, en 1837*, vol. I, Montréal, Réédition-Québec, 1972, p. 18-19.
2. Lettre de Colborne à Gosford du 6 octobre 1837. Citée par Gérard Filteau, *Histoire des Patriotes, tome II*, Montréal, éd. de l'Action canadienne-française, 1939, p. 160.
3. Jacques Lacoursière et Hélène-Andrée Bizier, *Nos racines : l'histoire vivante des Québécois*, n° 65, Saint-Laurent, T. L. M. Inc, 1979, p. 1297.
4. Raoul Roy, *Pour un drapeau indépendantiste*, Montréal, les Éditions du Franc-Canada, 1965, p. 15.

l'étendard est dans un état de délabrement avancé. Le second, conservé au Château Ramezay, aurait connu le feu de Saint-Eustache : « [d]e nombreux trous de balles [19] et un trou de boulet attestent de l'emploi de ce drapeau au champ de bataille », selon la description du musée[5]. Restaurées en 1985 par l'Institut canadien de la conservation (ICC), les deux lisières de coton restantes, donc blanches à l'origine, mesurent 158 cm sur 106 cm et portent dans sa partie centrale un maskinongé avec les initiales **C** (en haut) et **J=B^{te}** (en bas) [possiblement pour **Canada** et **Jean-Baptiste**][6] entouré d'aiguilles et de pommes de pin et, dans sa partie inférieure, une branche d'érable; l'ensemble est peint en brun, vert et bleu.

Le drapeau avait été fabriqué pour l'Assemblée de Sainte-Scholastique où furent entérinées les 92 résolutions.

Pour marquer le 250^{e} anniversaire de Montréal, la Montreal Exposition Co. expose ce drapeau patriote du 15 au 23 septembre 1892. Il est précisé dans le catalogue d'exposition que le drapeau avait été fabriqué pour l'Assemblée de Sainte-Scholastique où furent entérinées les 92 résolutions et qu'il fut des batailles de Saint-Eustache et de Saint-Benoit[7]. Le Patriote Damien Masson, premier propriétaire, le lègue à sa nièce Mlle Filiatrault qui le lègue, à son tour, à son gendre Charles Forté de Montréal qui le cède à

---

5. Jacques Archambault et Eugénie Lévesque, *Le Drapeau québécois*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1974, p. 16. Si les petits trous peuvent être attribués à l'impact de balles, le souffle d'un boulet de canon n'aurait pas permis de faire le grand trou à droite de la bande inférieure du drapeau à moins qu'il n'ait été maintenu par deux personnes. Aucune expertise en vue d'en savoir plus n'a été faite lors de la restauration du drapeau (Mme Ela Keyserlingk, restauratrice à l'Institut canadien de la conservation).

6. Certains voient dans les lettres **J** et **B** une possible référence franc-maçonnique et dans le **C** une allusion à la société secrète des Frères Chasseurs qui prit une part active à la rébellion de 1838 (« L'énigme d'une bannière », *le Devoir*, 16 avril, 1988, p. 5).

7. « Exhibition of Portraits and other Historical Relics in commemoration of the 250th Anniversary of the foundation of the City of Montreal », *The Canadian Antiquarian and Numismatic*, vol. II, n° 4, second series, nov. 1892, p. 211-215.

F.-X. Craig au début de 1892. Finalement le 1er juillet 1892, Joseph Leroux en devient propriétaire : au drapeau est alors joint trois certificats assermentés qui en confirment l'authenticité et la provenance. Il devient par la suite propriété de l'Ordre indépendant des forestiers de Toronto par l'entremise, selon J.-Z. Léon Patenaude[8], du Dr Maillet président de l'Ordre et époux de Eugénie Boudet, grand-mère de Joseph Leroux. Il revient au Québec en 1908 grâce à Victor Morin, alors un des vice-présidents de l'Ordre, qui avertit le Conseil de musée du Château de Ramezay de la possibilité de rapatrier le drapeau. Le 14 janvier 1908, le conseil demande « que le Président de cette société soit autorisé à faire auprès de l'Ordre indépendant des forestiers les démarches nécessaires pour les prier de vouloir faire don au musée historique du Château de Ramezay du drapeau des patriotes dans la bataille de Saint-Eustache ».

Ce drapeau fut dessiné et tissé pour les combattants de Saint-Eustache au mois de décembre 1837.

Peint à la main par un certain Girouard de Saint-Benoît, il est l'œuvre de la mère du Patriote Damien Masson. Mme Reeves-Morache affirme que « [c]e drapeau fut dessiné et tissé par les dames Masson et Dumouchel pour les combattants de Saint-Eustache au mois de décembre 1837[9] ». Selon Leroux, le drapeau a été fait au début de l'automne 1837. Il affirme que « [v]ers le commencement du mois d'octobre 1837, Papineau vint en procession de Saint-Benoît à Sainte-Scholastique, le drapeau en tête de la procession[10] ». Selon le *Journal* d'Amédée Papineau, le fils, du 29 septembre au 9 octobre 1837, Papineau est dans sa seigneurie de la Petite-Nation et ce n'est que le 23 octobre qu'il participe à une assemblée

8. « Louis-Joseph Papineau était-il franc-maçon ? », *le Devoir*, 23 juin 1988, p. 11.

9. « Deux visages de la canadienne d'autrefois », *Québec-Histoire*, 1971, vol. 1, nos 3-4, p. 92.

10. Joseph Leroux, *Le Médailler du Canada*, 2e édition, Montréal, 1892, p. 86d-86f.

d'envergure à Saint-Charles[11]. La procession de Saint-Benoît à Sainte-Scholastique a eu lieu le 1er juin 1837. Le drapeau date donc possiblement du printemps 1837.

Le bicolore

La défaite des Patriotes porte un coup fatal au tricolore canadien. L'Union installée, la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, à l'instigation de Napoléon Aubin, est fondée le 19 juin 1842 et prend comme drapeau, le tricolore canadien : cette année-là, lors du défilé de la Saint-Jean-Baptiste, « [v]enait ensuite la bannière de la Société Saint-Jean-Baptiste portant un tableau du saint et les emblèmes du Canada [le castor et la feuille d'érable], sur un fond tricolore, composé des couleurs canadiennes, rouge, blanc et vert. Un peu en arrière s'élevait une autre bannière fond blanc avec l'inscription : *Nos institutions, notre langue et nos lois !* Cette dernière était au milieu de quatre drapeaux de la milice canadienne [...]. Tous ceux qui composaient la procession portaient à la boutonnière la feuille d'érable et un castor sur un ruban tricolore[12] ».

La réapparition du tricolore canadien, vert, blanc et rouge, n'est guère appréciée par l'élément anglais de la ville de Québec.

La réapparition du tricolore canadien, vert, blanc et rouge, n'est guère appréciée par l'élément anglais de la ville de Québec qui y voit un emblème révolutionnaire. Le journaliste du *Canadien* espère « que la partie réfléchie de la population britannique a eu le bon jugement et le bon esprit de ne pas donner une pareille interprétation au déploiement du tricolore canadien, et qu'elle ne l'a regardé comme il n'est en réalité, que comme un emblème national, et nullement comme un emblème de parti politique, encore moins comme un emblème révolutionnaire[13] ». L'avertissement

11. Amédée Papineau, *op. cit.*, p. 49-55.
12. *Le Canadien*, 24 juin 1842.
13. *Le Canadien*, 27 juin 1842.

suffit. Le 18 août 1842, la Société décide d'adopter un drapeau bicolore, blanc et vert, à bandes verticales. L'article XLIX des statuts de la société précise qu'elle « portera représentés : saint Jean-Baptiste et un castor, entourés d'une guirlande de feuilles d'érable, avec l'inscription : *Société Saint-Jean-Baptiste de Québec*, et la devise : *Nos institutions, notre langue et nos lois*[14] ». En ce qui concerne la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, sa « principale bannière [...] est de couleur blanche et verte, ayant sur le côté l'image de saint Jean-Baptiste, entourée d'une guirlande de feuilles d'érable avec un castor et la devise tirée de l'écriture : « Rendre le peuple meilleur », et sur le revers les armes de l'Association avec l'inscription : *Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal*[15] ». Les armoiries de la société blasonnent : sur un écu français : *Parti : au premier d'azur à une représentation de saint Jean-Baptiste au naturel ; au second, coupé : au premier d'azur à trois fleurs de lys d'or* qui est France moderne, *au second de gueules de lion d'or.* Sous l'écu, deux branches d'érable au naturel passées en sautoir. Cimier : *un castor au naturel.*

Le bicolore blanc et vert remplace donc le tricolore des Patriotes devenu intolérable aux anglophones.

Le bicolore blanc et vert remplace donc le tricolore des Patriotes devenu intolérable aux anglophones. Son peu de succès explique sa rapide disparition devant le tricolore français. Le castor et la feuille d'érable restent, quant à eux, fort populaires. Dans un poème de 1848, *La fête du peuple*, Joseph Lenoir-Rolland fait référence à une bannière sur laquelle se détache sur un fond or un castor noir[16]. En 1905, l'abbé Filiatrault

14. H.-J.-J.-B. Chouinard, *Fête nationale des Canadiens français célébrée à Québec le 24 juin 1880*, Québec, A. Côté, 1881, p. 577.

15. H.-J.-J.-B. Chouinard, *op. cit.*, p. 524.

16. Joseph Lenoir-Rolland, *Poèmes épars*, Montréal, le Pays laurentien, G. Malchelosse, éditeur, 1916 (2e édition), coll. Bibliothèque laurentienne, p. 24-25.

rappelle qu'il y a une cinquantaine d'années, soit vers 1855, le castor et la feuille d'érable étaient les emblèmes choisis par les Canadiens[17] et qu'au début, « pour le [le tricolore français] rendre canadien, on avait soin de l'orner de nos emblèmes nationaux : le castor et la feuille d'érable[18] ».

Le tricolore français

Nous étions tous étonnés de voir les Anglais hisser en profusion les drapeaux tricolores.

Le 27 mars 1854, la France et l'Angleterre s'allient et, le lendemain, déclarent la guerre à la Russie. Le 20 septembre 1854, les alliés gagnent la bataille de l'Alma. Montréal et Québec pavoisent aux couleurs françaises et britanniques. « Vers le 10 octobre, affirme Benjamin Sulte, nous célébrions en Canada cette glorieuse journée et je me rappelle de la chose comme si c'était d'hier seulement. Nous étions tous étonnés de voir les Anglais hisser en profusion les drapeaux tricolores et nous donner par là même un exemple à suivre. Jusqu'à la proclamation de la paix, en avril 1856, le tricolore flotta sur nos villes et nos campagnes[19] ». Une des conséquences de l'alliance anglo-française est la venue au Québec, durant l'été de 1855, d'un premier bateau français depuis la cession du pays en 1760. L'arrivée de *la Capricieuse* soulève l'enthousiasme de la population. La légende veut qu'à Québec, la foule, admise à visiter le vaisseau, ait descendu le tricolore « pour le baiser et s'en disputer les lambeaux[20] » À

17. Elphège Filiatrault, *Nos couleurs nationales*, Saint-Judes, février 1905, p. 5.

18. Un compatriote [Elphège Filiatrault], *Aux Canadiens-Français. Notre drapeau*, p. 3.

19. Olivier [pseudonyme de Benjamin Sulte], « Le drapeau tricolore au Canada », *Bulletin des recherches historiques*, vol. III, n° 2, février 1897, p. 29.

20. Armand Yon, *Le Canada français vu de France (1830-1914)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1975, (Vie des lettres québécoises), p. 31.

Montréal, le 28 juillet 1855, l'enthousiasme est à l'avenant :

> Partout des drapeaux français et anglais entremêlés, des oriflammes, des banderoles portant les inscriptions : Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive la reine Victoria ![21]

Chaque victoire alliée dans la guerre de Crimée, Inkerman, Balaklava, est fêtée au Canada. La prise de Sébastopol, le 8 septembre 1855, atteint des sommets.

Il y eut éclipse jusqu'en 1860 et regain en faveur du tricolore en 1870.

> Nouvelles fêtes, plus grand nombre de drapeaux français que dans les cas précédents. Un Anglais n'était pas lui-même s'il ne mariait pas l'arc-en-ciel de la France à la Croix de Saint-Georges. Nous en eûmes pour tous les goûts – en bandoulières, en rosettes, en pavillons, en garnitures de chapeaux, en cravates, en costumes de gymnase, que sais-je ![22]

Toujours, selon Sulte, il y eut éclipse jusqu'en 1860 et regain en faveur du tricolore en 1870 alors même que les journaux anglais injuriaient la France et qu'ils cessèrent d'arborer le tricolore[23].

En 1884, à la convention nationale acadienne de Miscouche (Île-du-Prince-Edouard), les délégués adoptent à l'unanimité la proposition suivante : « Que le drapeau tricolore soit le drapeau national des Acadiens français. Comme marque distinctive de la nationalité acadienne, on placera une étoile, figure de Marie, dans la partie [supérieure] bleue, qui est la couleur symbolique des personnes consacrées à la sainte Vierge. Cette

---

21. Armand Yon, *op. cit.*, p. 32.

22. Benjamin Sulte, « Le drapeau tricolore en Canada », *Bulletin des recherches historiques*, vol. X, n° 5, mai 1904, p. 157.

23. Olivier [pseudonyme de Benjamin Sulte], « Le drapeau tricolore au Canada », *Bulletin des recherches historiques*, vol. III, n° 2, février 1897, p. 29-30.

étoile, Stella maris, qui doit guider la petite colonie acadienne à travers les orages et les écueils, sera aux couleurs papales [jaune] pour montrer notre inviolable attachement à la sainte Église, notre mère ». Puis, au milieu d'une foule enthousiaste, l'abbé Marcel-François Richard déploie le premier drapeau acadien, confectionné par Marie Babineau (Mme Alphée Belliveau), une de ses paroissiennes. Le drapeau original est conservé au Musée acadien de l'Université de Moncton[24]. En 1885, les Métis du Manitoba arborent le tricolore républicain marqué au centre de la harpe irlandaise[25]. En 1888, c'est la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec qui délaisse le bicolore vert et blanc au profit du bleu-blanc-rouge. Le drapeau français ne cesse de gagner en popularité au cours de la seconde moitié du XIX[e] siècle. Il est de toutes les manifestations (processions, défilés, carnavals), très souvent accompagné de l'Union Jack. La pendaison de Riel, le 16 novembre 1885, déclenche l'essor du bleu-blanc-rouge et de la Marseillaise[26]; ils sont les supports obligés de toutes les manifestations riellistes. Honoré Mercier et son Parti national ne cessent de les utiliser avec succès durant la campagne électorale de 1886. En janvier 1887, il prend le pouvoir. Sous son gouvernement, le tricolore devient drapeau national.

En 1885, les Métis du Manitoba arborent le tricolore républicain marqué au centre de la harpe irlandaise.

L'utilisation du bleu-blanc-rouge suscite deux catégories d'opposition. D'une part, parce qu'il

---

24. Emery Leblanc, *Les Acadiens*, Montréal, les éd. de l'Homme, 1963, p. 36-38. Jean Daigle (sous la direction de), *Les Acadiens des Maritimes : études thématiques*, Moncton, Centre d'études acadiennes, 1980, p. 75-78.

25. En 1870, les Métis combattirent sous un drapeau blanc frappé au centre d'un bison entouré de fleurs de lis et de trèfles (Raoul Roy, *op. cit.*, p. 28, 36).

26. Une marseillaise rielliste est créée, voir Denis Vaugeois et Jacques Lacoursière (sous la direction de), *Canada-Québec synthèse historique*, Montréal, Éditions du Renouveau pédagogique, 1970, p. 441.

représente l'idéologie libérale favorable aux idées de la France républicaine, il sera en butte à l'opposition des ultramontains qui souhaiteront le remplacer par un étendard fleurdelisé plus ancienne France. Ainsi, à la Fête nationale de1884, François-Xavier Trudel, grand ultramontain, fait flotter un fleurdelysé blanc sur l'édifice de son journal *l'Étendard*. À Louis Fréchette qui privilégiait le tricolore français, il rétorque :

À la Fête nationale de1884, François-Xavier Trudel, grand ultramontain, fait flotter un fleurdelysé blanc.

> Mtre Cyprien Fréchette de *la Patrie* ne peut voir sans rager le drapeau qui a abrité toutes nos gloires nationales les plus pures. Même pendant la courte période de nos fêtes de Saint-Jean-Baptiste, il lui a fallu insulter aux fleurs de lys. Et tandis qu'il hurle ainsi contre les fleurs de lys, il est bien et dûment courbé de cœur et d'échine sous le drapeau royal anglais.

Fréchette réplique en rappelant la popularité du tricolore.

> *L'Étendard* prétend que notre chronique de samedi insultait NOTRE DRAPEAU NATIONAL et notre drapeau national, suivant lui, c'est le drapeau blanc fleurdelisé.
>
> Eh bien non, notre drapeau national c'est celui de la France quel qu'il soit. Tant que le chiffon blanc ne sera que le drapeau d'une faction de conspirateurs et d'ambitieux qui veulent plonger leur pays dans la guerre civile [les légitimistes], et qu'il sera ici l'emblème de la coterie ridicule, hypocrite et méchante qu'il n'est pas nécessaire d'indiquer [les ultramontains], nous ne pourrons que le reléguer dans l'ombre, – et c'est ce que notre population, avec le gros bon sens qui la distingue, a parfaitement compris et exécuté[27].

---

27. Cité par Raoul Roy, *op. cit.*, p. 34.

D'autre part, parce qu'il est l'expression de la société distincte formée par les francophones, les anglophones, arguant la primauté des drapeaux de l'Empire et du Dominion, souhaiteront sa disparition, passant parfois de la parole aux actes, comme lors des incidents qui marquèrent la libération de la garnison de Ladysmith.

La guerre des Boers, qui met aux prises l'Angleterre et les colons Boers, soulève les passions au Canada. Les anglophones sont farouchement favorables à la participation canadienne tandis que les francophones s'y opposent au nom de l'indépendance du Canada : ces derniers se sentent plus proches des colons Boers que de l'armée de l'empire. À la Chambre des communes, le débat sur les propositions du ministre des Finances libéral Fielding sur un crédit de 2 millions $ pour l'envoi du contingent canadien à la guerre du Transvaal se poursuit au moment où tombe la nouvelle de la libération de la garnison de Ladysmith assiégée depuis trois mois par les Boers. Pour fêter l'événement et par haine de l'élément français, les étudiants de l'Université McGill accompagnés d'autres citoyens anglophones au nombre de 2 000 improvisent, le 1er mars 1900, une manifestation qui dégénère. Successivement, ils envahissent les locaux de *la Patrie*, du *Journal*, de *la Presse*, de l'hôtel de ville, du Palais de Justice puis de l'Université Laval à Montréal. À chaque endroit, le même scénario se répète : on descend le drapeau tricolore et on hisse les couleurs de l'Empire britannique. L'après-midi, les étudiants de Laval répliquent : un drapeau anglais arboré par une compagnie anglaise est descendu. Le soir, les étudiants de McGill sont repoussés alors qu'ils souhaitent saccager l'Université Laval à Montréal. Les 2, 3 et 4 mars, les incidents entre étudiants de Laval et de McGill se poursuivent. Finalement, Mgr Bruchési, l'archevêque de Montréal, et le

On descend le drapeau tricolore et on hisse les couleurs de l'Empire britannique.

principal Peterson de McGill réussissent à calmer les esprits[28].

Le tricolore français reste le drapeau national des Canadiens français pendant une partie du vingtième siècle.

Le tricolore français reste le drapeau national des Canadiens français pendant une partie du vingtième siècle. À mesure qu'on se rapproche de la date fatidique du 21 janvier 1948, il sera de plus en plus battu en brèche par le Carillon-Sacré-Cœur habituellement acompagné du drapeau papal. Jusque dans les années 1930, ils cohabiteront le premier en marche vers son déclin, le second vers son apogée. □

28. Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec, tome 9*, Montréal, Fides, 1977, p. 174-185.

Itinérants

Marie Cholette*

Des itinérants nous sommes :
nous portons tous des noms d'emprunt
comme vêtements donnés
dans les salles paroissiales

Nous savons par cœur
les inscriptions des rues de la ville
la place de chaque banc
les tracés familiers
que les pas aveugles réempruntent
en se laissant tirer au bout de la laisse
par le chien voyant de l'Habitude

Les espoirs se ramassent dans les poubelles :

un vieux parapluie sans couleur
à la jambe de baleine cassée
un gant esseulé
qui ne réchauffera qu'une main à la fois

La trombose blanche de l'Hiver
a paralysé le pays d'un côté
et sa langue en entier

une seule partie du cœur allumée
l'autre restera dans l'ombre :
il faut ménager

---

* Écrivaine et terminologue, Office de la langue française.

ne chauffer qu'une seule pièce
ne chauffer qu'une partie du cœur
en soufflant sur les tisons
ne chauffer qu'une partie du corps
et ne pas se servir du reste

Habiterai-je seulement mes yeux ?

ou mes mains ?

peut-être mes pieds ?

Si je veux encore parcourir ma ville
douces artères gonflées
des enseignes de mon sang
ce qu'il me reste d'avenir □

Entrevue avec Me Warren Perrin

Un avocat louisianais poursuit la Reine d'Angleterre

Jean-François Nadeau*

Lafayette – Un avocat d'origine acadienne, Me Warren Perrin, poursuit la couronne britannique pour la déportation des Acadiens. En raison d'un précédent juridique, Me Perrin pourrait bien avoir gain de cause contre la couronne. Rappelons qu'en 1755 plus de 7 000 francophones furent déportés des côtes de la Nouvelle-Écosse par l'armée britannique. Une large part de ces déportés se retrouvèrent aux États-Unis. D'autres furent conduits dans des camps de détention en Angleterre et dans des îles du Sud particulièrement inhospitalières.

Au début des années 1990, « quand les États-Unis s'excusèrent pour ce qu'ils firent aux Américains d'origine japonaise durant la guerre, cela me fit penser que la couronne d'Angleterre pourrait bien devoir s'excuser pour le sort qu'elle réserva aux Acadiens », explique l'avocat. Me Perrin a peu à peu constitué un dossier juridique sur la déportation des Acadiens. Des universitaires du Québec, de la Belgique, de la France et

* Directeur du journal des étudiants de l'Université de Montréal, *Le Quartier libre*. L'auteur a séjourné récemment en Louisiane.

du Luxembourg lui sont volontiers venus en aide. Dans ses recherches, il découvrit à sa plus grande surprise que l'ordre de déportation des Acadiens donné aux troupes britanniques ne fut jamais abrogé.

En 1755, les Acadiens avaient le statut de sujet britannique. Ils furent néammoins déportés. Il faut savoir qu'ils durent abandonner leurs foyers avant que la guerre entre l'Angleterre et la France n'éclate. « Cette déportation fut bien sûr immorale, mais surtout illégale », insiste Warren Perrin. Pour qu'un acte de déportation soit jugé légal à l'époque, il fallait que le parlement britannique l'ordonne. Or, c'est à la suite d'un ordre militaire que la déportation fut mise en œuvre.

« L'officier britannique qui a ordonné la déportation des Acadiens était au service de la couronne britannique. Selon le droit international, explique l'avocat Perrin, un État est responsable de l'action de ses officiers. » C'est l'application de ce principe qui conduisit par exemple au retentissant procès d'Oliver North aux États-Unis. Me Perrin s'appuie avec confiance sur cette logique pour poursuivre la royauté anglaise.

Me Perrin a recueilli des centaines de signatures pour une nouvelle pétition.

En 1763, deux Acadiens se sont rendus à Londres avec une pétition. Ils entendaient obtenir réparation pour les préjudices qu'on leur causa en tant que citoyens britanniques. Ils ne furent jamais entendus. Me Perrin a recueilli des centaines de signatures pour une nouvelle pétition, laquelle a été déposée au palais de Buckingham en janvier 1990. Un avocat du Texas mandaté par le gouvernement britannique discute depuis avec Me Perrin pour en arriver à un règlement hors-cours.

Un précédent

Me Perrin se dit confiant de remporter sa bataille. « La couronne britannique, explique l'avocat, s'est excusée en 1994 pour le sort qu'elle a fait

subir aux indiens maoris de la Nouvelle-Zélande. C'est la première fois qu'elle agit de la sorte. Cela nous donne un précédent qui joue bien sûr en notre faveur. »

Je veux que la couronne britannique construise à ses frais un mémorial de la déportation en Louisiane et à Poitiers, en France.

Que réclame Me Perrin au nom du quelque million de descendants des Acadiens déportés? Il souhaite avant tout que l'Angleterre s'excuse et annule l'ordre de déportation. « Je ne demande pas d'argent, mais je veux que la couronne britannique construise à ses frais un mémorial de la déportation en Louisiane et à Poitiers, en France. »

Me Warren Perrin, qui dirige un musée privé sur la culture acadienne et cadienne à Erath, a été nommé par le gouverneur de l'État président du Conseil pour le Développement du Français en Louisiane (CODOFIL). Il espère que sa cause contre la couronne britannique sera réglée d'ici au Congrès mondial des Acadiens qui doit se tenir en 1999 à Lafayette. □

Esdras Minville
Édité par François-Albert Angers

Paul-Émile Roy

L'édition des œuvres d'Esdras Minville par François-Albert Angers, chez *Fides* et *Les Presses HEC*, est un événement culturel important qu'il serait impardonnable de ne pas souligner. Mon intention est ici de présenter au lecteur cette publication plus qu'impressionnante. Je n'apporte pas le regard critique d'un expert, ce que je ne suis nullement, mais l'attention curieuse du lecteur profane ou de l'humaniste. Je souhaiterais que ma contribution soit considérée comme une invitation à la lecture plutôt que comme une analyse.

L'œuvre d'Esdras Minville est considérable. Elle est constituée de plusieurs livres publiés de son vivant, d'un grand nombre d'articles de revues et de journaux, de textes, de conférences, de mémoires, de manuscrits divers. Minville n'a pas eu le temps de classer ses écrits, de les agencer, de biffer les reprises et les répétitions. Ayant pris sa retraite en 1962, il tomba malade presque tout de suite, et le resta jusqu'à sa mort en 1975.

La publication de son œuvre représentait un travail considérable car elle exigeait un remaniement ou un classement que seule une main experte pouvait effectuer. Nul n'était mieux préparé à cette tâche délicate et exigeante que François-Albert Angers qui s'y est consacré avec ferveur et compétence.

Esdras Minville est né en 1896. Il a été professeur à l'École des Hautes Études Commerciales de 1922 à 1938, et directeur de cette même école de 1938 à 1962. Il a été Doyen de la Faculté des Sciences Sociales de l'Université de Montréal de 1955 à 1957. Il a occupé plusieurs autres fonctions importantes comme Conseiller économique du Ministère du Commerce et de l'Industrie de 1936 à 1939, président de la Chambre de Commerce du district de Montréal, expert auprès de la Commission Rowell-Sirois et membre de la Commission Tremblay. Il a fondé, avec d'autres collègues, *L'Actualité Économique* et *L'Action Nationale*. Un homme donc extrêmement actif, un homme de science dont la réflexion, comme nous verrons, est enracinée dans l'expérience, dans un contexte social et national très précis.

François-Albert Angers a été un collaborateur intime d'Esdras Minville aux HEC pendant plus de vingt-cinq ans. C'est pour lui rendre hommage qu'il a entrepris de publier ses œuvres, mais aussi pour rendre service à la collectivité. Il s'est entouré de collaborateurs dévoués et compétents : André Bergevin, Ruth Paradis, Diane Grenier, et il s'est consacré à ce travail qui est très avancé mais qui n'est pas encore achevé. Douze volumes contenant plus de 6 000 pages sont déjà parus, et il en reste un ou deux à venir.

Un homme dont la réflexion est enracinée dans l'expérience, dans un contexte social et national très précis.

François-Albert Angers n'a pas adopté l'ordre chronologique dans la disposition des écrits. Il a plutôt choisi le regroupement par thèmes, ce qui rend la lecture beaucoup plus agréable et plus profitable.

J'ai bien dit : lecture agréable. Quand j'ai abordé ces gros livres impressionnants, écrits par un économiste, j'étais un peu méfiant. C'est le moins qu'on puisse dire. J'imaginais que l'auteur me donnerait des pages et des pages de tableaux, de chiffres, de statistiques. Je fus agréablement

surpris de trouver des textes bien écrits qui nous interpellent encore aujourd'hui et expriment des préoccupations qui sont encore les nôtres sans que pour autant la science économique soit négligée.

Esdras Minville, à ce que nous dit François-Albert Angers dans la préface du premier volume, ne se prétendait pas économiste. C'est qu'il ne l'était pas à la manière des spécialistes de son temps. François Perroux affirmait qu'il était un précurseur. La science économique, pour lui, n'était pas surtout quantitative ou mathématique. D'ailleurs, il ne voulait pas faire œuvre de science. Il ne voulait pas renouveler la science économique mais la politique économique du Québec (tome 1, p. 10). Il était avant tout préoccupé par les problèmes du Québec, et c'est à ces problèmes qu'il s'attaquait, faisant presque à son insu une œuvre de science économique. Sa réflexion était basée sur les faits, mais il n'acceptait pas de séparer l'économie du social, du politique, du culturel ou du religieux (tome 1, p. 15). Il avait une vue globale des problèmes, de la réalité. Pour lui, tout était interrelié. C'est ce qui l'amenait, par exemple, dès les années trente, à parler de l'écologie.

La lecture de Minville comporte un double intérêt : historique et actuel.

Une œuvre historique

La lecture de Minville comporte un double intérêt : historique et actuel. Historique dans le sens qu'elle offre une réflexion sur l'histoire du Québec et du Canada. Il a été le premier à écrire une histoire économique du Canada. Ses considérations sur la place du Québec dans la Confédération sont très éclairantes. Pour lui, on ne peut pas comprendre le présent si on ne le voit pas dans la perspective historique. Cette dernière est presque toujours présente dans ses écrits.

Mais l'intérêt historique de son œuvre tient surtout à la connaissance qu'elle nous apporte de son époque, celle des années 25 à 60. On y voit par

exemple combien le problème économique préoccupait Minville. On s'imagine parfois que pendant cette période, la réflexion sur l'économie n'existait pas au Québec. Or, déjà en 1927, Minville propose au gouvernement du Québec de créer un Conseil économique qui guiderait en quelque sorte le gouvernement, ou du moins lui ferait des suggestions pour stimuler le développement économique du Québec et assurer l'émancipation économique des Canadiens français. Minville réfléchit sur l'urbanisation rapide, sur le recul de l'agriculture; il dénonce « la contraction continue de notre province autour d'une ville, Montréal » tome 1, p. 89). Il propose une politique familiale pour garder les nôtres chez nous et les empêcher d'immigrer aux États-Unis. Déjà en 1927, il parle du reboisement des forêts, il dénonce le contrôle de l'hydro-électricité par un monopole, il met en garde contre l'impérialisme américain, « le plus insinuant, le plus entreprenant, le plus effronté de tous les impérialismes connus » (tome 1, p. 87), etc., etc.

Déjà en 1927, Minville propose au gouvernement du Québec de créer un Conseil économique.

On peut lire Minville pour connaître la première moitié du vingtième siècle, pour prendre connaissance des problèmes et des préoccupations de l'époque, pour saisir certains courants de la vie intellectuelle et de la vie nationale dans son ensemble. On y verra, par exemple, que la Révolution tranquille se préparait depuis plusieurs années, qu'elle n'a pas été un événement subit, comme on l'imagine parfois, et qu'un homme comme Esdras Minville la préparait et l'annonçait à sa façon. Il voulait, par exemple, que l'État joue un rôle beaucoup plus actif, qu'il s'occupe du développement économique du Québec. Mais, comme l'écrit François-Albert Angers, « il tient que le rôle de l'État, pour ne pas se muer en menace pour les valeurs civilisatrices qui fondent la culture canadienne-française, doit s'exercer à travers la création de structures participatives des

divers agents de la vie économique» (tome 1, p. 40). Précurseur de la Révolution tranquille, il l'est dans son inspiration la plus profonde, car ce qui est sa préoccupation centrale, c'est que le Québec, les Canadiens-français, comme on le disait alors, se prenne en main, réalise son émancipation économique. Il préconisait dans cette perspective une réforme de l'éducation.

Mais toute cette réflexion de Minville sur le libéralisme, le capitalisme, l'État, l'économie, n'a pas qu'une valeur historique. Elle est encore d'une grande actualité. Elle était de son vivant difficile à accepter par ses contemporains parce qu'elle les devançait, mais elle se trouve aujourd'hui plus accordée «qu'en son temps aux conceptions dont on a pris conscience depuis lors et qui s'annoncent comme devant conditionner l'évolution des idées économiques et sociales de l'avenir» (tome 1, p. 39). Comme le dit François-Albert Angers, c'est lui «qui a initié les Québécois à réagir économiquement à leurs problèmes».

Comme le dit François-Albert Angers, c'est lui «qui a initié les Québécois à réagir économiquement à leurs problèmes».

C'est ma conviction que l'œuvre de Minville peut nous aider à mieux comprendre le présent, à mieux saisir les transformations en cours au Québec depuis le début du siècle. Elle peut nous aider à réinterpréter la Révolution tranquille, que nous avons tendance à stéréotyper, en la replaçant dans sa dimension historique. Ce qui manque à la société québécoise, actuellement, on l'a assez dit, c'est la conscience historique, le sens du devenir, le sentiment qu'un long processus est à l'œuvre dans son expérience nationale. Nous sommes en réalité plus colonisés que nous voulons bien l'admettre, «aliéné», peu intéressés à ce qui nous concernes et à ce qui constitue notre patrimoine et notre identité. La publication de l'œuvre de Minville arrive à point et les Québécois devraient s'y ressourcer et y alimenter leurs débats.

Minville écrivait en 1927 : «Question économique, question sociale, influence politique tout

cela se tient, se mêle, se compénètre, au point de ne former qu'un seul et vaste problème qui n'est rien d'autre que celui de (la) survivance nationale» (tome 1, p. 101). Remplacez, si vous le préférez, le mot «survivance» par le mot «existence», ou «indépendance». Il y a là tout un programme.

Dans quelques articles subséquents, je présenterai aux lecteurs de *L'Action nationale*, certains thèmes qui ont été abordés par Minville, et qui se présentent comme différentes facettes de sa pensée. □

Jacques Lacoursière

***L'histoire populaire du Québec*, Les éditions du Septentrion, Québec, 1996, 482 pages.**

Manon Perron

Quand et comment les Français se sont-ils établis en Amérique du Nord? Quelle est la nature des premiers contacts entre Européens et Indiens? Sur quoi fut fondée la rivalité entre Anglais et Français? Qui eut le dernier mot? Qu'est-ce qui divisa ensuite les Anglais entre eux?

Dans ce premier tome d'une série de quatre, Jacques Lacoursière raconte, avec force détails, l'arrivée des Français, leur cohabitation avec les autochtones, leur épopée à travers un continent, leur adaptation, les guerres anglofrançaises, la défaite ultime, les débuts d'une étonnante survivance et un cadeau piégé : le pouvoir parlementaire. Cet ouvrage s'arrête en effet avec la séparation du Haut-Canada (l'Ontario) et la mise en place audacieuse, en 1791, d'une nouvelle constitution.

Issue de la collection « Nos Racines », aujourd'hui introuvable, l'*Histoire populaire du Québec* a fait l'objet d'une attentive révision et d'une intéressante mise à jour ainsi que d'une nouvelle version du texte de base, tout en tenant compte de la disparition des légendes, des encarts et des notices généalogiques, rédigés à l'origine par Hélène-Andrée Bizier.

Fondée à la fois sur des sources de première main et sur les plus récents travaux des spécialistes, cette histoire se veut populaire par son sujet – le peuple – et par son style, c'est-à-dire une écriture simple et captivante. En effet, Jacques

Lacoursière a le sens du détail, de l'anecdote, et même si l'ensemble de l'œuvre comptera près de 2 000 pages, le texte est rapide. L'auteur colle au fait, sans se perdre dans de savantes considérations, le lecteur se retrouve, à chaque page, devant un flot de renseignements présentés dans un style vivant et clair.

Voilà une histoire du Québec, accessible, précise et détaillée.

L'œuvre monumentale de Jacques Lacoursière nous conduit à la rencontre des acteurs de l'époque, célèbres ou non, et nous met en présence des événements de la grande et petite histoire. N'est-ce pas la seule vraie façon de comprendre le présent ?

Voilà une histoire du Québec, accessible, précise et détaillée qui devrait se retrouver en toutes les mains de quiconque s'intéresse à l'histoire du Québec. □

Denis Monière et Roch Côté

***Québec 1996*, Fides / *Le Devoir*, Montréal, 1996, 496 pages.**

Johanne Saindon

La présente édition de *Québec 1996* est à la fois une nouveauté et la poursuite d'une publication qui a vu le jour en 1987. *Québec 1996* est le fruit d'une collaboration accrue entre les journalistes et photographes du *Devoir* et l'équipe du département de sciences politiques de l'Université de Montréal.

Dans une nouvelle formule et un nouveau format pratique, les auteurs se sont intéressés à dresser le bilan de l'année dans tous les secteurs qui forment le tissu social du Québec économique, culturel et politique. De plus cette année, une personnalité connue du public québécois est invitée à présenter, en début d'ouvrage, sa vision personnelle de l'année qui se termine. C'est à Lise

Bissonnette, directrice du *Devoir*, que revient l'honneur de donner sa perspective pour cette année.

Cette synthèse de l'année ne pourrait être complète sans parler des résultats du référendum. Un cahier «spécial référendum» de 32 pages mentionne les résultats par comté, l'allocution de départ du premier ministre Jacques Parizeau, le commentaire de Lise Bissonnette ainsi que des photos de la soirée du 30 octobre.

Québec 1996 *donne une image, un portrait du Québec avec ses ombres et ses lumières.*

Québec 1996 est un aide-mémoire indispensable pour tous ceux et celles qui s'intéressent à l'évolution de la société québécoise. Des données claires permettent de comparer d'une année à l'autre l'évolution d'un dossier. Une place importante est accordée aux données factuelles sous forme de graphiques et de tableaux statistiques.

Par des bilans détaillés et commentés de l'activité économique, de la vie culturelle et sociale, *Québec 1996* donne une image, un portrait du Québec avec ses ombres et ses lumières, ses réussites, ses espoirs, ses écueils. □

Jean-Paul-Médéric Tremblay

***Comme en Plein jour*, Dossier sur l'Éminence grise alias François Leclerc du Tremblay, en religion le père Joseph de Paris, frère mineur capucin (1577-1635), Anne Sigier, 1995, 317 pages.**

Maurice Lebel*

Le titre de cet ouvrage, à la rédaction duquel J.-P.-M. Tremblay a consacré dix années de recherche, au pays et en Europe, me rappelle par sa

* Professeur, Université Laval.

longueur celui des volumes des XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Il est clair-obscur, approprié et suggestif. Il convient tout à fait au portrait complet, nuancé et objectif que l'auteur veut dresser de son héros, incatalogable, inclassable, incontournable, comme l'est tout homme-orchestre, donc dangereux ou suspect surtout dans notre monde de spécialistes. Il s'agit en l'occurence d'un capucin français (1577-1638), bien connu dans l'histoire sous le surnom de l'Éminence grise ; on l'appelait aussi le père Joseph ; il fut plusieurs années confident, conseiller, voire secrétaire du cardinal Richelieu sous le règne de Louis XIII. Ajoutons qu'il est le contemporain de Jansénius (1585-1638). Autant dire qu'il a fait et fait encore couler beaucoup d'encre et de salive, voire de peinture. Témoin l'illustration de la couverture du volume : le bateau du peintre Jean-Léon Gérôme (1824-1904) datant de 1873 – on peut le voir aujourd'hui au Museum of Fine Arts, à Boston – où l'artiste officiel le montre en train de dire son bréviaire, tout à fait indifférent aux courbettes des courtisans à gages s'évertuant à le saluer au passage, à l'issue d'un entretien avec Richelieu.

Le père Joseph a fait et fait encore couler beaucoup d'encre et de salive.

Comme en plein jour est nettement articulé et charpenté un peu comme un traité de morale ou de psychologie, avec divisions, subdivisions et sous-titres. Il comprend trois parties inégalement réparties en 11 chapitres ainsi intitulés : Introduction : Le Problème, Ch. 1 : Le Problème. Première Partie : l'Homme, Ch. 2 : Procédés d'approche, Ch. 3 : Lignes majeures d'une vie, Ch. 4 : Lignes majeures d'une vie (suite), Ch. 5 : Apogée de carrière, Ch. 6 : Époque et milieu. Deuxième Partie : L'Œuvre, Ch. 7 : L'Œuvre au complet, Ch. 8 : La spiritualité du père Joseph, Ch. 11 : Flux et reflux de l'actualité. Suivent une Anthologie des textes du père Joseph (p. 245-283), la Bibliographie (p. 285-304), les Châteaux du Tremblay (p. 305-308), la Lignée des Leclerc du Tremblay (p. 309-311),

les Monastères des Bénédictines de Notre-Dame du Calvaire (p. 313-317). Le lecteur trouvera, à la fin de la deuxième Partie, 11 illustrations réparties sur huit pages non numérotées ; elles sont nettes et valent leur pesant d'or, comme l'illustration de la page de couverture. On peut en dire autant de la photocopie d'une lettre manuscrite (p. 268-270) et des citations bien choisies de Charles Vildrac, d'Anatole France et de Jean Guitton qui figurent respectivement sur la page de titre et en épigraphe au Problème et à la Tradition. En bref, *Comme en plein jour* traite surtout de l'œuvre spirituelle du père Joseph ; l'auteur n'oublie pas pour autant de relever les autres aspects de la prodigieuse carrière de son héros, voire de mentionner, par exemple, la culture de cet enfant prodige, aristocrate de naissance, qui prononça à 8 ans, en 1585, un discours d'une heure en latin aux obsèques du poète Ronsard.

Cet enfant prodige prononça à 8 ans, en 1585, un discours d'une heure en latin aux obsèques du poète Ronsard.

L'ouvrage est facile à consulter et peut se lire d'affilée, d'autant plus que Tremblay a jugé bon de truffer chaque chapitre de sous-titres en caractères gras ; l'homme pressé du XX^e^ siècle, qui lit surtout des yeux, a besoin de ces balises pour le guider dans sa lecture. Je lis ce qui suit dans Introduction : Le Problème Chapitre 1. : Un premier obstacle, Un autre aspect du problème, Un embarras de plus, l'hybride comme difficulté, Une tradition à critiquer, Des valeurs spirituelles à intégrer, Des écrits spirituels à interpeller (sic), Ouvrir un dossier, De nouvelles pistes à explorer. On le voit, l'auteur pose la question, comme le fait habituellement un philosophe ou un théologien en distinguant de façon méthodique et suivie. Si le problème est clairement dépouillé en 18 pages dans l'introduction, La conclusion m'a laissé cependant sur mon appétit : elle comporte un tiers de page alors qu'elle aurait pu rappeler au lecteur les grandes lignes du sujet traité, puis indiquer d'autres hypothèses ou pistes de recherche. Le dossier sur

l'Éminence grise serait-il fermé une fois pour toutes ? Poser la question, c'est y répondre.

À vrai dire, la conclusion est amorcée à la fin de l'introduction où il est question « D'autres pistes à explorer » et dans le chapitre 11 où il s'agit du « Flux et du Reflux de l'Actualité ». De plus, si les écrits spirituels ne sont pas relevés, comme les autres, dans la bibliographie des œuvres du père Joseph, c'est que Tremblay, soucieux d'éviter toute répétition, en a déjà parlé en long et en large dans les Chapitres 7, 8 et 9, puis dans son heureux choix des textes du capucin. Cependant la bibliographie devrait mentionner les sources manuscrites où l'auteur a puisé abondamment. Si les références figurent à bon droit en bas de page, je regrette toutefois l'absence d'un index des noms propres et d'un index des livres consultés. L'auteur, qui ruisselle de lectures, aurait ainsi rendu de précieux services aux chercheurs intéressés à la Contre-Réforme, au Jansénisme et au Pré-classicisme des règnes de Henri IV et de Louis XIII.

Plus d'un, je le souhaite ardemment, lira ce livre érudit et bien présenté que vient de consacrer un descendant des du Tremblay, originaire du Saguenay, à l'homme-orchestre, protéiforme, que fut le père Joseph; moine, soldat – il passa six mois devant Amiens assiégée par les Espagnols –, aumônier, confesseur, conseiller, mystique, fondateur de communautés religieuses, écrivain prolifique, poète et traducteur à ses heures, grand marcheur et voyageur devant l'Éternel – il se rendit à pied, paraît-il, de Paris à Rome, puis de Paris à Madrid, et on le voit tour à tour en mission en Espagne et en Italie, à Jérusalem et à Londres, voire à la Cour de la reine Élisabeth 1ère du temps de Shakespeare –, diplomate, polyglotte, familier avec le grec, le latin, l'hébreu, l'espagnol, l'italien, et sans doute profita-t-il de son séjour en Angleterre pour perfectionner sa connaissance de

l'anglais. Il servit l'Église et son pays sous Henri IV, Louis XIII et Richelieu. Et j'en passe.

Il n'en faut pas davantage pour être critiqué et tenu pour dangereux par les autorités en place; son unique tort fut de porter ombrage à trop de gens médiocres et envieux. Même des écrivains contemporains, comme Henri Bremond et Aldous Huxley, n'ont pu le laisser tranquille, bien qu'il soit décédé, il y a trois siècles et demi, et dire beaucoup de mal de lui. Par bonheur, l'auteur de *Comme en plein jour* n'a pu s'empêcher, enthousiasme et noblesse obligent, de dire du bien de lui, voire de le rapprocher de Saint-Dominique et de Saint-Bernard de Clairvaux. Sous forme interrogative. *L'Éminence grise* est donc encore d'actualité, comme le révèle la bibliographie chronologique, dressée avec soin (p. 285-290), des essais et des livres sur le père Joseph qui ont paru depuis sa mort en 1638 jusqu'à 1988, voire jusqu'à 1995, J.-P.-M. Tremblay est en effet le premier Canadien à publier un ouvrage documenté, original et scientifique sur le sujet. □

Il servit l'Église et son pays sous Henri IV, Louis XIII et Richelieu.

Lectures

Nous avons reçu :

Brossard, Jacques, *L'accession à la souveraineté et le cas du Québec*, PUM, 1995, 850 p.

Brunet, Michel, *Le Québec à la minute de vérité*, Guérin, 1995, 290 p.

Burelle, André, *Le mal canadien*, Fidès, 1995, 239 p.

Cajolet-Laganière, Hélène et Martel, Pierre, *La qualité de la langue au Québec*, Institut québécois de recherche sur la culture, Imprimerie d'édition Marquis, 1995, 167 p.

Cardin, Jean-François, Couture, Claude, *Histoire du Canada*, Presses Université Laval, 1996, 397 p.

Comeau, Paul-André, Beauregard, Claude, *La démocratie en veilleuse*, Québec/Amérique, 1995, 301 p.

Conway, John F., *Des comptes à rendre*, essai, VLB éditeur, 1995, 286 p.

Dumont, Fernand, *Raisons communes*, Boréal, 1995, 255 p.

Dutil, Robert, *La juste inégalité*, Québec-Amérique, 1995, 287 p.

Fecteau, Jean-Marie, Gilles Breton et Jocelyn Létourneau, *La condition québécoise, Enjeux et horizons d'une société en devenir*, VLB Éditeur, 1995, 291 p.

Fournier, M., *Les français au Québec*, Septentrion, 1995, 380 p.

Freeman, Alan, Grady Patrick, *Québec Canada, les enjeux de la division*, HMH, 1995, 247 p.

Gagnon, Alain-G., *Québec : état et société*, Québec/Amérique, 1994, 509 p.

Gagnon, Alain-G. et Noël, Alain, *L'espace québécois*, Québec/Amérique, 1995, 304 p.

Gingras, Guy, *Prévenir le décrochage scolaire*, Lidec, 1995, 91 p.

Graveline, Pierre, *Une planète nommée Québec*, VLB Éditeur, 1996, 346 p.

Lacoursière, Jacques, *Histoire populaire du Québec*, Septentrion, 1995, 480 p.

Laforest, Guy, *De l'urgence*, Boréal, 1995, 200 p.

Latouche, Daniel, *Plaidoyer pour le Québec*, Boréal, 1995, 244 p.

Lenihan, Donald G., *Canada, la voie médiane*, Québec/Amérique, 1995, 195 p.

Monière, Denis, Côté, Roch, *Québec 1996*, Fidès, 1995, 455 p.

Paine Thomas, *Le sens commun*, cahiers du Septentrion, 1995, 182 p.

Paquette, Pierre, *Un Québec pour l'emploi*, Saint-Martin, 1995, 145 p.

Pelletier, Jacques, *Le poids de l'histoire*, Nuit blanche, 1995, 346 p.

Royer, Jean, *Chronique d'une académie 1944-1994*, L'Hexagone, 1995, 150 p.

Royer, Jean, *La main cachée*, L'Hexagone, 116 p.

Saisons littéraires (Les), *Solstice d'hiver*, Guérin, 1995, 348 p.

Sanders, Wilfrid, *Jack et Jacques*, Éditions Comeau & Nadeau, 1996, 97 p.

Sarra-Bournet, Michel, *Le Canada anglais et la souveraineté du Québec*, VLB éditeur, 1995, 220 p.

Séguin, Maurice, *Une histoire du Québec – vision d'un prophète*, 1995, 210 p.

Thérien, Gilles, *Figures de l'indien*, Typo, 1995, 394 p.

Tremblay, Manon, Pelletier, Marcel, *Le système parlementaire canadien*, Presses Université Laval, 1996, 370 p.

BULLETIN
D'HISTOIRE POLITIQUE

Les 4 numéros de 1995-1996 :

- Québec : le pouvoir de la ville et la ville du pouvoir (automne 1995)
- Y-a-t-il une nouvelle histoire du Québec ? (hiver 1996)
- Bilan du référendum (printemps 1996)
- Histoires du monde : Allemagne, Japon, Italie, France (été 1996)

Votre chèque de 30 $ à l'ordre de AQHP
AQHP, UQAM, C.P. 8888, Succ. Centre-ville, Montréal, H3C 3P8
Téléphone : (514) 987-8427

Abonnement à la ***Revue d'histoire de l'Amérique française*** (revue trimestrielle):

	CANADA	ÉTRANGER
Individus et institutions	50$	54$
Étudiants (avec pièce justificative)	26$	30$
Abonnements de soutien	110$	114$

comprenant un don de 60$ à l'INAF pour lequel est émis un reçu pour fin d'impôt.

261, av. Bloomfield Montréal H2V 3R6 Tél.: (514) 278-2232

Tout abonnement comprend la cotisation de membre à l'Institut d'histoire de l'Amérique française

PASSEZ À L'HISTOIRE!

Depuis 1985, *Cap-aux-Diamants* vous présente les multiples facettes de l'histoire du Québec. Chaque parution explore une thématique captivante. Découvrez la grande ou la petite histoire d'ici racontée par des auteurs choisis pour leur compétence. De plus, retrouvez une multitude de photographies et illustrations d'époque. Alors...

Passez à l'histoire
et abonnez-vous!

LA REVUE D'HISTOIRE DU QUÉBEC
CAP-AUX-DIAMANTS

JE M'ABONNE
Pour 1 an ❑ (4N[os] 30$), pour 2 ans ❑ (8N[os] 55$)
(taxes incluses)
NOM_____
ADRESSE_____
VILLE_____ **PROV.**_____
CODE POSTAL_____
TÉL.: ( )_____
(Vous recevrez le prochain No: Mars, juin, septembre ou décembre)

POUR VOUS ABONNER
Par téléphone:
Guy Côté (418) 656-5040
Par télécopieur:
Guy Côté (418) 656-7282
Par la poste:
C.P. 609, succ. Haute-Ville
Québec QC G1R 4S2

ABONNEZ-VOUS AU JOURNAL

LES ENSEIGNANTS

Mensuel national de l'actualité pédagogique
publié 10 fois l'an de septembre à juin

25$ par année ou 42$ pour deux ans : taxes incluses

Envoyez vos noms et adresses et votre chèque ou mandat-poste à:

Journal LES ENSEIGNANTS
1316, Domaine du Moulin
L'Ancienne-Lorette, Québec
G2E 4N1
Téléphone ou télécopieur:
(418) 872-6966

LE MAGAZINE DE VIE OUVRIÈRE

PLUS DE TÉMOIGNAGES PLUS DE REPORTAGES

disponible en kiosques ou à nos bureaux:
1212 Panet, Montréal, Qué., H2L 2Y7, tél.: 523-5998

relations

Revue d'analyse sociale, politique et religieuse

Pour comprendre le fond des choses!

■un an (10 nos) : 26$ ■deux ans : 47$ ■ À l'étranger : 27$
taxes incluses

Communiquer avec Mme Héléne Desmarais,
25 ouest, rue Jarry, Montréal H2P 1S6 Tél.: 387-2541

L'actualité du monde de l'éducation et de la culture.

PÉDAGOGIE
LITTÉRATURE
LANGUE ET SOCIÉTÉ

Québec français

Abonnez-vous !
4 numéros par année

C.P. 9185, SAINTE-FOY
(QUÉBEC) G1V 4B1

À travers l'actualité

Rosaire Morin

Le premier titre de la chronique présentera habituellement un fait historique. Aujourd'hui, la saisie du *Canadien* et l'emprisonnement de ses journalistes est le sujet du mois.

Le 19 mars 1810 : les journalistes du *Canadien* emprisonnés

En 1791, le Parlement de Londres divisait le pays en Haut et Bas-Canada. Chaque colonie avait sa propre législature. Le ministre Pitt qui avait proposé ce décret l'avait justifié en ces termes :

> Cette division, nous l'espérons, pourra être faite pour donner à chacun de ces éléments une grande majorité dans sa section... Dans le Bas-Canada, comme la majorité des résidents sont principalement des Canadiens (ainsi étaient désignés les Canadiens français de l'époque), leur assemblée, etc., sera adaptée à leurs coutumes et à leurs idées particulières.

L'intention était louable. Les Canadiens-français étaient en majorité à la Chambre. Mais le Conseil législatif et le Conseil exécutif étaient composés majoritairement d'Anglais nommés par le gouverneur. La Chambre des députés votait des lois ; les deux Conseils refusaient de les sanctionner.

Tout naturellement, des débats et des conflits survenaient. En 1805, l'orage éclatait. La loi des prisons venait d'être votée. Des impôts devaient être levés pour payer la construction des prisons de Montréal et de Québec. Les Anglais réclamaient l'impôt sur les terres qui appartenaient presque toutes aux Canadiens ; les députés français voulaient

imposer les marchandises. Ils remportent la victoire. Le *Quebec Mercury* attaque et insulte les députés. Les objectifs sont clairement énoncés :

> Cette province est déjà beaucoup trop française pour une colonie britannique... Lorsque la France travaille de tout son pouvoir à franciser le monde, c'est pour nous un devoir urgent de manifester un zèle égal pour l'angliciser... Il faut faire en sorte que l'administration des affaires publiques soit conduite en anglais, par des Anglais, ou des hommes de principes anglais.

Pierre-Stanislas Bédard, député surnommé « le lion canadien », riposte ; il fonde le journal *Le Canadien* (à Québec, plaque au n° 20, rue Ferland). Le premier numéro paraît le 22 novembre 1806. Le journal lutte contre le despotisme du gouverneur et il dénonce le fanatisme de quelques Anglais.

Cette province est déjà beaucoup trop française pour une colonie britannique.

C'est au milieu de cette querelle que le gouverneur Craig débarque à Québec. C'est un militaire de profession au caractère autoritaire. Il n'entend pas assister aux débats en spectateur. La Chambre venait d'adopter deux lois fort contestées : l'inégibilité des juges et l'exclusion d'Ezéchiel Hart, élu député des Trois-Rivières. Le Conseil législatif vote contre ces deux lois.

Craig dissout le Parlement le 27 avril 1808. La campagne électorale est violente. Le journal le *Canadien* est agressif. Après les élections, les débats reprennent encore sur la question des juges. Le gouverneur dissout à nouveau les Chambres. Les électeurs réélisent presque tous les mêmes députés. L'inégibilité des juges est de nouveau remise en question. Le gouverneur s'impatiente (à la manière de Jean Chrétien).

Il annonce la dissolution de la Chambre et le 17 mars 1810, un magistrat et deux constables, accompagnés d'une escouade de soldats, s'emparent

de tout le matériel du *Canadien*. Le 19 mars, Pierre-Stanislas Bédard, Jean-Thomas Taschereau, François Blanchet et l'imprimeur Lefrançois sont jetés en prison sans aucune forme de procès (comme sous Trudeau en 1970). De nouvelles élections sont tenues. Les prisonniers Bédard et Blanchet sont réélus. Bédard demande à subir son procès. Le gouverneur Craig refuse; dans l'impasse, il décide de libérer les deux députés. Mais Bédard repousse la libération. Il demande toujours à subir un procès. Après une année de détention, le geôlier lui intime l'ordre de quitter la prison. Dix jours plus tard, le célèbre prisonnier se dirige à pas lents vers sa demeure.

Bédard, Taschereau, Blanchet et Lefrançois sont jetés en prison sans aucune forme de procès (comme sous Trudeau en 1970).

Le gouverneur Prévost, successeur de Craig, reconnaît les mérites de Bédard. Il le nomme juge aux Trois-Rivières le 11 décembre 1812. Le *Canadien*, saisi le 17 mars 1810, réapparaît par intervalles irréguliers, une ou deux fois la semaine. Il disparaît en 1874. Tant qu'au souvenir de Craig, il est disparu depuis quelques années avec la rue montréalaise qui portait son nom.

Les États généraux de l'éducation

Les États généraux viennent de publier un exposé de la situation que tous devraient lire et relire. L'éducation, c'est le cœur d'un projet de société. Pour donner le goût à nos lectrices et à nos lecteurs de se procurer ce document, nous reproduisons trois extraits :

> L'école n'est-elle pas, elle aussi, la cause du problème ? En effet, à la différence d'autres systèmes d'éducation, n'avons-nous pas tendance à faire du travail personnel de l'élève, et cela dès le primaire et le secondaire, une affaire privée, laissée aux élèves eux-mêmes ou à leurs familles... ou à des professeurs devant alors individuellement aiguillonner par la « note qui compte » et dont le zèle se paie par un poids démesuré de corrections ?

Où sont les salles d'étude, le temps et l'encadrement prévus dans l'horaire pour les devoirs et les leçons? Le seul temps encadré n'est-il pas le temps scolaire, celui des cours? Les directives que reçoivent les parents parlent-elles de l'importance de prolonger l'apprentissage scolaire? Comment relever substantiellement la qualité et la formation si nous négligeons ces choses que nous considérons pourtant comme essentielles et dont nous ne cessons de déplorer l'absence?

Par ailleurs, notre école oublie souvent qu'elle œuvre dans l'univers de la culture. Nous voulons dire par là que les disciplines scolaires n'y sont pas suffisamment enseignées dans une perspective de formation culturelle... Les activités pédagogiques organisées par l'école ne peuvent-elles pas tirer plus de profit des institutions culturelles? Le rôle de l'enseignant, en plus d'organiser, de diriger et d'évaluer les apprentissages, n'est-il pas avant tout d'ouvrir les horizons, de faire réfléchir, d'éveiller et même parfois de déranger? L'école doit instruire, mais on ne peut être véritablement instruit si on reste inculte. Vouloir que notre école se situe davantage dans cette perspective d'éducation culturelle, n'est-ce pas demander la révision de l'organisation pédagogique, de la conception des programmes d'études, du rôle attendu du professeur et par conséquent de sa formation? Comment détourner l'élève d'une conception fortement utilitariste de la formation, si celle-ci n'est pas enracinée dans une culture vivante.

Notre école oublie souvent qu'elle œuvre dans l'univers de la culture.

Vous voulez lire ce rapport. Adressez-vous au Conseil supérieur de l'Éducation, 2050, rue Saint-Cyrille ouest, Sainte-Foy G1V 2K8.

Si vous n'avez pas l'intention de lire le rapport, occupez-vous quand même de l'école de votre quartier. «L'édifice s'écroule; il faut agir d'urgence».

La ville de Montréal est à vendre

La ville de Montréal est à vendre. Le Maire et ses Conseillers sont incapables d'administrer le bien public avec efficacité. Ils le reconnaissent. Ils veulent privatiser les services. Ils veulent offrir à l'entreprise privée la sous-traitance. Ils veulent mettre en vente les services de l'eau, de la propreté, de la propriété, de l'entretien des immeubles municipaux, de la gestion de la flotte, de la géomatique, de l'informatique, des garages municipaux et du laboratoire.

Le Maire et ses Conseillers sont incapables d'administrer le bien public.

C'est le début d'une autre déconfiture. On sait que les grandes entreprises rationalisent, ferment des usines, mettent à la porte des milliers de travailleurs. Lorsqu'elles administreront les services municipaux, elles agiront de telle sorte que les profits deviendront le premier objectif de leur gestion. La qualité des services diminuera et leur coût augmentera avec les années, même si la Ville se propose de « garantir la rentabilité » aux privatiseurs. Citoyens de Montréal, préparez-vous à déménager si vous n'êtes pas capables d'élire des représentants compétents, qualifiés et capables d'une gestion saine et efficace.

Financial Post

La rédactrice en chef, Diane Francis, n'est pas québécoise. Elle est reconnue comme une fédéraliste pure et dure. Ses écrits la classent au nombre des extrémistes et des francophobes. La dernière intervention est l'une des plus sublimes qu'il m'ait été donné de lire. En voici quelques extraits :

> J'appuie la partition du Québec si Lucien Bouchard et les séparatistes purs et durs persistent à vouloir saboter notre pays et ses procédés politiques. Il est peut-être temps d'admettre que Bouchard et ses acolytes sont l'équivalent canadien des Palestiniens – un groupe ethnique ayant quelques membres qui

n'arrêteront pour aucune considération avant d'avoir leur propre patrie.

Si Bouchard ne recule pas pour se comporter en bons citoyens, donnons-leur une Cisjordanie, mais pas Montréal ou d'autres vastes portions qui veulent demeurer partie du Canada. La partition, si elle est faite convenablement, pourrait s'avérer bénéfique. Elle donnerait une patrie aux francophones ethnocentriques qui veulent une patrie racialement pure basée sur des valeurs socialistes. Pour d'autres francophones et nous, elle débarrasserait le Canada de fauteurs de troubles qui n'apprécient pas le Canada ou sa citoyenneté et qui se foutent de la primauté du droit et des droits des minorités.

La partition débarrasserait le Canada de fauteurs de troubles.

...Une partie découpée (à être appelée « Nouveau Québec » ou « Laurentia ») a déjà pris forme. Le château fort séparatiste est une région en forme de saucisse consistant surtout dans des fermes entre l'est de Montréal jusqu'à la ville de Québec...

Ce témoignage est à diffuser. Il représente l'opinion d'un grand nombre de Diane Francis. Autrement, le Financial Post la démettrait de ses hautes fonctions de rédactrice en chef. La question principale est nette : le Québec peut-il demeurer associé à des partenaires qui le méprisent ?

Un témoignage d'Europe

Vincent Philippe est un jurassien qui aime le Québec. Son témoignage est ici partiellement reproduit :

Les souverainistes québécois ont perdu leur pari d'une courte tête. Mais lorsqu'il s'agit du destin d'un peuple, la simple addition des individus, la loi du nombre, qui est la règle admise, n'exprime pas toute la réalité d'un pays. Valéry Giscard d'Estaing a raison de souligner qu'une large majorité du peuple

francophone du Québec (environ 60 %) s'est prononcée pour la souveraineté...

Et M. Philippe de poursuivre :

> Au Québec, les anglophones, ainsi que les immigrants divers qui croyaient de bonne foi, en s'installant, pouvoir vivre leur vie en anglais, sont dans leur majorité pour l'unité du Canada. Est-il normal...que leurs voix aient fait pencher la balance en faveur du NON ? Au détriment de la communauté francophone qui forme la base historique de cette province ?...Pas question de dénier à quiconque le droit de s'établir où il l'entend. Il est souhaitable en revanche que l'arrivant s'intègre suffisamment pour comprendre, sinon épouser, les aspirations profondes de sa communauté d'accueil. On appelle ça le sentiment national.

Le fédéral gardait dans sa manche la définition des règles de la sécession.

Ce témoignage est éloquent.

Il y a un menteur

Le ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, déclarait avec fermeté et à plusieurs reprises, dans les derniers jours de janvier, que

> le fédéral gardait dans sa manche tant un plan A - la réconciliation du Québec et du reste du Canada par le moyen de réformes en profondeur à la fédération – qu'un plan B - la définition des règles de la sécession, à commencer par l'évocation du morcellement du territoire du Québec advenant sa souveraineté. (*Le Devoir*, 3 février 1996)

Le 2 février, Jean Chrétien déclare solennellement que

> la stratégie d'unité nationale est connue. Nous en parlons depuis longtemps. Il s'agit d'harmoniser, de simplifier, de décentraliser, de

réorganiser la fédération pour qu'elle fonctionne mieux... C'est ça qui notre plan A, B, C, D.

Il y a un menteur. Est-ce le vieux? Est-ce le jeune?

Le plan Paillé

Le ministre est parti, mais le « plan » demeure. Après un an d'opération, 9 300 entreprises ont été crées. Le gouvernement a garanti des prêts consentis par les institutions financières pour une somme de 340 000 000$. Pour leur part, les caisses Desjardins ont accordé 3 512 prêts « Paillé » pour un montant de 145 000 000$. Après un an d'activité, 90 nouvelles entreprises seulement ont fermé leurs portes.

Les résultats sont encourageants. Quelque 30 000 emplois ont été créés dont 20 pour cent dans le secteur manufacturier. Même si le gouvernement devait payer 30 000 000$ pour les garanties de prêts, il aurait économisé des sommes considérables, car 30 000 assistés représentent un coût s'élevant à 1 000 000 000$ en perte de production, de consommation, de salaires, de prestations sociales et d'impôt.

Quelque 30 000 emplois ont été créés.

Il est valable de rappeler que l'institution financière étudie la viabilité des projets, la qualité des entrepreneurs et leur capacité à investir dans l'entreprise. Pour la rendre davantage responsable, il serait souhaitable qu'elle demeure engagée et garante d'au moins dix pour cent de chaque prêt.

Scotia Bank

Dans la direction de la Scotia Bank, les Québécois de langue française occupent en 1996 la même place qu'en 1960 : la dernière. J'avais l'occasion de consulter le rapport 1995 de la Scotia

Bank. Les 147 000 000 000 $ d'actif représentent un pouvoir colossal, supérieur même à l'influence du Premier ministre du Canada. L'imbrication des 29 administrateurs dans des centaines de compagnies constitue un empire à leur service. Mais revenons à la présence des Québécois de langue française dans cette grande enceinte.

L'imbrication des 29 administrateurs dans des centaines de compagnies constitue un empire.

Sur les 29 administrateurs, on ne retrouve qu'un seul Québécois de langue française.

Représentation au Conseil d'administration, par région, 1995

Territoire	Nombre
Ontario	11
Pays étrangers	4
Alberta	3
Colombie-Britannique	3
Nouvelle-Écosse	3
Nouveau-Brunswick	2
Saskatchewan	1
Québec anglais	1
Québec français	1

Un sur 29, voilà notre part ! Oh ! certes, on me reprochera cette distinction entre Québec français et Québec anglais. Une telle classification appartient au passé. Chers dénigreurs me direz-vous comment la culture française s'épanouira dans l'avenir si l'économie ne tient plus compte des différences culturelles et linguistiques, alors que les administrateurs des entreprises étrangères se solidarisent entre eux ?

Représentation au Comité de direction, par région, 1995

Sur les 12 membres du Comité de direction de la Banque, le Québec français n'a droit à aucun représentant.

Territoire	Nombre
Ontario	5
Nouvelle-Écosse	2
Alberta	2
Nouveau-Brunswick	1
Suisse	1
Québec anglais	1
Québec français	0

La présence de francophones est rarissime à tous les nouveaux de la direction, exception faite pour la garde des épargnes québécoise, et non pour leur placement.

Représentation aux Comités des Québécois de langue française

	Langue anglaise	Langue française
Haute direction	18	0
Administration centrale	71	1
Clientèles commerciales	18	0
Directions régionales	39	6
Grandes entreprises	38	1
Risque et crédit	23	0
Services d'investissement	39	2
Opérations internationales	60	1
Filiales à l'étranger	6	0
Filiales canadiennes	28	4
Filiales associées	29	0

Sur 369 personnes de la haute direction, on reconnaît 15 Québécois de langue française. La proportion est de .03 sur cent. Les nôtres sont cantonnés dans la garde des épargnes. Oh! que j'aimerais analyser le portefeuille de cette banque. On me dit que le volume des dépôts québécois frôle les 20 pour cent du volume d'affaires. Je parierais tout ce que je possède que la Scotia Bank n'investit pas au Québec 8 % de ses prêts et placements.

Sur 369 personnes de la haute direction, on reconnaît 15 Québécois de langue française.

En plus d'ignorer le Québec français, la Scotia Bank ignore l'existence des femmes. Une seule femme au Conseil d'adminis-tration. Douze femmes sur 413 personnes à la haute direction. Scotia Bank est une société d'hommes et une société canadienne-anglaise. Déposons dans ses succursales nos épargnes : nous investirons à l'étranger et nous payerons de l'assistance sociale à des Québécoises et à des Québécois.

Pas de Québec morcelé

Nombre d'Anglo-Québécois repousse l'idée du morcellement ter ritorial cautionné par Jean Chrétien et Stéphane Dion. Un groupe d'intellectuels s'exprimaient clairement sur le sujet :

> Nous nous opposons fortement à l'idée que le territoire québécois puisse être morcelé et sommes convaincus que les prochains mois nous obligeront à consacrer le meilleur de nous-mêmes dans le renforcement des règles démocratiques qui détermineront l'avenir du Québec et les futures relations intercommunautaires. Si l'obsession des scénarios apocalyptiques persiste, l'intransigeance prévaudra et nuira inévitablement à la quête de solutions constructives.
>
> Toute action visant à accroître les chances d'un règlement démocratique et à assurer que l'avenir des Anglo-Québécois soit mieux protégé ne sera possible que si l'on met un terme

à la représentation fallacieuse véhiculé ces dernières semaines dans les médias, qui suggère que l'idée du morcellement territorial du Québec dispose de l'appui écrasant de la communauté anglophone.

En tant qu'Anglo-Québécois désireux de demeurer dans un Québec pluraliste, nous avons la responsabilité de participer à la recherche de solutions. Nous refusons de rester muets à écouter les autres, dont plusieurs du Canada hors Québec, parler en notre nom.

Signé :
Noël Bissoondath, Mario Dove, Jane Jenson, Andrew F. Johnson, Antonio Maioni, Margie Menell, Desmond Morton, Alex Paterson, F. Leslie Seidle, Charles Taylor.

La peur motive

Si le Canada est divisible, le Québec l'est aussi.

Le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, est le gardien de l'ordre public au Canada. Mais il sème le désordre. Il encourage les groupes extrémistes. Il déclarait à Vancouver :

> Si le Québec a le droit de se séparer, probablement que les gens du Québec devraient avoir le droit de s'en séparer aussi... Si le Canada est divisible, le Québec l'est aussi. C'est la même logique. Parce que au Québec, il y a toutes sortes de gens, pas seulement des francophones. Il y a des anglophones. Il y a les autochtones. Il y a les autochtones au nord, qui étaient là avant que les Français et les Anglais arrivent. La logique de la sécession est la même pour tout le monde. (*La Presse*, Chantal Hébert)

À son tour, le président du Conseil privé, Stéphane Dion, déclarait le 28 janvier que les Québécois n'ont qu'à se bien tenir s'ils ne veulent pas perdre Hull, Beaconsfield et Westmount.

> Si le Canada est divisible, le Québec l'est aussi...
>
> Si on doit reconnaître le droit du peuple québécois à l'autodétermination, il en va de même pour celui d'une ville, d'une municipalité régionale, d'une fraction de territoire.

Pourquoi ce terrorisme politique qui ne peut aboutir qu'en des actes de violence ?

Le savant professeur oublie ses notions du droit international. Il devrait relire la conclusion d'une note du Conseil privé dont il est le président et dans laquelle on peut lire que « les peuples autochtones n'auraient pas le droit de se séparer de la province si celle-ci venait à faire sécession du reste du Canada ».

Le savant professeur mais politicien néophyte et partisan ne se contente pas de demie mesure :

> Le Québec ne peut accéder à l'indépendance à moins d'affirmer sa volonté par un vote qualifié à hauteur de 60 % ou plus.

Que pense-t-il de la constitution de 1982 adoptée sans consultation populaire ? Que pense-t-il de la tradition démocratique de la moitié plus un ? de l'union de l'Europe à 50,2 % ? Sait-il que son parti politique n'a pas obtenu la moitié des voix lors des dernières élections ? Serait-il illégitime ?

Pourquoi tant de provocation de la part du Premier ministre et de sa colombe ? Pourquoi ce terrorisme politique qui ne peut aboutir qu'en des actes de violence ? Pour faire monter les enchères et offrir ensuite une proposition déraisonnable qui paraîtrait alors généreuse ? Au nom de quels principes peut-on faire évoluer les règles démocratiques selon les caprices d'un doctrinaire devenu politicien et d'un politicien sans doctrine ?

L'injustice de la justice

Vous souvenez-vous de Suzanne Poirier ? Cette femme réside à Lachine. Elle a été condamnée

à des amendes faramineuses et démesurées pour avoir remis en retard trois livres à la bibliothèque de la ville. Incapable de payer la somme exigée, elle consteste la décision avec l'assistance de l'aide juridique. Elle est alors condamnée à 14 jours de prison. Le recours en Cour supérieure est sans effet; cette « Cour supérieure » n'a pas juridiction sur une petite « Cour municipale ». La Cour d'appel n'entend pas intervenir. Consultée une seconde fois, la Cour supérieure admet à nouveau son incapacité.

> Je suis incapable, dit le juge Irving Halperin, de prendre une décision face à tout ce qu'on dit. On a parlé de 953 $, 260 $, puis de 360 $. On se renvoie la balle. Je ne sais plus qui croire. Et qu'est-ce que la Ville est prête à accepter? Personne ne veut me parler.

Ce juge n'était pas Salomon. Il ressemble à Pilate qui se lavait les mains. Et la dame de soumettre une offre écrite raisonnable à la Ville de Lachine... Au moment d'écrire ces lignes, la réponse n'est pas encore connue. Pour un retard à remettre trois livres, madame Poirier peut se retrouver à la prison Tanguay. Un prisonnier ou une prisonnière coûte 200 $ par jour à l'État. Sacrée justice, comment peux-tu être aussi injuste?

Sacrée justice, comment peux-tu être aussi injuste?

La légalité chrétienne

Jean Chrétien a déclaré à plusieurs reprises qu'il invoquerait les prérogatives en matière

> de paix, d'ordre et de bon gouvernement

pour contester le prochain référendum québécois sur la souveraineté. Le 22 janvier 1996, le ministre de la Justice, Allan Rock, comparaissait devant le comité du Sénat qui étudie le projet de loi sur le droit de veto. Il affirmait alors que

> n'importe quel gouvernement responsable devrait inclure dans sa stratégie d'ensemble l'examen des questions juridiques qui sont soulevées par la possibilité d'un nouveau référendum... Dans le dossier de l'unité canadienne, il est important de tenir compte de la règle de droit.

Le gouvernement du Québec devrait répondre par une loi qui proclamerait que la souveraineté du Québec appartient au peuple du Québec.

Voilà une nouveauté libérale défavorable aux libertés politiques! Le fédéral deviendrait intolérant. Chrétien agirait à la mode d'Eltsine. Le Québec deviendrait une nouvelle Tchétchénie. Le Canada nierait le droit du Québec à la liberté, à l'instar de l'Indonésie qui pratique le génocide sur l'Île Timor. La démocratie canadienne ne peut pas ainsi se dégrader. Le libéralisme n'est pas du fascisme. Le libéralisme doit toujours refléter la tolérance, la liberté.

Le gouvernement du Québec devrait répondre à monsieur Chrétien par une loi qui proclamerait que la souveraineté du Québec appartient au peuple du Québec.

Un OUI déboucherait sur un conflit armé

Ron Irwin, ministre fédéral des Affaires indiennes, déclarait le 8 février :

> Nous ne préconisons pas la force, mais M. Bouchard doit expliquer aux gens qui votent OUI lors de tout référendum qu'ils lui donnent en fait le droit, avec ce OUI, d'utiliser la force contre les autochtones.

M. Irwin citait l'exemple de la manifestation violente lorsque Mohawks protestaient contre la signature d'une entente sur les services de police.

> Ce fut passablement violent. Ils ont arraché les antennes de nos voitures. Et c'était une signature pacifique de documents. Je n'aimerais

pas être là s'il s'agissait d'une prise de contrôle de leur territoire.

Si on pousse ce raisonnement plus loin, est-ce que la province de Québec utiliserait la force contre les gens de Hull, les Canadiens-français de Hull? Ferait-elle de même contre les gens de Montréal qui veulent demeurer Canadiens?

Ce discours est provocateur, belliqueux. L'homme qui tient ce langage n'est pas un homme responsable et garant de l'ordre. Il ignore les règles du droit international relatives à l'autodétermination des peuples minoritaires. Il bafoue aussi les traditions démocratiques. Ce n'est pas ainsi que l'unité canadienne se réalisera.

Deux fonds internationaux

Desjardins vient de lancer deux fonds internationaux. Ils sont admissibles à 100% au REER. Les investisseurs québécois peuvent profiter de la croissance des marchés extérieurs. Ils pourront bénéficier des retombées des marchés des États-unis, de l'Europe et de l'Asie. Mais la réduction des impôts dont ils bénéficieront diminuera les revenus de l'État québécois. L'argent investi en pays étrangers ne contribue pas au développement du Québec, même s'il profite quelque peu au détenteur du REER. En définitive, la déportation de l'épargne québécoise aboutit à l'augmentation du nombre des assistés sociaux.

Ce n'est pas ainsi que l'unité canadienne se réalisera.

Le droit de veto

Le 2 février, le Sénat ratifiait le projet de loi du gouvernement Chrétien d'accorder un droit de veto au Québec, à l'Ontario, à la Colombie-Britannique, aux provinces de l'Ouest et aux provinces Maritimes. Chaque région pourra s'opposer à une modification à la constitution canadienne.

M. Chrétien déclare que cette mesure accorde le droit de veto au Québec. Il oublie sciemment de dire que chaque région pourra bloquer tout changement constitutionnel favorisant les réclamations du Québec. Il y aura toujours un Clyde Wells, un Gary Filmon, un Frank McKenna.

Chaque région pourra bloquer tout changement constitutionnel favorisant les réclamations du Québec.

Cette loi fédérale peut être modifiée par la seule volonté d'un gouvernement fédéral. Elle n'indique pas comment le gouvernement fédéral obtiendra le consentement d'une province. Le ministre de la Justice, Allan Rock, a parlé du consentement exprimé par le gouvernement, par l'assemblée législative ou par l'intermédiaire d'un référendum provincial ou national. Les écluses sont ouvertes. Le gouvernement ne peut présenter de modification constitutionnelle sans le consentement des provinces, mais un député et même un sénateur pourraient présenter une résolution constitutionnelle au Parlement. Quelle infamie! C'est même une ignominie! Le Québec est à la merci des autres provinces.

Coop Café Chaos

Un groupe de jeunes, assistés sociaux de profession, se sont réunis en coopérative pour créer leur propre emploi, en août dernier. « Pour se sortir de la marde », dit Pierre Charette, l'animateur du groupe qui a ouvert le « Café Chaos », près de l'UQAM, au 1637, rue Saint-Denis. Ils offrent aux étudiants, artistes et poètes, un menu succulent à des prix étudiants. Pour partir en affaires, ils ont bénéficié d'un prêt de 50 000$ du programme Paillé et de l'aide du Café-Campus, une autre coopérative étudiante. Ces jeunes qui ignoraient tout du monde des affaires et de la restauration ont fondé un Café à l'accueil chaleureux. Les murs de briques sont recouverts de peintures de jeunes peintres. Des spectacles sont présentés en soirée. La cuisine est excellente.

La main-d'œuvre

Le gouvernement du Québec signera d'ici l'automne des ententes avec chacune des régions pour la mise en œuvre des politiques d'emploi. Chacune des seize régions administratives établira les besoins propres au marché du travail. Elle répartira les sommes actuellement administrés par Québec. Bravo ! La décentralisation commence...

Une autre structure qui s'ajoute à l'abondance des comités, des commissions, des régies.

Hélas ! au lieu de remettre la gestion de ces politiques à un organisme régional déjà établi, par exemple la MRC, le gouvernement a créé 16 comités régionaux d'emplois qui regroupent les représentants des syndicats, du patronat et des groupes communautaires de chaque région. Encore une autre structure qui s'ajoute à l'abondance des comités, des commissions, des régies, des organismes et des conseils qui travaillent souvent en chevauchement, qui compliquent la concertation et la coordination nécessaires et qui maintiennent en définitive la présence éternelle de Dieu-le-père-qui-siège-à-Québec.

Les pertes d'emploi

J'ai relevé quelques pertes d'emploi au Québec dans les journaux de janvier et de février :

Papetières	20 000
Bell	10 000
Canadien National	5 500
CP Rail 1	450
AMF Technotransport	1 300
Air Canada	900
Via Rail	500
Cogeco	240
Peerless	146

Où allons-nous ?

Les chemins de fer

Les Pères de la Confédération ont bâti un pays et un chemin de fer. Le CN et le CP démantèlent le réseau ferroviaire. Paul Tellier, le bras droit de Brian Mulroney et président du CN, vient d'annoncer la fermeture de 3 200 kilomètres de voie ferré. Les coupures prévues au cours des quatre prochaines années, 5 500 postes, s'ajoutent aux 11 000 emplois supprimés depuis novembre 1992.

Déjà, le CN a coupé le train Montréal-Québec par la rive nord. Il a éliminé le transcontinental *Le Canadien*. Il a réduit les services vers la Gaspésie et les Maritimes. Les rails sont arrachés entre Edmonston et Rivière-du-Loup, entre Richmond, Victoriaville, Pessisville et Charny. « Le petit train du nord », immortalisé par le curé Labelle, est disparu. Le CP a vendu le tronçon entre Delson, Sherbrooke et Newport. Elle abandonne le tronçon entre Sherbrooke, Vallée Jonction et Lévis. Au cours des dernières années, plus de 2 000 kilomètres de voies ferrées ont été abandonnées au Québec. Il reste à peine 3 000 milles de voies ferrées au Québec, soit environ un mille de voies par 150 milles carrés de superficie. L'Ontario possède 9 000 milles de voies ferrées, soit un mille par 34 milles carrés de superficie. C'est toujours la même histoire : un cheval, un lapin.

Il reste à peine 3 000 milles de voies ferrées au Québec.

Le nouveau cabinet

M. Chrétien a remanié son cabinet. Il l'a fait à son image. Il affirme lui-même avoir mis « la responsabilité de volets clés de la politique gouvernementale entre les mains des Canadiens de l'Ouest ». Il aurait dû ajouter à son communiqué : « et de l'Ontario ». La tactique est claire : combattre le Reform et conserver le pouvoir.

Le Québec demeure le parent pauvre. Il n'obtient aucun porte-feuille économique : l'Agriculture,

les Transports, l'environnement, l'Industrie, les Travaux publics, les Ressources humaines, lu Commerce international, les Ressources naturelles, les pêches et la Recherche et développement sont confiés aux ministres des autres provinces. Au cabinet sur le développe-ment économique siégeront Marcel Massé (Conseil du Trésor), Alfonso Gagliano (ministère du Travail) et Lucienne Robillard (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration). L'influence québécoise est anémique. Ces ministres sont les numéros 17, 20 et 21 dans l'ordre du protocole.

M. Dion déclarait que le Canada est le pays le plus décentralisé au monde.

Pierre Pettigrew apparaît au 25e rang et Stéphane Dion au 24e. Le premier est responsable de la Coopération internationale et de la Francophonie. C'est un bien petit ministère pour un spécialiste du commerce international. Le second, M. Dion, est le président du Conseil privé et le ministre des Affaires intergouvernementales. C'est un fédéraliste « dur et pur » qui déclarait que le Canada est le pays le plus décentralisé au monde, lors de la campagne référendaire. Il partage les idées de John A. Macdonald qui préconisait que les provinces n'aient que les pouvoirs conférés à de grandes municipalités.

M. Dion débute son règne en affirmant que « le choix de la souveraineté est peut-être légitime, mais que sa déclaration serait illégale au regard du droit international. Il croit aussi que « le territoire du Québec pourrait aussi être partagé », si l'on devait accepter le partage du territoire canadien.

Il s'est donné la mission de « changer les mentalités et dechanger la réalité ». Il aura à convaincre 3 000 000 de Québécoises et de Québécoises qui lutteront pour la liberté jusqu'à la victoire finale, jusqu'à la proclamation de la république du Québec. □

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Président honoraire
François-Albert Angers

Président
Robert Laplante

Vice-présidente
Danielle Gagné

Secrétaire
Delmas Lévesque

Trésorière
Isabelle Le Breton

Conseillers
Yvon Leclerc
Gilles Rhéaume

Ex-officio
Rosaire Morin

Secrétariat
Directrice
Marie-Laure Prunier

Claire Caron
Yves Fortin
Laurence Lambert
Olive Pellitier

Relationniste principal
Jean-Paul Champagne

Relationniste
Louise Plouffe

Membres
Pierre Allard
René Blanchard
Nicole Boudreau
Guy Bouthillier
Jean-Jacques Chagnon
Jean-Charles Claveau
Claude Duguay
Jean-Pierre Dupuis
Pierre Dupuis
Jean Genest
Pierre Lamy
Colette Lanthier
Alain Laramée
Jean-Marc Léger
Jacques Martin
Denis Monière
Jacques-Yvan Morin
Jean-François Nadeau
Pierre Noreau
Gilbert Paquette
Roméo Paquette
Paul-Émile Roy
Denis Simard
Jean-François Simard
Pierre Trépanier

Membres honoraires
Thérèse Baron
Christiane Bérubé
Jacques Boulay
Hélène Chénier
Lucia Ferretti
Yvon Groulx
Léo Jacques
Jean-Marcel Paquette
Hélène Pelletier-Baillargeon
Juliette Rémillard

Membres émérites
Louise-C. Brochu
Michel Brochu
Marcel Laflamme
Georges Meyers
Anna L. Normand

L'Action nationale
Les 80 000 pages publiées par la revue depuis 79 ans constituent une contribution efficace au développement du Québec.

Prix Richard-Arès
Le prix Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

Prix F.-Albert Angers
Le prix Angers vise à susciter un intérêt accru pour la coopération.

Prix André-Laurendeau
Le prix reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

Fondation Esdras-Minville
Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

Fondation Gaston-Beaudry
Cette fondation facilite des travaux de recherche sur la question économique.

INDEX DES ANNONCEURS

185 Action nationale

186 Allard Pierre, CA

183 Assurance vie Desjardins-Laurentienne

182 Banque Nationale

155 Bulletin d'histoire politique

184 Caisse populaire Saint-Jacques de Montréal

155 Cap-aux-Diamants

181 Devoir, Le

couverture 3 Hydro-Québec

183 Gaz Métropolitain

156 Journal Les Enseignants

183 Laboratoire Dr Renaud

186 Lamond & Fils Ltée

180 Mouvement Desjardins

184 Mouvement national des Québécoises et Québécois

186 Poitras, Larue & Rondeau Inc.

156 Québec français

156 Relations

155 Revue d'histoire de l'Amérique française

186 Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la SAQ

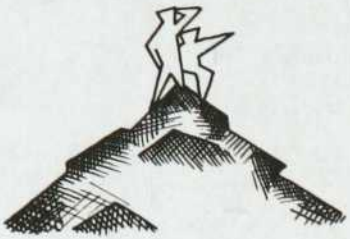
185 Société nationale d'assurance

184 Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec

184 Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

186 Tassé & Associés Limitée

156 Vie ouvrière



La volonté d'oser, de se dépasser
et d'atteindre ses objectifs,
s'appuie sur l'effort.

■

Le sien et celui des autres.

■

C'est comme ça
qu'on pense chez Desjardins.

■

Ainsi, l'effort de tous nos membres
nous permet de prêter à tous ceux et
celles qui sont déterminés à
réaliser leurs rêves.

Desjardins pour s'aider soi-même

IDÉES

MONTRÉAL, 1995

Un rendez-vous
avec le
quotidien.

LE DEVOIR

Entreprendre, c'est agir ensemble.

Nous sommes la banque des gens d'action.
Des gens d'affaires.
Nous sommes au cœur des réalisations
de ceux qui ont l'esprit d'initiative.
Partenaires pour entreprendre.
Et réussir.



BANQUE NATIONALE

Notre banque nationale

LABORATOIRE DR RENAUD

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE À L'AVANT-GARDE
DE LA SCIENCE DERMOCOSMÉTIQUE

1040, AVENUE ROCKLAND, OUTREMONT H2V 3A1

Gaz Métropolitain

LA FORCE DE L'ÉNERGIE

Avec les hommages de

Assurance vie Desjardins-Laurentienne

Heures d'ouvertures
Lundi-mardi : 10 heures à 15 heures
Mercredi - jeudi : 10 heures à 18 heures
Vendredi : 10 heures à 16 heures

LA CAISSE POPULAIRE
DE SAINT-JACQUES DE MONTRÉAL
1255, rue Berri, Montréal H2L 4C6
Tél. : 849-3581 - Télec. : (514) 849-7019

Services de prêts
1259, rue Berri, bureau 230 Montréal H2L 4C7
Tél. : 849-3581 - Télec. : (514) 849-7019

GHISLAIN BEAULIEU, directeur général

S.S.J.B.
DU CENTRE DU QUÉBEC
449 Notre-Dame, Drummondville
(819) 478-2519

Plus de 33 500 membres
au Coeur du Québec.

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL
Maison Ludger-Duvernay

82 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, H2X 1X3
Tél.: 843-8851 Télécopieur: 844-6369

Mouvement national
des Québecoises
et Québecois

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Tél. : 527-9460
Télécopieur : 527-9460

Avec les hommages
du MNQ et de ses
sociétés affiliées

Ne jetez jamais un numéro de
L'Action natinale

Souvenez-vous toujours que l'Action nationale accepte tous les exemplaires qu'on lui offre, particulièrement les années :

**1917 – 1918 – 1944 –
1951 à 1968 – octobre 1994**

Nous acceptons aussi l'Âme des livres et l'Almanach de la langue française

1250, rue Berri, bureau 320, Montréal H2L 4C7
Tél. : (514) 845-8533

SOCIÉTÉ
NATIONALE
D'ASSURANCE

**Une filiale de Groupe National d'Assurance
Membre du Groupe Optimum**

**425, boul. de Maisonneuve ouest,
bureau 1500,
Montréal H3A 3G5**

(514) 288-8711

BIJOUTERIE
EMBLÉMATIQUE

C. Lamond & Fils Ltée
Robert Bourget, président

125, rue Alfred
St-Gabriel-de-Brandon
(Québec) J0K 2N0
Tél.: 1 800 567-9771

ASSURANCES
Poitras, Larue & Rondeau Inc.
Courtier d'assurances

3925, rue Rachel est, bur. 200
Montréal H1X 3G8
(514) 899-5377

Pierre Allard
comptable agréé

980, rue Saint-Antoine ouest
Bureau 308
Montréal, H3C 1A8

Tél.: 514-874-0838
Tc.: 514-875-9668

LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC INDISPENSABLE DANS UN QUÉBEC SOUVERAIN. ... PRÉSENT DANS 55 PAYS

Depuis le temps, on s'y connaît.



SEMB SAQ **Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la SAQ**

1065, rue Saint-Denis
Montréal H2X 3J3
Tél.: (514) 849-7754
1-800-361-8427
(extérieur de Montréal)

Denis Laberge
Conseiller en placements

Tassé & Associés, Limitée

630, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1200
Montréal, (Québec) H3B 1S6 Tél.: (514) 879-3900

YVES BEAUCHEMIN

Le Second violon

(extrait)

Chapitre 8

— Et alors ? as-tu réfléchi à ma proposition ? demanda Télesphore Pintal de sa voix étouffée et chuintante des jours d'asthme.

Et, tenant délicatement sa cuillère à café entre le pouce et l'index, il l'agita doucement dans la tasse en fixant Nicolas.

— Si on m'accorde un congé sans solde, j'accepte avec plaisir, mon oncle.

— Quand auras-tu ta réponse ?

— Ces jours-ci. Peut-être ce matin.

— Le plus tôt sera le mieux. Cette affaire d'église grecque presse un peu pas mal beaucoup. Je ne suis pas le seul à la zyeuter.

Il sourit pour lui-même, avala une gorgée de café, puis, se penchant vers Nicolas :

— Tu ne regretteras pas ta décision. Pour réussir dans la vie, mon garçon, il faut deux choses : beaucoup de travail... et un peu de chance. Je t'offre la chance. Veux-tu que je te raconte la mienne ?

Cette histoire était célèbre dans toute la parenté. Pintal ne pouvait assister à une réunion de famille sans la ressasser à quelqu'un. Elle semblait posséder pour lui une signification mystique. Nicolas ne voulut pas le priver de son plaisir et fit signe que oui.

— J'avais dix-neuf ans. Je me trouvais dans un hôtel minable à Victoriaville et il me restait quatorze dollars en poche. Je ne voyais plus rien devant moi. Je m'étais rendu là-bas pour rencontrer un homme qui m'avait convaincu d'investir cinq cents dollars dans une affaire de vente d'encyclopédies, mais quand je m'étais présenté à son magasin, les vitrines étaient tapissées de journaux

et lui-même avait quitté la ville deux jours plus tôt sans laisser d'adresse. Je me cherchais du travail depuis cinq mois. Mon loyer à Montréal n'était pas payé depuis quatre mois. L'année précédente, mon père m'avait jeté dehors et virait écarlate quand on prononçait mon nom devant lui.

Il versa un filet de sirop d'érable sur sa crêpe et en porta un morceau à sa bouche.

— J'étais assis sur le bord de mon lit et j'avais faim. Mais je savais que si j'allais au restaurant, il ne me resterait plus assez d'argent pour payer mon retour en autobus à Montréal. J'avais vraiment le goût de me jeter du haut d'un toit et de passer dans l'autre monde.

Il prit une seconde bouchée. Nicolas faisait de son mieux pour simuler l'intérêt le plus vif. Il avait entendu le numéro de son oncle au moins deux fois, sans compter les récits qu'on lui en avait faits.

— Alors j'ai regardé un moment la pile de prospectus posée sur le bord de la fenêtre (c'est tout ce que mes cinq cents dollars m'avaient rapporté), puis j'ai ouvert le tiroir de ma table de nuit et j'ai pris la Bible. C'était un de ces exemplaires que la Société Gideons distribue dans les hôtels à l'intention sans doute des désespérés qui se retrouvent un soir entre quatre murs avec l'envie, comme moi, de se jeter du haut d'un toit parce que la vie leur apparaît comme un tuyau d'égout sans fin. Jamais je ne lisais la Bible. Ce soir-là, je me suis mis à la feuilleter. Je ne trouvais aucun réconfort dans les versets que je lisais ici et là, l'esprit ailleurs. Et puis tout à coup je suis tombé sur un beau billet de cent dollars tout neuf glissé entre deux pages par un pauvre illuminé, Dieu sait pourquoi. J'ai pris le billet, je l'ai mis dans mon portefeuille, je suis descendu à la salle à manger, j'ai commandé une omelette au fromage et un morceau de gâteau au chocolat, puis je suis allé faire une promenade pour réfléchir à ce qui m'arrivait. En revenant à l'hôtel, j'avais une idée. J'ai téléphoné à un vieil éditeur de manuels scolaires que mon filou m'avait présenté la semaine d'avant, je l'ai baratiné de mon mieux, puis je l'ai invité à manger le lendemain dans un des meilleurs restaurants de Montréal. À cette époque-là, avec cent dollars, tu pouvais faire un sacré bout de chemin! Alors je l'ai gavé de fruits de mer, de caviar et de vin blanc jusqu'à ce qu'il ait les deux yeux dans le même trou. Au dessert, nous avons signé un contrat où je le roulais abominablement, le pauvre. C'est avec sa mise de fonds que j'ai pu lancer une

petite maison d'édition spécialisée en livres de cuisine. Trois ans plus tard, je la revendais en mettant une belle motte de beurre dans mon assiette. J'ai alors fondé Donégis, qui a grossi, grossi et a fini par faire de moi l'homme que tu connais.

Il posa les deux mains sur le rebord de la table, prit une longue inspiration (Nicolas entendit le sifflement), puis :

— Ce billet de cent dollars, c'était ma chance. Aujourd'hui, je t'offre la tienne. Mais tu es beaucoup plus vieux que je ne l'étais à l'époque. Et c'est peut-être la dernière qui te passe sous le nez.

Nicolas eut un sourire malicieux :

— À moins que vous n'essayiez de me rouler comme ce pauvre éditeur.

Télesphore Pintal prit un air offensé :

— Ta remarque me surprend, mon garçon. Tu sais pourtant que la famille a toujours été pour moi une chose sacrée. Choisis tes mots d'esprit.

* * *

Sans que Nicolas s'en rendît compte, un épisode de sa vie venait de commencer qu'il considéra toujours par la suite avec une sorte de stupeur. La frénésie qui s'empara de lui à partir de ce moment multiplia ses forces d'une façon incroyable tout en laissant régner dans son âme un calme étrange, comme si une partie de lui-même observait l'autre avec une froide ironie.

En arrivant à L'Instant, il trouva sur son bureau un message de Douillette et une lettre de la direction où on lui annonçait que sa demande de congé sans solde était agréée pour une durée d'un an, sous réserve d'en fixer les modalités avec son chef de division.

Il alla aussitôt trouver Albert Morency.

— Bah ! pars demain si tu veux, lui répondit l'autre avec un sourire impitoyable.

Nicolas ne put soutenir son regard et s'éloigna, rouge de honte et la rage au cœur.

— Je te revaudrai ça, chien sale, ronchonna-t-il en composant le numéro de son oncle pour lui annoncer la nouvelle.

— J'ai besoin de quelques jours pour régler certaines affaires, ensuite je suis à vous.

— Je t'en donne un, pas une minute de plus, répondit Pintal, contrarié. Si on tarde trop, mon église risque de me filer entre les pattes.

« J'ai l'impression d'avoir changé un mal de pied pour un mal de jambe », se dit Nicolas en téléphonant à Douillette.

— Ah! bonjour, Nicolas, fit ce dernier dans un murmure presque inaudible. Écoute, je vais te rappeler du restaurant d'en face. La ligne n'est pas sûre ici. À tout de suite.

Rivard, pensif, se rejeta dans son fauteuil :

— Est-ce que par hasard il serait craqué de la citrouille, mon bon Douillette? Je me lance peut-être à l'aventure sur les révélations d'un fou.

Il venait de se mettre à la correction de son dernier papier lorsque le téléphone sonna.

— Monsieur... Nicolas Rivard? fit une voix hésitante qui le plongea dans le ravissement.

— Moineau! Comment vas-tu? J'allais justement t'appeler. J'ai téléphoné deux fois chez toi hier, mais tu étais absente.

— Recherche d'emploi, soupira l'autre.

Et elle lui demanda de but en blanc s'il avait pu faire quelques petites démarches pour elle comme il l'avait promis. Rivard, un peu confus, lui répondit que le temps lui avait manqué, mais qu'il allait s'y mettre tout de suite. Et il en profita pour l'inviter à dîner. Elle accepta après une légère hésitation et ils convinrent de se rencontrer Chez Delmo.

Aussi, quand Aimé Douillette rappliqua quelques instants plus tard, trouva-t-il un interlocuteur aimable et onctueux.

— Nicolas, annonça le fonctionnaire, tragique, je suis sûr qu'on se doute de quelque chose.

— Et comment ça?

— Hier, le sous-ministre adjoint m'a annoncé que j'étais tabletté. Oh! le mot n'a pas été prononcé, bien sûr; ils sont trop malins pour ça. Officiellement, il s'agit d'une promotion comme conseiller spécial au comité consultatif des prévisions environne-

mentales. Mais, en pratique, je pourrais aller collectionner les papillons en Australie... Je travaillais depuis six mois à mettre sur pied une banque de données sur la circulation, l'entreposage et l'élimination des déchets dangereux. Mais on va dissoudre mon équipe et détruire la banque. Pfuit ! Fini ! Me voilà rangé dans la garde-robe.

Rivard lui répondit qu'il ne voyait aucun lien entre son histoire de l'autre jour et cette rétrogradation, rien n'y fit.

— Ta ta ta. Mon petit doigt me dit qu'on sait que je sais. Et mon petit doigt pourrait être le pape. Et alors ? poursuivit-il d'une voix pressante et angoissée, as-tu glissé un mot de l'affaire à ton responsable de l'environnement ? Il faut que ça bouge, Nicolas ! Je ne veux pas attendre de voir ma tête rouler sur le parquet.

— J'ai fait mieux, mon cher. Je quitte L'Instant pour me lancer moi-même dans l'enquête.

Après un moment de stupéfaction ravie, Douillette se mit à le couvrir d'éloges et de remerciements et lui proposa son aide, dans la mesure où sa vie ne serait pas en danger. Rivard lui posa quelques questions, puis, un peu lassé par son ton exalté, coupa court à l'entretien et promit de le rappeler bientôt. Il termina en hâte son papier, fit quelques appels pour Moineau, commença à rassembler ses effets personnels en vue de son départ, puis se rendit Chez Delmo, en prenant soin de s'arrêter en chemin pour se munir de préservatifs.

Moineau l'attendait déjà, assise dans la salle aux murs de lattes beiges. Ses cheveux relevés en queue de cheval dégageaient gracieusement ses tempes, laissant la lumière nimber délicatement l'ovale ravissant de son visage. Elle mordillait distraitement le bâtonnet de plastique qui accompagnait son Perrier citron, plongée dans de tristes pensées. Son expression grave et soucieuse donnait à sa beauté juvénile un air de noblesse et de dignité. Elle semblait porter cette beauté comme on assume une responsabilité honorable mais quelque peu éprouvante.

En l'apercevant, le journaliste s'arrêta devant la porte et sourit. « Te rends-tu compte de ta chance, Nicolas Rivard ? se dit-il. La plus belle fille de Montréal te laisse monter dans son lit. Ton ange gardien doit en avoir les yeux croches. »

Elle l'aperçut à son tour et eut un mouvement d'épaules comme pour dire : « Allons, approche, je ne te mangerai pas ! »

— Tu me cherchais ? lui demanda-t-elle, tandis qu'il s'avançait.

— Non. Je te contemplais, répondit-il en prenant place.

Elle se mit à rire :

— Est-ce que tous les hommes de ton âge sont aussi sentimentaux ?

Malgré l'affluence du midi, un garçon se trouva instantanément à leur table et présenta les menus. Le charme de Moineau produisait des effets magiques, dont elle ne s'apercevait même plus.

— Tu as l'air soucieuse, remarqua Nicolas.

— Je viens de me chicaner avec Denise, ma copine d'appartement. Un problème d'argent.

Sa réponse, il le sentit, comportait une question.

— J'ai fait quelques appels pour toi ce matin, répondit-il. Un de mes ex-collègues au journal possède un café Van Houtte rue Notre-Dame, à deux pas d'ici. Je n'ai pas pu le joindre, mais son gérant, que je connais un peu, m'a laissé entendre qu'il pourrait peut-être t'engager.

— Merci, fit-elle. Tu es gentil.

— Oh ! il n'y a rien de fait encore. Si ça ne marche pas, je regarderai ailleurs. Tu as besoin d'argent ? demanda-t-il après une légère hésitation. Je peux t'en prêter, si tu veux.

Elle secoua la tête :

— Je préfère que non. On se connaît à peine. Qu'est-ce que tu penserais de moi ?

— Je penserais que tu as besoin d'argent et que tu vas me le rendre un jour quand ton portefeuille sera mieux garni. Quoi d'autre ?

Elle continuait de secouer la tête, les lèvres serrées dans un pli obstiné. Le garçon prit leurs commandes. Il semblait tombé lui aussi sous l'emprise de Moineau et la contemplait de ses yeux globuleux et un peu tristes comme ces chiens en cage qu'on voit dans les animaleries en train de regarder circuler les passants.

Nicolas s'extasia encore une fois devant l'appétit de Moineau. Elle aurait pu, semblait-il, dévorer tout le restaurant. Elle commanda

une douzaine d'huîtres de Caraquet, puis une soupe aux huîtres et finalement un pâté aux pétoncles et aux huîtres.

— J'aime les huîtres, reconnut-elle avec un sourire confus.

Nicolas cligna de l'œil :

— Si elles ont l'effet qu'on dit, ton lit va prendre feu.

En sortant du restaurant, délesté d'une jolie somme, il lui avoua que son envie de lui faire l'amour avait transformé son pantalon en fourneau.

— On ne peut pas aller chez moi, le frère de Denise peinture la cuisine.

Nicolas n'ayant plus que quarante dollars en poche, ils se retrouvèrent dans l'est de la ville, rue Sainte-Catherine, devant une maison de chambres un peu miteuse près de Radio-Québec. Ils allaient y pénétrer lorsqu'une petite fille à nattes rousses lui envoya la main de l'autre côté de la rue avec un grand sourire. Nicolas s'arrêta, interloqué. Il venait de reconnaître l'enfant qu'il avait vue au casse-croûte de l'Hôtel-Dieu à Québec lorsqu'il s'était rendu au chevet de François Durivage. Elle se souvenait donc de lui ? Pourquoi ces marques d'amitié envers un inconnu ? La petite continuait de le fixer en marchant. Son sourire avait quelque chose de tendre et d'impitoyable. Elle se retourna une dernière fois, puis disparut au coin d'une rue.

— Dis donc, c'est ta fille ? demanda Moineau, amusée, en pénétrant dans un petit hall jaune et crasseux.

— Non, non, pas du tout, bafouilla le journaliste, de plus en plus troublé. Je la connais à peine. Je ne lui ai même jamais parlé.

Un gros homme renfrogné à lippe pendante leur tendit une clé en échange de deux billets de vingt dollars, puis se replongea dans la lecture de Photo-Police.

« Hum... tout ça coûte cher, il faudra que je fasse des économies », se dit Nicolas en grimpant l'escalier étroit qui sentait l'eau de Javel et la bière éventée.

Ils poussèrent la porte d'une petite chambre minable peinte d'un vert cafardeux. Une fenêtre à carreaux permettait d'admirer en gros plan l'enseigne au néon tout écaillée de l'établissement. Comme ses aisselles répandaient une odeur un peu lourde, il décida de prendre une douche.

— Attention aux rats, l'avertit Moineau avec un clin d'œil.

Les robinets dépareillés étaient rouillés et une débarbouillette crasseuse moisissait sur le porte-savon.

Deux minutes plus tard, il sortait de la salle de bains, chassé par l'apparition d'une coquerelle, et finissait de s'essuyer devant sa petite amie, n'oubliant pas de contracter les muscles de l'abdomen.

Pelotonnée sous les draps, elle l'observait avec une attention ingénue.

Il laissa tomber sa serviette sur le plancher poussiéreux et s'avança vers elle en souriant. Et soudain, la laideur des lieux et le souvenir de sa soirée avec Géraldine (ah ! ce regard éperdu qu'elle lui avait lancé pendant leur discussion !) lui firent perdre tous ses moyens et un sentiment de malheur accablant l'envahit. Il s'allongea près de Moineau, mais resta immobile, respirant par saccades. Elle lui fit quelques caresses, puis, voyant son malaise sans oser lui en demander la cause, éclata de rire :

— Quelle idée nous a pris de venir ici ? C'est infect ! J'en ai l'inspiration coupée. Est-ce qu'on s'en va ?

Ils se rhabillèrent en échangeant des plaisanteries et se retrouvèrent bientôt dans la rue.

— Il faut que tu ailles maintenant au journal, je suppose ? Je vais être chez moi ce soir. Viens me voir, si tu veux.

Il la laissa en taxi devant la station de métro Berri, puis se fit conduire à L'Instant. Le regard insoutenable de Géraldine commençait à s'estomper.

« Comme c'est curieux, ces histoires d'humeur, se dit-il. Maintenant, j'ai de nouveau envie de faire l'amour. Merde ! »

Il se fit déposer rue Sainte-Catherine devant l'Université du Québec. La journée était chaude et belle. Une bonne marche lui ferait du bien. Et, de toute façon, son papier terminé, on n'avait plus besoin de lui au journal.

En passant devant une fruiterie, il aperçut un étalage de clémentines et les tâta. La peau molle et un peu spongieuse, détachée de la pulpe, montrait que le fruit était mûr. Il en acheta trois douzaines. « Les enfants vont être contents », se dit-il en poursuivant sa route. Il arriva bientôt devant le petit parc qui bordait les bureaux du journal ; l'envie le prit de s'y asseoir un moment pour

manger quelques clémentines et sentir leur jus délicatement parfumé couler dans sa bouche tout en rêvant à Moineau. Il prit place sur un banc, allongea les jambes et plongea la main dans le sac. Un tas de pelures s'accumula bientôt près de lui, répandant une légère odeur acidulée. Mais plutôt qu'à Moineau, ses pensées allaient à la petite fille aux cheveux roux. N'était-ce pas plutôt son sourire qui l'avait mis à mal tout à l'heure à l'hôtel ?

— Tu dérailles, mon vieux, dit-il à voix haute en se levant.

Il jeta les pelures dans une poubelle et s'éloigna. Une curieuse tristesse l'habitait.

Une fois à L'Instant, il finit de rassembler ses effets personnels dans une boîte, interrompu à tout moment par les questions de ses collègues qui venaient le trouver, surpris de le voir partir, heureux de la faveur qu'on lui faisait, puis s'affala dans son fauteuil, réfléchit un instant et se lança enfin dans son enquête.

Son premier appel téléphonique fut pour l'Inspecteur général des institutions financières. On lui apprit que Kronoxyde appartenait à la société Invesco et que le président et administrateur de cette dernière se nommait Harvie Scotchfort.

— Harvie ? Tiens tiens... quel joli nom, marmonna-t-il en raccrochant avec un sourire. Si j'avais un chien, je l'appellerais Harvie...

Il s'accouda sur son bureau et se mit à tripoter une rognure de papier.

« Maintenant, à partir de là, qu'est-ce que je fais ? » se demanda-t-il, perplexe.

Il leva les yeux au plafond mais, chemin faisant, son regard accrocha celui d'Albert Morency debout dans l'allée à deux mètres de lui et qui le fixait avec un sourire persifleur :

— Et alors ? on prépare un petit article pour l'année prochaine ? demanda le chef de division, doucereusement méprisant.

— On se prépare plutôt à sacrer le camp, riposta-t-il d'un ton rageur. On se prépare à sacrer le camp pour faire plaisir à certains.

— Quel mauvais caractère, soupira l'autre avec une emphase bouffonne en s'éloignant.

Robert Lupien apparut dans la salle et se dirigea en clopinant vers son bureau. Nicolas agita la main dans sa direction :

— Tu viens prendre un café ? J'ai des choses à te raconter.

— Comme tu veux, répondit l'autre. Mais je dois partir dans quinze minutes pour une interview.

Et il se dirigea vers la cantine en poussant un énorme bâillement.

Robert Lupien était un homme taciturne et plutôt grognon, mais doué d'un remarquable sens de l'amitié. Depuis son divorce, il vivait seul dans un petit appartement non loin de L'Instant (où il tenait une chronique sur les arts plastiques avec des sautes d'humeur fort redoutées) ; il cherchait d'une façon un peu obsessive à se remarier mais n'accumulait qu'aventures sans lendemain. Une jambe légèrement atrophiée par la polio le faisait un peu boiter et l'avait rendu timide et compliqué avec les femmes. Chaque dimanche, il recevait sa fille à dîner (cuisinier hors pair, il excellait dans les sauces), puis l'amenait au cinéma. C'était un homme serviable, conservateur, passionné de littérature comme Rivard l'était de musique, doué d'un solide jugement et supportant avec une extrême difficulté la bêtise, les contretemps et, en général, tout ce qui contrecarrait ses volontés.

— Bravo, tu en avais besoin, se réjouit-il quand son ami lui annonça qu'il avait obtenu son congé. Ah bon... Curieux, ça, s'étonna-t-il en apprenant que ce dernier se lançait dans l'immobilier avec un vieil oncle bourré de fric. Eh ben... ça va peut-être te changer les idées.

Nicolas lui rapporta alors les révélations d'Aimé Douillette.

— Ne t'embarque pas dans cette affaire puante, tu n'auras que des ennuis.

Mais il n'eut qu'un sourire compatissant et désabusé lorsque le journaliste, lancé dans la voie des confidences, lui révéla son aventure avec Moineau.

— Tu trouves que je dérape, hein ? fit le journaliste en rougissant, un peu piqué. Que le démon du midi me tourne la tête ?

Lupien haussa les épaules et prit une gorgée de café, l'œil plissé, la lèvre subtilement moqueuse, comme s'il contemplait toute l'étendue de la bêtise humaine.

— Dans ce domaine, répondit-il enfin, je ne donne pas de conseils. Cul en feu rend sourd. J'ai vécu plusieurs fois l'expérience.

Nicolas voulut se justifier, décrire sa misère conjugale (fort relative, il est vrai), mais la mine de plus en plus renfrognée de son ami le fit bientôt battre en retraite.

Ils retournèrent à la salle de rédaction. Lupien regrettait déjà son attitude glaciale. Il posa sa main sur l'épaule de son compagnon :

— On ne se verra donc plus? Finies les discussions à La Vieille France?

— Mais non, mais non... Mes affaires vont m'amener souvent au centre-ville, on pourra casser la croûte ensemble. Et puis, tu vas continuer de m'inviter aux vernissages, j'espère? Et moi, quand j'entendrai parler d'une vente de disques, je te ferai signe.

Chacun retourna à son bureau. Rivard inspecta le sien une dernière fois, puis promena longuement son regard dans cette salle où s'étaient écoulées dix-neuf années de sa vie et ne ressentit aucune émotion; ses yeux tombèrent sur un bout de papier qui traînait près du téléphone; il y avait griffonné le nom de Harvie Scotchfort, une adresse et un numéro de téléphone; la question qu'il s'était posée un peu plus tôt revint à son esprit :

« À partir de là, qu'est-ce que je fais? »

Harvie Scotchfort était président et administrateur d'Invesco, société propriétaire de Kronoxyde. Le ministre de l'Environnement, Antoine Robidoux, avait eu quelques jours auparavant avec ce monsieur une conversation où il apparaissait que les deux hommes ne partageaient pas les mêmes vues sur toutes choses. Voilà à quoi se résumaient ses connaissances sur l'affaire. C'était maigre.

Rivard composa le numéro d'Aimé Douillette. Une secrétaire lui apprit que ce dernier était en congé pour deux semaines et refusa de lui donner son numéro personnel.

« Triple idiot! t'aurais dû le lui demander hier », grogna intérieurement le journaliste.

Une minute plus tard, une préposée aux renseignements lui fournissait les numéros de trois Aimé Douillette vivant tous à Québec. Mais il ne se sentit pas le courage d'entreprendre cette recherche.

— Je vais plutôt... je vais plutôt, reprit-il dans une illumination soudaine, essayer de glaner ici même de l'information sur Invesco et Kronoxyde.

Il se tourna vers le fond de la salle, où travaillaient les journalistes affectés aux pages financières, et aperçut Bernard Lavery en train de prendre des notes, le récepteur coincé entre l'épaule et l'oreille. Son appel terminé, Nicolas alla le trouver. C'était un bon garçon, un peu porté sur la bière, mais qui travaillait comme un bœuf, par amour du métier et aussi pour soutenir un train de vie princier (chalet cossu, yacht géant, vacances à l'étranger, etc.), car il avait épousé la fille d'un richissime pharmacien et ne voulait pas la faire déchoir.

— Quand a été fondé Invesco ? fit-il en repoussant une grande mèche de cheveux noirs qui retombait constamment sur son front huileux parsemé de minuscules boutons roses. Tu veux faire des placements, mon Nicolas ?

— Oui, justement. On m'a dit beaucoup de bien de cette société, mais je voulais me renseigner avant de prendre une décision. J'ai appris que Kronoxyde lui appartenait. Ça fait longtemps ?

— Bah... deux ou trois ans, répondit l'autre, étonné par la question. Tu cherches quelque chose ?

— Non, rien de particulier, je demandais ça comme ça.

Lavery ouvrit un tiroir et se mit à y fourrager :

— Tiens, voici leur dernier rapport annuel. Tu y trouveras l'essentiel. Si tu veux en savoir un peu plus, viens me voir en fin d'après-midi. J'aurai eu le temps de glaner autre chose. À propos, félicitations pour ton congé. Tu te lances dans les affaires ?

Rivard crut déceler une lueur d'ironie dans les yeux du journaliste, mais son sourire restait amical.

— Ouais, répondit-il en détournant le regard. Mais en même temps, je vais suivre des cours en urbanisme.

— C'est bien, c'est bien, il faut se tenir à la page, l'époque le veut, sinon les jeunes vont finir par nous mettre au placard.

Cette fois, la moquerie affleurait presque ouvertement.

« Ris de moi tout ton soûl, gros dindon, grommela Rivard en retournant à son bureau, pourvu que tu me trouves ce que je

cherche. Ah! que j'ai hâte de sacrer le camp de ce trou infect. Ils verront bien ce que je vaux, tous ces gros pleins de soupe.»

Il retourna à son bureau et se mit à feuilleter la brochure. La photo de Harvie Scotchfort s'étalait en première page. Il scrutait sa figure grave et rondouillarde lorsqu'une main le toucha à l'épaule :

— Besoin d'aide? s'offrit Lupien en montrant une pile de boîtes débordantes de paperasses qui s'élevait près du bureau.

Il allait lui répondre lorsque son téléphone sonna.

— Tu viens souper? fit Géraldine, enjouée.

Nicolas grimaça :

— Non, malheureusement je ne peux pas, chérie. J'ai... des affaires à régler au journal.

— Des affaires à régler? s'étonna l'autre. Lesquelles?

— Je... j'attends des renseignements au sujet de mon enquête. Il faut que je reste sur place.

Un pincement le saisit au creux du ventre. Ses paroles l'écœuraient.

— Tu... tu n'as donc pas changé d'idée? s'écria-t-elle joyeusement.

— Non, pas du tout, l'assura-t-il sans entrain. Je tiens parole.

— Nicolas, poursuivit-elle de but en blanc, Frédéric m'a ramené un superbe bulletin tout à l'heure : quatre-vingt-deux pour cent en mathématiques! Du jamais vu. C'est son anniversaire la semaine prochaine. Je connais ton aversion pour les chats, mais il serait tellement ravi si on lui en offrait un en cadeau...

— D'accord, fit-il. Je finirai bien par m'habituer.

— Nicolas, reprit-elle d'une voix changée, pressante, je t'aime, tu sais.

— Moi aussi, répondit-il, dégoûté. «Je ne mérite pas la femme que j'ai, marmonna-t-il en raccrochant. D'ailleurs, je ne mérite rien du tout. S'il y avait une justice, je me ferais écraser par un autobus en mettant le pied dans la rue.»

Il n'y en avait pas, apparemment. Il se rendit sans encombre chez Moineau, qu'il avait réussi à joindre plus tôt que prévu, et prit une magnifique revanche sur son fiasco de l'après-midi. Mais,

auparavant, il dut faire la causette une petite demi-heure à sa compagne Denise, une grosse fille rieuse et bavarde qui, avant de s'en aller, le convainquit de nettoyer les moulures des armoires de la cuisine, que son frère avait salopées en peinturant.

Elle n'avait pas plus tôt fermé la porte qu'il se mettait à caresser Moineau; ses mains sentaient la térébenthine. Il s'en excusa.

— C'est pas grave, répondit-elle. Quand je fais l'amour, je ne sens rien.

« Que veut-elle dire? » se demanda-t-il anxieusement.

Elle l'amena à sa chambre et se déshabilla devant lui en riant. L'effet de sa nudité fut encore plus puissant que la première fois. Sa peau était d'un grain si lisse et si fin qu'on aurait dit qu'un halo rosé l'entourait; jamais Nicolas n'avait ressenti cette impression devant une femme nue, sauf une fois, plusieurs années auparavant, après avoir fumé de la mari. Ses jambes se couvrirent de sueur.

« Que va-t-il arriver de Géraldine? Est-ce que c'est la fin de mon mariage? »

Moineau s'approcha de lui :

— Allons, lambin, qu'est-ce que tu as à me regarder ainsi, les yeux ronds, comme si t'avais manqué l'autobus?

Et elle détacha sa ceinture. Il tomba à genoux et se mit à lui lécher les cuisses.

— Qu'est-ce qui te prend? s'étonna-t-elle, amusée.

— Je suis ton chien, murmura-t-il en levant la tête. Tu fais de moi ce que tu veux.

— Alors, vite, viens dans ta niche, beau chienchien, répondit-elle en le prenant par les épaules, et elle acheva de le déshabiller.

Quelques minutes plus tard, elle avait perdu toute capacité de plaisanter.

— C'est mieux que cette après-midi, non? lui demandait-il de temps à autre, haletant, dans l'emmêlement des draps et des couvertures.

— Oh oui, gémissait-elle, beaucoup beaucoup mieux!

Il était près de six heures quand ils pénétrèrent dans la cuisine avec cet air un peu assommé qu'ont les amants après les violents plaisirs de l'amour.

— Mon Dieu ! se rappela soudain Nicolas. Il fallait que je téléphone au journal en fin d'après-midi !

— Tu m'attrapes par la pointe des cheveux, répondit Bernard Lavery au bout du fil. Trente secondes plus tard et tu parlais à du vent. J'ai les renseignements que tu voulais. Invesco a acquis Kronoxyde il y a un peu plus de deux ans, quand la société se trouvait en très mauvaise posture financière.

— Ah bon.

— Tu me caches quelque chose, toi. Qu'est-ce que tu cherches ?

— Moi ? À faire un peu d'argent, comme je te l'ai dit tout à l'heure.

— En tout cas, tiens-moi au courant si tu apprends quelque chose d'intéressant. Entre collègues, faut s'aider, non ?

— Bien sûr. « Je lui ai mis la puce à l'oreille, grommela Nicolas en raccrochant. Pourvu qu'il ne se mette pas le nez dans ma talle. »

Moineau s'approcha et lui entoura la taille :

— Qu'est-ce que tu mijotes ? Tu te prépares à voler le pont Jacques-Cartier ou quoi ?

— Quelque chose comme ça. Je t'expliquerai plus tard, c'est très compliqué. Et maintenant, il faut que je file. On m'attend à la maison.

Moineau eut un de ces regards que les maîtresses n'adressent qu'aux hommes mariés, rempli de cet acquiescement blasé devant les trivialités incontournables de la vie.

Il le vit, s'en émut et l'invita au restaurant. Dix minutes plus tard, ils arrivaient à la Mazurka, réputée pour sa cuisine slave parfois un peu lourde mais ses additions légères. Ils prirent de la vodka avec des blinis et des pirojkis et Nicolas passa près de retourner faire l'amour chez son amie, mais un sursaut de vertu et la présence probable de Denise lui permirent au dernier moment de s'arracher à Moineau dans le taxi et de poursuivre son trajet jusqu'à Longueuil.

Il arriva chez lui vers neuf heures. Des collègues avaient voulu fêter son départ, expliqua-t-il à Géraldine, renfrognée. Ils étaient allés à la Bouche de velours et avaient un peu bu.

— Tu aurais dû m'avertir, répondit-elle sèchement. Parfois, j'ai l'impression de vivre avec un célibataire.

Sa journée avait été longue et mouvementée, et l'alcool avait fait de sa tête une boule de plomb. Il décida d'aller se coucher. En arrivant au haut de l'escalier, il s'arrêta, tendit l'oreille.

— Papa, chuchota Frédéric.

— Comment? tu ne dors pas encore, toi? fit-il en pénétrant dans la chambre de son fils.

— Viens ici, répliqua le garçon, nullement impressionné par la rigueur du ton paternel. Penche-toi.

— Que veux-tu, l'insomniaque?

— Merci de vouloir m'acheter un chat, papa. C'est très chic de ta part.

Et il jeta ses bras autour du cou de Nicolas qui l'embrassa, puis se dirigea vers la porte.

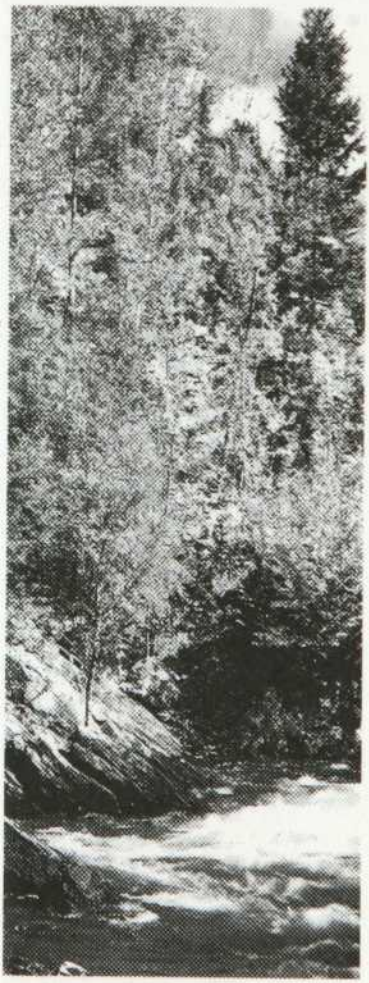
— Tu n'oublieras pas demain de jeter un coup d'œil sur mon bulletin, papa. Je pense que tu vas être content.

Et, tout frétillant de joie, il s'entortilla dans ses couvertures. □

ACHEVÉ D'IMPRIMER
CHEZ
MARC VEILLEUX,
IMPRIMEUR À BOUCHERVILLE,
EN MARS MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEIZE

Une vision qui en dit long

Pour Hydro-Québec l'environnement de demain se prépare aujourd'hui.



Améliorer notre qualité de vie, oui! Mais pas à n'importe quel prix! Chez Hydro-Québec, nous misons sur le développement durable, la gestion rigoureuse et la mise en valeur de l'environnement pour laisser aux générations futures un monde meilleur. L'environnement et l'énergie : deux atouts, une même vision.



Hydro Québec

L'énergie qui voit loin

Envoi de publication
Enregistrement numéro 1162

9.95 $